

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2024

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-01267-7 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Mai 2025

Avant-propos

Selon sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise (article 2). L'ISQ doit également informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale du personnel salarié de l'administration québécoise et des autres salariés et salariées du Québec (article 4).

L'accomplissement de ce dernier mandat est basé sur la réalisation annuelle de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'enquête repose sur une méthodologie rigoureuse, qui permet de produire des données objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données suscitent un réel intérêt chez les différentes parties prenantes du marché du travail québécois.

La collecte de l'information vise tous les emplois présents dans les organisations répondantes. L'enquête comporte plusieurs étapes, dont la codification des emplois selon la Classification nationale des professions (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

À la suite de l'édition 2024 de l'ERG, une comparaison de la rémunération globale du personnel salarié de l'administration québécoise (fonction publique québécoise et réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux) avec celles des autres salariés et salariées du Québec a été publiée en novembre 2024. Cette étude a été réalisée sur la base d'un panier d'emplois repères qui reflètent la structure du personnel syndiqué de l'administration québécoise et sa rémunération. La comparaison tient compte de la présence des emplois équivalents dans les secteurs étudiés.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024* présente un éventail de données sur les salaires, les heures de travail, les échelles salariales et la rémunération globale selon les professions de la CNP. Tous les emplois présents dans les organisations y sont répertoriés, à condition que les données respectent les critères de qualité et de confidentialité établis. Les résultats sont diffusés selon plusieurs ventilations. Le secteur privé est ventilé selon la taille de l'organisation et la présence ou non d'un syndicat, et le secteur public l'est en fonction de ses composantes, soit l'administration québécoise, l'administration municipale (25 000 personnes et plus), l'administration fédérale au Québec, les universités et les entreprises publiques locales, provinciales et fédérales.

Les données concernent le personnel permanent à temps plein en poste dans les organisations qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et dans les municipalités de 25 000 personnes et plus. Ainsi, environ 27 % des 4,6 millions de travailleuses et travailleurs au Québec sont couverts.

La réalisation de cette enquête a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants et répondantes, à qui nous exprimons notre gratitude. L'efficacité du personnel de l'ISQ, à chaque étape de l'ERG, est également digne de mention.

Le statisticien en chef,



Simon Bergeron

Ce rapport a été réalisé par :	Vladimir Racila et Pharet Pheng
La coordination a été assurée par :	Julie Rabemananjara
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier
Ont collaboré à la réalisation :	Marilyn Barbieri, David Chapados, Dominic Chaumont, Marie-Pier Dionne, Jean-François Douville, Mélanie Grenier, Dagmarcia Lopes et Gino Paradis, validation des données Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données Hasna Saidj et Dominique Sam-Pan, traitement informatique des données
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de *l'Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) – *Collecte 2024* :

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience ; sans leur participation, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG au Service des enquêtes et de la comparaison de la rémunération : Sihame Abderma, Marilyn Barbieri, David Chapados, Dominic Chaumont, Marie-Pier Dionne, Jean-François Douville, Marie-Josée Dufour, Anca Maria Florea, Shaleena Gopaloodoo, Mélanie Grenier, Dagmarcia Lopes, Marise Nadeau, Martine Nadège Ngo Makondo, Gino Paradis, Pharet Pheng, Alain Poirier, Hasna Saidj, Dominique Sam-Pan et Sinoun So.
- Mario Haché et Chantal Caouette, de la Direction de la méthodologie, ainsi que la Direction des technologies de l'information.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, 188 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-enquete-remuneration-globale-quebec-2024.pdf].

Signes conventionnels

... N'ayant pas lieu de figurer
.. Donnée non disponible
x Donnée confidentielle

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total peut être différent de la somme des parties.

Table des matières

Liste des tableaux et des figures	7
Introduction	10
Faits saillants	11
1 Les résultats	17
1.1 Portrait des répondants et répondantes	18
1.2 Présentation des tableaux sur les salaires, la rémunération globale et les échelles salariales	21
2 Les concepts et la méthodologie	150
2.1 Cadre conceptuel	151
2.1.1 Concept de rémunération globale	151
2.1.2 Mesure de la rémunération globale	151
2.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	152
2.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement	153
2.1.5 Classification nationale des professions	153
2.2 Méthodologie et approche de collecte	154
2.2.1 Plan d'échantillonnage	154
2.2.2 Collecte des données	157
2.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	162
2.2.4 Traitement et analyse des données	162
Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024	168
Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats	177
Glossaire	178

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

Tableau 1 Salaire annuel moyen, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, organisations employant 200 personnes et plus, Québec, 2024 . . .	14
Tableau 2 Salaire annuel moyen, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, organisations employant 200 personnes et plus, Québec, 2024 . . .	16
1 Les résultats	
Tableau 1.1.1 Nombre d'organisations et d'unités de collecte répondantes et nombre de personnes employées permanentes à temps plein sélectionnées, par secteur, Québec, 2024 . . .	18
Tableau 1.1.2 Répartition du personnel permanent à temps plein et des emplois dans les organisations répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2024 . . .	20
Tableaux 1.2 Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, Québec, 2024	
Tableau 1.2.1 Ensemble du personnel . . .	23
Tableau 1.2.2 Secteur privé . . .	36
Tableau 1.2.3 Secteur privé, personnel syndiqué . . .	45
Tableau 1.2.4 Secteur privé, personnel non syndiqué . . .	50
Tableau 1.2.5 Secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes . . .	56
Tableau 1.2.6 Secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus . . .	61
Tableau 1.2.7 Secteur de la fabrication . . .	67
Tableau 1.2.8 Secteur public . . .	73
Tableau 1.2.9 Administration municipale . . .	82
Tableau 1.2.10 Secteur universitaire . . .	88

Tableau 1.2.11	
Administration fédérale	93

Tableau 1.2.12	
Administration québécoise	97

Tableau 1.2.13	
Secteur « entreprises publiques »	103

Tableaux 1.3 **Échelle salariale selon la Classification** **nationale des professions, Québec, 2024**

Tableau 1.3.1	
Ensemble du personnel	109

Tableau 1.3.2	
Secteur privé	115

Tableau 1.3.3	
Secteur privé, personnel syndiqué	119

Tableau 1.3.4	
Secteur privé, personnel non syndiqué	121

Tableau 1.3.5	
Secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes	124

Tableau 1.3.6	
Secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus	126

Tableau 1.3.7	
Secteur de la fabrication	129

Tableau 1.3.8	
Secteur public	132

Tableau 1.3.9	
Administration municipale	136

Tableau 1.3.10	
Secteur universitaire	139

Tableau 1.3.11	
Administration fédérale	142

Tableau 1.3.12	
Administration québécoise	144

Tableau 1.3.13	
Secteur « entreprises publiques »	147

2 Les concepts et la méthodologie

Tableau 2.2.1	
Cycle de collecte et groupes de rotation (blocs) dans chaque strate (recensée et d'échantillonnage), ERG 2018 à 2024	157

Tableau 2.2.2	
Liste des éléments couverts par l'ERG 2024	161

Tableau 2.2.3	
Qualité des estimations selon le coefficient de variation	165

Liste des figures

Figure 1

Salaire annuel moyen selon le niveau
de compétence de la Classification nationale
des professions, Québec, 2024 11

Figure 2

Rémunération globale par heure travaillée
selon le niveau de compétence de la
Classification nationale des professions,
Québec, 2024. 12

Figure 3

Heures normales hebdomadaires de
travail selon le niveau de compétence de
la Classification nationale des professions,
Québec, 2024. 12

1 Les résultats

Figure 1.1.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné
et des organisations répondantes dans la
population estimée de l'ERG, Québec, 2024. 18

Figure 1.1.2

Nombre d'organisations répondantes selon
le secteur d'activité, Québec, 2024 19

Figure 1.1.3

Nombre d'organisations répondantes selon le
nombre de personnes employées, Québec, 2024... 19

2 Les concepts et la méthodologie

Figure 2.2.1

Provenance des coûts de rémunération..... 158

Figure 2.2.2

Procédure de codification CNP 159

Introduction

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'organisations qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2024 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024* présente des données sur la rémunération des personnes employées du Québec, plus particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures normales de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la Classification nationale des professions (CNP 2016). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations.

Dans le glossaire de ce document, on trouve la définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables utilisées.

Des faits saillants sur le salaire annuel moyen, les heures normales de travail et la rémunération globale par emploi et par niveau de compétence de la CNP pour l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Ensuite, le premier chapitre décrit la population estimée, l'échantillon ainsi que d'autres caractéristiques de l'ERG 2024 et expose les résultats, notamment dans deux séries de tableaux. Les deux séries couvrent les emplois de la CNP : la première se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et à la rémunération globale, et l'autre, aux échelles salariales. Le deuxième chapitre porte sur les concepts et la méthodologie de l'ERG.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les échelles salariales, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Faits saillants

Cette section présente des résultats sur le salaire annuel moyen, la rémunération globale¹ et les heures normales de travail pour l'ensemble du personnel concerné par cette enquête² et pour chaque niveau de compétence de la Classification nationale des professions (CNP) ainsi que pour les professions qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, moins élevées dans l'ensemble du Québec en 2024. Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), réalisée annuellement dans les organisations employant 200 personnes et plus et les municipalités de 25 000 personnes et plus. Les résultats présentés concernent le personnel permanent à temps plein³.

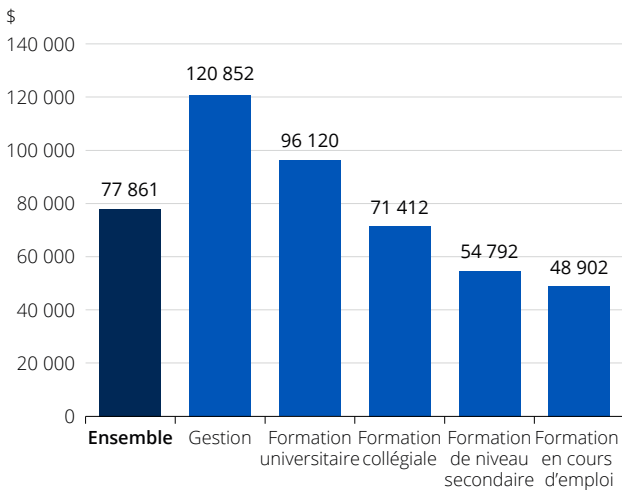
Résultats selon le niveau de compétence

Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence associé à un emploi, on considère l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et de professionnels ; tous ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

Dans l'ensemble des organisations québécoises employant 200 personnes et plus et des municipalités de 25 000 personnes et plus, le salaire annuel moyen en 2024 est de 77 861 \$ (voir la figure 1). Le salaire varie en fonction du niveau de compétence : plus ce dernier est élevé, plus le salaire est haut. En effet, le salaire moyen des personnes qui occupent un poste qui nécessite habituellement qu'une formation soit suivie en cours d'emploi est de 48 902 \$, alors que celui des gestionnaires est de 120 852 \$. Les salaires moyens associés à chaque niveau de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents.

Figure 1

Salaire annuel moyen selon le niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2024



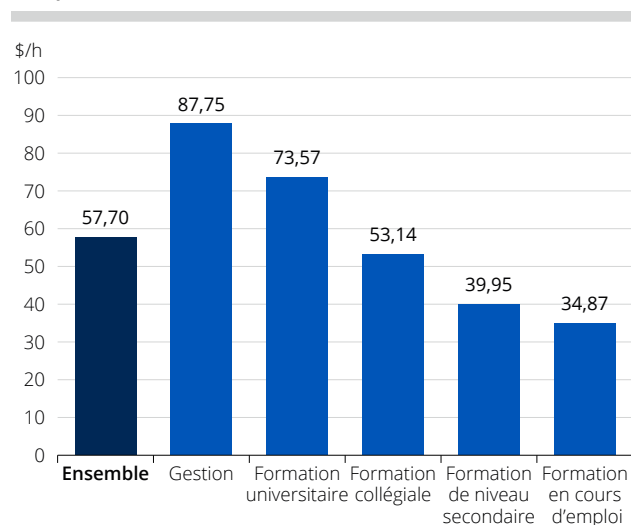
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

1. Pour mieux comprendre les données et le cadre conceptuel de l'enquête, consulter le chapitre 2 – *Les concepts et la méthodologie* du présent rapport.
2. Ensemble de l'effectif dans les organisations employant 200 personnes et plus et les municipalités de 25 000 personnes et plus.
3. Personnel dont le contrat de travail est à durée indéterminée et la semaine normale de travail, de 30 heures et plus.

La rémunération globale par heure travaillée est de 57,70 \$ (voir la figure 2). Sans surprise, la rémunération globale des personnes qui occupent un poste qui n'exige qu'une formation en cours d'emploi est la plus basse (34,87 \$), alors que celle des gestionnaires est la plus élevée (87,75 \$).

Figure 2

Rémunération globale par heure travaillée selon le niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2024

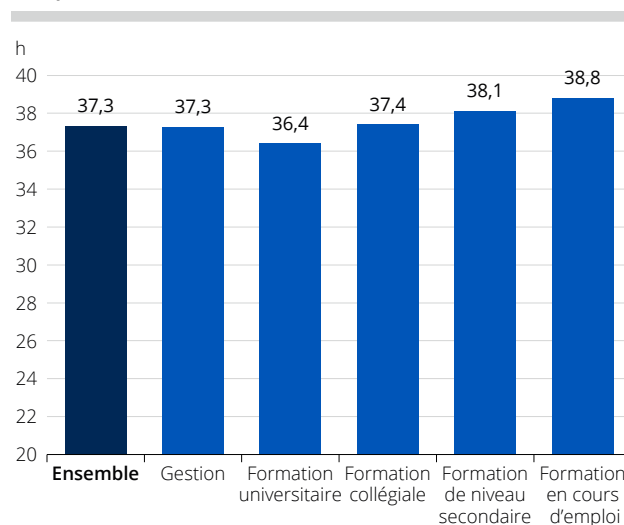


Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Le nombre d'heures normales de travail est de 37,3 par semaine (voir la figure 3). La semaine de travail la plus courte est observée pour les emplois qui nécessitent une formation universitaire (36,4 h), tandis que la plus longue est observée pour les postes qui exigent habituellement une formation en cours d'emploi (38,8 h).

Figure 3

Heures normales hebdomadaires de travail selon le niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2024



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Résultats par emploi

La CNP est un système qui classifie les emplois selon différents degrés de précision. Les constats dans cette section portent sur les professions associées à un code de quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi. Les trois professions ayant les salaires les plus élevés et les trois ayant les salaires les plus faibles sont présentées pour chaque niveau de compétence.

Certains emplois ne font pas partie de l'analyse en raison de particularités dans le mode de rémunération : par exemple, certains professionnels de la santé (les médecins, les dentistes, les vétérinaires, les optométristes et les pharmaciens et pharmaciennes – rémunération à l'acte ou professionnels à leur compte), les juges (rémunération établie selon des principes constitutionnels conçus pour assurer la confiance de la population dans l'indépendance et l'impartialité de la magistrature), les directrices et directeurs financiers et certains professionnels et professionnelles en finance et assurances (rémunération variable importante).

Il convient de rappeler que les données présentées résultent d'estimations et peuvent donc varier dans certains intervalles⁴.

Dans la catégorie des emplois de gestion, le salaire annuel moyen varie de 67 816 \$ (directeurs et directrices du commerce de détail et de gros)⁵ à 151 254 \$ (directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène) (voir le tableau 1). La rémunération globale par heure travaillée se situe entre 44,37 \$ (directeurs et directrices du commerce de détail et de gros) et 107,71 \$ (directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier)⁶.

Dans la catégorie des emplois nécessitant une formation universitaire, les assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire et les peintres,

sculpteurs et sculpteures et autres artistes des arts visuels présentent le salaire annuel moyen (respectivement 65 063 \$ et 68 099 \$) et la rémunération globale par heure travaillée (respectivement 52,16 \$ et 46,89 \$) les plus faibles. Le salaire moyen et la rémunération globale les plus élevés sont observés chez les professeurs et professeures et les chargés et chargées de cours au niveau universitaire⁷ (respectivement 143 387 \$ et 106,67 \$) et chez les avocats et avocates (partout au Canada) et les notaires (au Québec) (respectivement 139 776 \$ et 103,70 \$).

Dans la catégorie des emplois exigeant une formation collégiale, un programme d'apprentissage ou son équivalent, les bouchers et bouchères, les coupeurs et coupeuses de viande et les poissonniers et poissonnières dans le commerce de gros et de détail ainsi que les superviseurs et superviseuses des ventes de commerce de détail sont ceux qui ont le salaire annuel moyen (respectivement 45 347 \$ et 47 245 \$) et la rémunération globale par heure travaillée (respectivement 30,76 \$ et 32,17 \$) les plus faibles. Le salaire moyen et la rémunération globale les plus élevés sont observés chez les technologues et les techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie (respectivement 100 058 \$ et 76,51 \$) et chez les contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire et les régulateurs et régulatrices de la circulation maritime (respectivement 98 924 \$ et 72,22 \$).

Dans la catégorie des emplois qui nécessitent une formation de niveau secondaire ou une formation professionnelle particulière, les vendeurs et vendeuses du commerce de détail sont ceux qui ont le salaire annuel moyen (37 564 \$) et la rémunération globale par heure travaillée (25,80 \$) les plus faibles (les commissions qui sont versées dans le cadre de certains emplois ne sont pas prises en compte). Les conducteurs et conductrices d'autobus et les opérateurs et opératrices de métro et d'autres transports en commun ainsi que les conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues) présentent le salaire moyen (respectivement 71 326 \$ et 71 308 \$) et la rémunération globale (respectivement 53,77 \$ et 52,17 \$) les plus élevés.

4. Une analyse des intervalles de confiance, disponibles sur le site Web de l'ISQ, permet de déterminer si la différence entre deux résultats de rémunération est significative sur le plan statistique ou non.
5. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants et gérantes de boutique et de dépanneur, etc.
6. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire annuel moyen pour cet emploi est de 142 010 \$ et les heures normales de travail, de 35,8.
7. Les chargés et chargées de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs et professeures universitaires. Les résultats présentés concernent les personnes employées permanentes à temps plein.

Tableau 1

Salaire annuel moyen, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, organisations employant 200 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Rémuné- ration globale
		\$	h	\$/h
Ensemble des niveaux de compétences		77 861	37,3	57,70
Gestion		120 852	37,3	87,75
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	144 724	37,3	103,68
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	151 254	38,0	102,20
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	151 225	40,7 ¹	98,99
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros ²	67 816	39,8	44,37
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	74 959	39,8	47,95
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, non classés ailleurs	75 589	38,6	49,40
Formation universitaire		96 120	36,4	73,57
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques ³	127 562	36,5	94,83
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire ⁴	143 387	35,8	106,67
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	139 776	35,6	103,70
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	65 063	35,2	52,16
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	78 202	37,7	56,85
5136	Peintres, sculpteurs et sculpteuses, autres artistes des arts visuels	68 099	39,6	46,89
Formation collégiale		71 412	37,4	53,14
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100 058	36,2	76,51
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	98 924	39,2	72,22
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97 427	39,7	66,89
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	49 335	35,0	41,38
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	47 245	38,4	32,17
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	45 347	38,4	30,76
Formation de niveau secondaire		54 792	38,1	39,95
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	68 334	39,2	46,09
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	71 326	40,1 ¹	53,77
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	71 308	39,3	52,17
1414	Réceptionnistes	45 266	36,9	32,44
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail ⁵	37 564	37,8	25,80
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	46 215	38,1	32,51

Suite à la page 15

Tableau 1 (suite)

Salaire annuel moyen, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, organisations employant 200 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Rémuné- ration globale
		\$	h	\$/h
Formation en cours d'emploi		48 902	38,8	34,87
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers ⁶	65 513	39,2	46,44
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	63 877	38,8	50,26
8614	Manœuvres des mines	92 511	41,4 ¹	62,44
6611	Caissiers et caissières	41 515	38,3	28,67
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	40 305	38,5	27,73
6623	Autre personnel assimilé aux ventes ⁷	42 547	36,5	32,41

1. La rémunération des heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.
2. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants et gérantes de boutique, etc.
3. Ce groupe de base inclut les métallurgistes, les scientifiques en science du sol et les spécialistes et les chercheurs et chercheuses des sciences physiques, non classés ailleurs.
4. Les chargés et chargées de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs et professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent le personnel permanent à temps plein.
5. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu ; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.
6. Ils et elles accomplissent des tâches de manœuvre en installation, en entretien et en réparation de machinerie industrielle, de matériel de réfrigération, de chauffage et de climatisation, de matériel lourd et de matériel de transport, de câbles de télécommunication et de câbles électriques.
7. Ils et elles vendent des produits ou des services lors de démonstrations à domicile, d'expositions ou en faisant de la sollicitation par téléphone.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Dans la catégorie des postes qui exigent une formation en cours d'emploi⁸, les garnisseurs et garnisseuses de tablettes, les commis et les préposés et préposées aux commandes dans les magasins ainsi que les caissiers et caissières sont ceux qui ont le salaire annuel moyen (respectivement 40 305 \$ et 41 515 \$) et la rémunération globale par heure travaillée (respectivement 27,73 \$ et 28,67 \$) les plus faibles. Les manœuvres des mines affichent le salaire moyen et la rémunération globale les plus élevés (respectivement 92 511 \$ et 62,44 \$).

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,1 h (pour les commis et les assistants et assistantes dans les bibliothèques)⁹ et 41,6 h (pour les pompiers et pompières)¹⁰. La rémunération des heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

8. Emplois sans exigence scolaire particulière, contrairement à ceux d'autres niveaux de compétence. Un apprentissage acquis dans le cadre du travail caractérise ces professions.
9. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire annuel moyen pour cet emploi est de 51 466 \$ et la rémunération globale, de 46,49 \$/h.
10. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire annuel moyen pour cet emploi est de 90 474 \$ et la rémunération globale, de 63,96 \$/h.

Le tableau 2 présente des résultats sur le salaire annuel moyen, les heures normales de travail et la rémunération globale pour des emplois de la CNP qui se distinguent par les valeurs les plus élevées ou, au contraire, les plus basses, tous niveaux de compétence confondus.

La grande majorité des emplois les plus rémunérés sont liés au domaine de la gestion. Les professeurs et professeures et les chargés et chargées de cours au niveau universitaire ainsi que les avocats et avocates (partout au Canada) et les notaires (au Québec) se distinguent aussi par une rémunération plus élevée. Tous ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire (niveau de compétence A).

Parmi les emplois les moins rémunérés, cinq appartiennent au niveau de compétence D, ce qui signifie qu'ils exigent habituellement une formation en cours d'emploi (le deuxième chiffre du code CNP est 6 ou 7). Quatre emplois exigent une formation de niveau secondaire ou une formation particulière (niveau de compétence C ; le deuxième chiffre du code CNP est 4 ou 5) et un emploi (les bouchers et bouchères, les coupeurs et coupeuses de viande et les poissonniers et poissonnières en commerce de gros et de détail) nécessite une formation collégiale, un programme d'apprentissage ou son équivalent (niveau de compétence B). Sept des dix emplois les moins rémunérés appartiennent au domaine de la vente et des services (le premier chiffre du code CNP est 6).

Tableau 2

Salaire annuel moyen, heures normales hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, organisations employant 200 personnes et plus, Québec, 2024

Code	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Rémunération globale
CNP		\$	h	\$/h
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	137 691	37,4	97,74
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	142 010	35,8	107,71
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises ¹	139 852	39,1	90,29
0211	Directeurs et directrices des services de génie	143 468	37,8	100,06
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	137 933	36,5	104,58
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	144 724	37,3	103,68
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	151 254	38,0	102,20
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	151 225	40,7 ²	98,99
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire ³	143 387	35,8	106,67
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	139 776	35,6	103,70
1414	Réceptionnistes	45 266	36,9	32,44
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	45 347	38,4	30,76
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail ⁴	37 564	37,8	25,80
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé aux services de sécurité	47 240	39,8	30,53
6611	Caissiers et caissières	41 515	38,3	28,67
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	40 305	38,5	27,73
6623	Autre personnel assimilé aux ventes ⁵	42 547	36,5	32,41
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	43 210	37,4	30,81
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	46 788	39,8	31,66
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	46 215	38,1	32,51

1. Ils et elles travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.
2. La rémunération des heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.
3. Les chargés et chargées de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs et professeures universitaires. Les résultats présentés concernent le personnel permanent à temps plein.
4. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu ; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.
5. Ils et elles vendent des produits ou des services lors de démonstrations à domicile, d'expositions ou en faisant de la sollicitation par téléphone.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

1

Les résultats



Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, la population visée par l'enquête, l'échantillon ainsi que quelques caractéristiques de l'ERG 2024¹.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures normales de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

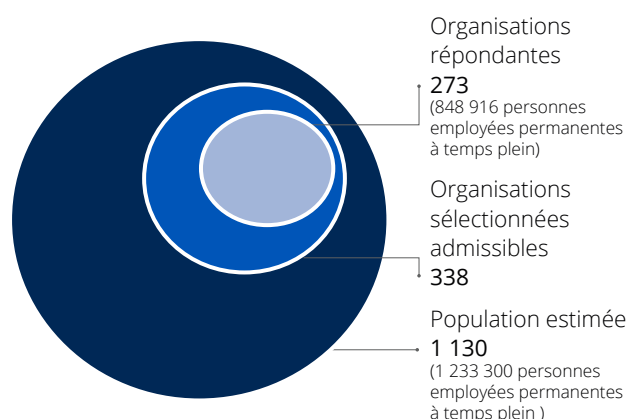
1.1 Portrait des répondants et répondantes

L'Enquête sur la rémunération globale de 2024 brosse le portrait de l'ensemble des organisations employant 200 personnes et plus et des municipalités de 25 000 personnes et plus au Québec, ce qui représente, selon l'ISQ, environ 1 130 organisations et 1 233 300 personnes employées permanentes à temps plein, soit approximativement 27 % de tous les emplois au Québec. Environ 53 % du personnel permanent à temps plein se trouve dans le secteur privé, et 47 %, dans le secteur public.

L'échantillon sélectionné compte 338 organisations admissibles. Parmi elles, 273 organisations, regroupant 345 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir la figure 1.1.1 et le tableau 1.1.1).

Figure 1.1.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des organisations répondantes dans la population estimée de l'ERG, Québec, 2024



Les unités de collecte sélectionnées dans les organisations répondantes comptent 848 916 personnes employées permanentes à temps plein. Ce nombre représente 69 % de la population estimée par l'ISQ. Le tableau 1.1.1 présente le nombre d'organisations et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y travaillant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des organisations se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 73 %. Cependant, les personnes qui travaillent dans les organisations privées répondantes ne représentent que 33 % de l'ensemble du personnel.

La figure 1.1.2 présente le nombre d'organisations répondantes selon différents secteurs d'activité. Dans le secteur privé, c'est le sous-secteur manufacturier qui regroupe le plus d'organisations répondantes, soit 51 (poids de 26 % dans le secteur privé).

La figure 1.1.3 illustre la répartition des organisations répondantes selon la taille, pour l'ensemble du Québec, pour le secteur privé et pour le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 51 % des organisations répondantes se trouvent dans le groupe des organisations employant 1 000 personnes et plus, 30 %, dans celui des organisations comptant de 200 à 499 personnes et, finalement, 19 % font partie du groupe des organisations de 500 à 999 personnes. Les pourcentages observés pour le secteur privé sont sensiblement les mêmes.

Tableau 1.1.1

Nombre d'organisations et d'unités de collecte répondantes et nombre de personnes employées permanentes à temps plein sélectionnées, par secteur, Québec, 2024

Secteur	Organisations répondantes	Unités de collecte répondantes	Personnel permanent à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	273	345	848 916
Secteur privé	199	257	282 260
Secteur public	74	88	566 656

1. Pour mieux comprendre les données et le cadre conceptuel de l'enquête, consulter le chapitre 2 – Les concepts et la méthodologie du présent rapport.

Figure 1.1.2

Nombre d'organisations répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2024

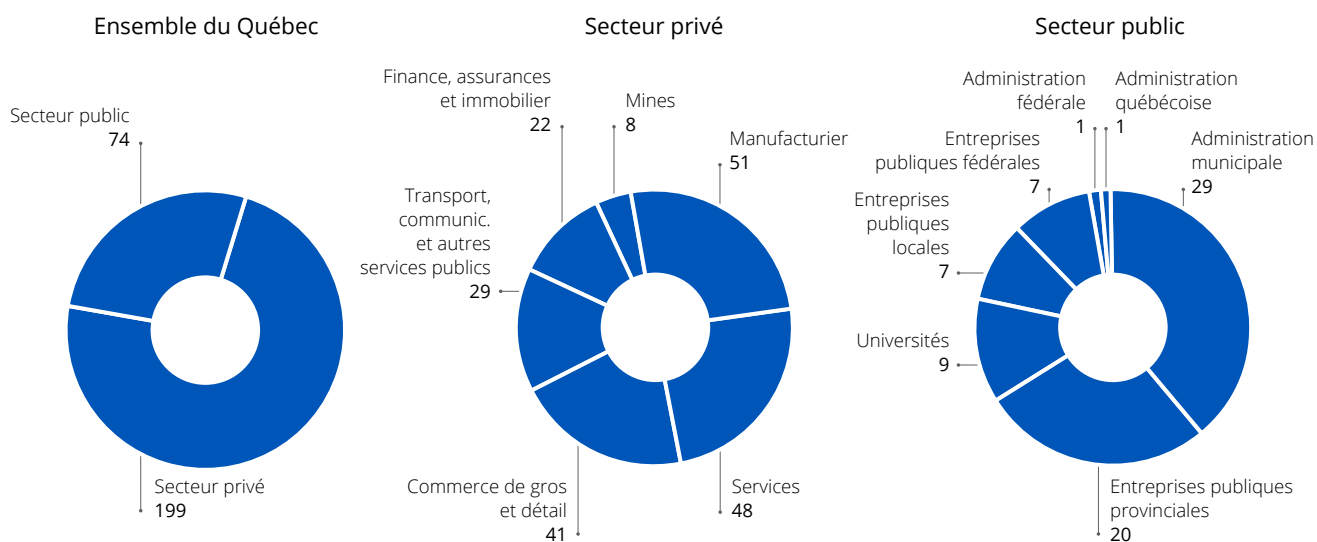
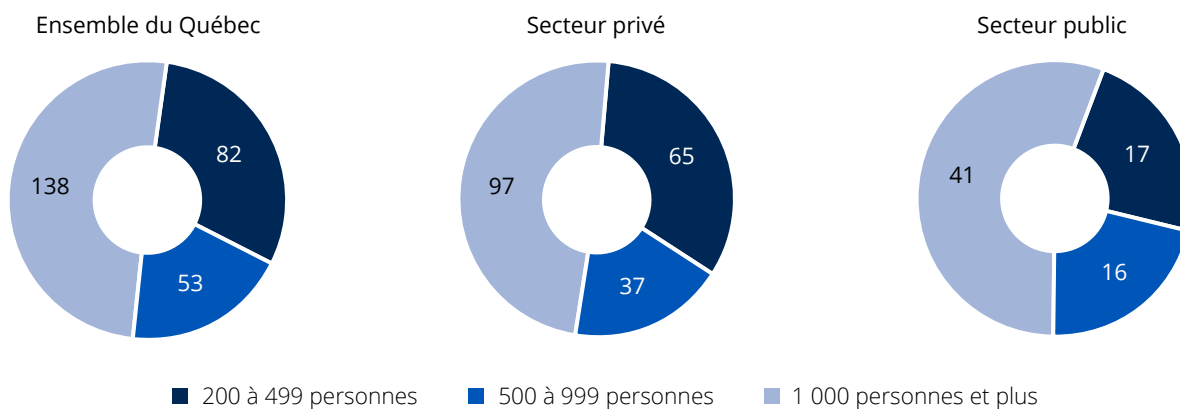


Figure 1.1.3

Nombre d'organisations répondantes selon le nombre de personnes employées, Québec, 2024



Le tableau 1.1.2 présente la répartition dans les organisations répondantes du personnel permanent à temps plein et des emplois classés selon les niveaux de compétence de la CNP, et ce, pour l'ensemble du Québec et pour les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être classés en raison de l'ambiguïté de leur titre et de l'impossibilité de leur attribuer un code CNP équivalent. Au total, 97,8 % des emplois (soit 97 347 des 99 499 emplois), qui regroupent 99,4 % du personnel (soit 844 036 des 848 916), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi qui nécessite une formation universitaire ou collégiale est de 57,1 % dans le secteur privé, tandis qu'elle est de 73,3 % dans le secteur public, soit un écart de 16,2 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion de personnes ayant un emploi de gestion, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,7 % contre 6,1 %).

Tableau 1.1.2

Répartition du personnel permanent à temps plein et des emplois dans les organisations répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2024

Secteur	Personnel		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	59 064	7,0	17 826	17,9
Formation universitaire	320 310	37,7	33 789	34,0
Formation collégiale	255 892	30,1	29 368	29,5
Formation de niveau secondaire	169 684	20,0	13 192	13,3
Formation en cours d'emploi	39 086	4,6	3 172	3,2
Ensemble des groupes¹	848 916	100,0	99 499	100,0
Secteur privé				
Gestion	24 455	8,7	11 063	16,2
Formation universitaire	77 963	27,6	23 541	34,6
Formation collégiale	83 151	29,5	19 725	29,0
Formation de niveau secondaire	76 343	27,0	10 085	14,8
Formation en cours d'emploi	18 747	6,6	2 206	3,2
Ensemble des groupes¹	282 260	100,0	68 083	100,0
Secteur public				
Gestion	34 609	6,1	6 763	21,5
Formation universitaire	242 347	42,8	10 248	32,6
Formation collégiale	172 741	30,5	9 643	30,7
Formation de niveau secondaire	93 341	16,5	3 107	9,9
Formation en cours d'emploi	20 339	3,6	966	3,1
Ensemble des groupes¹	566 656	100,0	31 416	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être classés en raison de l'ambiguïté de leur titre et de l'impossibilité de leur attribuer un code CNP équivalent ; la proportion du personnel occupant ces emplois est d'environ 0,6 % dans chaque secteur.

1.2 **Présentation des tableaux sur les salaires, la rémunération globale et les échelles salariales**

Le rapport de l'ERG 2024 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Les résultats présentés concernent les salaires, la rémunération globale, les échelles salariales et les heures normales de travail.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux 1.2) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux 1.3). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble du personnel, le personnel du secteur public, celui du secteur privé, le personnel syndiqué et le personnel non syndiqué du secteur privé, le personnel du secteur privé selon la taille de l'organisation pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 personnes et 500 personnes et plus), le personnel du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, celui des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG.

Tableaux 1.2

Salaires et rémunération globale

Tableau 1.2.1

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 870	137 691	37,4	70,80	60,22	68,63	79,69	97,74
0113	Directeurs et directrices des achats	3 370	120 572	36,8	62,77	53,67	60,16	70,15	90,34
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	7 800	129 303	36,5	68,01	57,59	64,49	78,04	97,16
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	11 350	133 447	37,1	69,22	55,42	66,83	79,64	96,02
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	2 240	142 010	35,8	76,05	58,82	72,49	87,90	107,71
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	4 320	126 547	36,9	65,94	51,36	62,36	77,15	93,32
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	3 460	134 208	37,2	69,24	59,41	67,83	78,79	94,67
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	139 852	39,1	68,67	58,50	67,94	78,47	90,29
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	390	119 587	37,6	61,07	52,74	57,07	68,91	86,42
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	270	124 156	37,5	63,62	53,71	60,53	73,24	89,44
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	..	108 875	37,9	55,09	51,15	54,63	56,34	79,65
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	14 450	143 495	37,4	73,59	63,48	72,19	81,97	102,10
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	143 468	37,8	72,91	62,28	72,93	81,56	100,06
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	1 400	137 933	36,5	72,46	60,79	70,54	79,70	104,58
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	6 490	144 724	37,3	74,53	65,28	72,19	82,59	103,68
031	Directeurs et directrices des soins de santé	6 330	112 623	35,0	61,65	56,66	58,86	62,91	93,41
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	7 220	125 223	35,9	66,86	62,03	64,48	72,97	100,12
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 980	113 896	35,1	62,23	54,69	60,31	65,42	91,35
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	1 550	131 926	35,4	71,81	60,10	67,37	81,51	102,57
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	110 576	35,6	59,45	52,92	59,98	67,46	82,69
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	900	135 102	38,6	67,46	60,98	67,00	72,76	106,34
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	400	127 623	39,7	62,05	53,03	61,60	66,95	97,74
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	142 284	37,3	72,93	59,49	71,53	81,98	102,21

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaires annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaires horaires				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
							\$/h		
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	230	125 302	35,9	66,96	59,61	65,70	72,97	104,68
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	151 254	38,0	76,23	60,16	75,76	86,32	102,20
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	280	122 863	36,1	65,54	58,18	65,00	71,77	100,22
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 940	129 748	38,3	65,02	50,92	62,20	74,77	88,64
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	12 570	67 816	39,8	32,75	23,77	29,33	38,39	44,37
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	77 183	39,7	37,43	30,21	33,99	41,58	50,10
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	74 959	39,8	36,26	28,81	32,29	41,45	47,95
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	83 320	39,6	40,66	x	x	x	56,31
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	75 589	38,6	37,73	x	x	x	49,40
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	2 100	120 722	38,4	60,71	47,33	58,52	70,71	84,66
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	136 117	37,5	69,34	54,21	65,70	79,25	97,67
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 570	115 565	38,6	57,82	46,12	56,24	68,06	80,46
0731	Directeurs et directrices des transports	1 200	125 987	38,2	63,55	52,63	63,22	73,34	87,43
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	151 225	40,7	71,39	57,95	68,70	82,70	98,99
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	..	127 261	38,9	62,96	48,85	60,85	73,45	87,40
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	..	126 501	39,1	62,30	47,63	59,62	72,76	86,09
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	137 172	36,7	71,52	61,03	68,97	77,97	105,95
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	11 460	93 773	36,8	49,04	40,43	48,31	57,13	67,98
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	58 340	91 423	36,6	47,95	39,24	48,00	55,10	67,57
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	14 470	89 389	36,8	46,73	38,51	46,27	54,14	66,67
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	28 890	95 488	36,6	50,15	41,44	49,92	57,80	70,40
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	14 990	85 552	36,6	44,90	36,14	44,65	52,53	63,02
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	3 650	103 320	36,9	53,75	44,60	53,61	61,83	77,46

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	1 080	108 266	37,1	55,92	49,57	57,39	61,20	83,43
2112	Chimistes	810	91 326	37,0	47,51	38,92	49,23	54,91	68,31
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	94 679	38,4	47,11	37,37	44,86	55,18	65,15
2114	Météorologues et climatologues	200	114 113	37,2	58,87	48,84	62,19	67,90	84,85
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	127 562	36,5	67,18	48,43	71,72	77,94	94,83
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	90 072	36,1	47,85	37,85	47,67	56,21	69,42
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	89 232	36,3	47,15	36,63	45,10	56,18	68,80
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	370	97 889	35,2	53,32	47,09	55,87	61,83	76,97
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	86 247	36,3	46,15	x	x	x	64,45
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	21 590	99 161	37,6	50,76	39,91	49,00	59,90	68,84
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	12 640	111 205	38,5	55,51	44,86	53,93	65,41	79,28
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 780	97 616	35,3	52,94	46,13	54,01	60,73	77,62
2151	Architectes	..	100 466	35,4	54,30	48,16	54,21	60,73	77,89
2152	Architectes paysagistes	..	90 198	35,6	48,84	40,18	50,37	57,85	70,96
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	690	95 353	34,9	52,31	45,49	53,91	60,72	78,70
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	230	102 629	36,1	54,45	46,73	54,03	62,79	79,40
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	102 424	35,3	55,70	43,53	54,55	66,17	78,89
217	Professionnels et professionnelles en informatique	64 370	97 702	36,9	50,89	42,91	51,15	58,50	70,59
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	111 461	38,0	56,44	47,46	57,06	63,94	76,95
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	..	87 969	37,4	45,25	36,99	44,92	52,28	61,38
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	38 070	83 785	37,4	42,97	39,69	42,41	47,86	64,41
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	6 630	90 721	35,0	49,66	44,86	53,15	54,91	72,76
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	12 320	131 995	35,7	70,79	58,76	73,20	85,40	98,91
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	10 530	143 387	35,8	76,80	65,13	76,88	85,89	106,67
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	1 790	65 063	35,2	35,46	...	...	...	52,16

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
							\$/h		
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instrutrices en formation professionnelle	12 140	94 468	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	64 740	94 562	35,0	51,78	...	...	...	84,25
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 960	87 724	34,9	48,12	44,82	49,80	52,28	69,92
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	..	139 776	35,6	75,34	55,21	67,26	82,49	103,70
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	16 550	86 229	35,1	47,02	40,53	49,16	52,28	69,13
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	32 170	94 932	36,0	50,58	43,53	52,00	55,50	73,89
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	1 220	103 011	36,8	53,82	45,07	54,46	60,85	77,11
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 250	90 316	35,4	48,96	42,16	49,42	54,03	72,55
5111	Bibliothécaires	980	90 743	35,2	49,41	42,13	49,80	54,20	73,04
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	..	89 681	35,3	48,83	44,98	48,94	53,85	72,06
5113	Archivistes	210	88 489	36,3	46,85	41,88	45,33	50,87	70,44
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	85 380	37,5	43,87	36,07	42,92	51,85	61,12
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	78 963	38,8	39,06	31,41	38,97	45,43	52,72
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	80 420	37,4	41,42	33,77	39,84	45,93	57,54
5123	Journalistes	..	89 413	36,5	47,08	...	...	...	66,24
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	1 130	90 501	37,4	46,69	36,08	44,15	51,91	66,93
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	105 100	39,1	51,38	42,05	47,81	55,95	68,70
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	105 641	39,1	51,63	42,21	47,93	56,16	68,99
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	10	78 202	37,7	39,53	x	x	x	56,85
5136	Peintres, sculpteurs et sculpteuses, autres artistes des arts visuels	..	68 099	39,6	33,04	x	x	x	46,89

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	14 160	68 925	37,8	34,85	28,33	33,41	40,05	49,96
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	3 360	54 794	35,8	29,24	...	...	...	43,92
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 350	79 826	37,4	41,00	34,52	39,91	46,71	58,22
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	78 552	36,7	40,91	35,51	41,03	44,11	59,39
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	6 650	73 121	39,1	35,91	29,47	35,15	40,99	50,09
122	Personnel administratif et de réglementation	58 240	69 996	36,4	36,87	32,29	35,22	39,74	54,50
1221	Agents et agentes d'administration	28 610	65 282	36,1	34,63	31,60	34,54	37,07	51,64
1222	Adjoints et adjointes de direction	3 660	81 093	35,4	43,99	37,25	43,09	53,76	63,88
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	3 100	63 624	36,7	33,31	29,00	32,87	37,37	47,29
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	780	86 909	36,5	45,79	35,46	45,84	53,30	65,48
1225	Agents et agentes aux achats	9 060	81 746	37,7	41,69	34,32	40,86	47,74	59,74
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	73 967	37,1	38,34	32,18	38,33	42,43	55,51
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	190	83 348	34,8	45,97	38,65	43,55	54,03	71,15
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	22 620	56 544	35,5	30,52	27,23	29,26	33,22	45,25
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	19 120	57 009	35,6	30,71	27,24	29,26	33,32	45,46
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	59 907	35,2	32,63	27,21	31,67	37,70	47,45
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	1 960	49 335	35,0	27,00	26,69	26,92	27,16	41,38
125	Sténographes judiciaires, transcribeurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 270	61 797	35,4	33,47	30,97	33,58	35,15	49,81
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 190	62 205	35,5	33,67	31,67	33,58	35,15	50,05
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	70	55 286	35,2	30,10	x	x	x	45,41
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	13 790	68 537	36,4	36,32	29,89	34,89	40,98	51,75

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	6 330	62 632	37,2	32,42	27,59	31,98	36,10	45,44
221	Personnel technique des sciences physiques	..	86 910	36,9	45,55	x	x	x	65,27
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	69 046	37,9	34,95	29,86	33,54	38,51	50,70
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	100 058	36,2	53,35	...	...	...	76,51
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 370	69 914	36,8	36,45	32,76	35,08	39,89	55,26
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	700	64 456	36,9	33,50	29,46	33,58	38,12	50,38
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	15 640	80 352	37,7	40,85	33,81	39,54	46,96	57,96
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	12 950	83 341	38,3	41,86	34,44	42,38	50,33	59,42
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	4 400	75 343	37,5	38,52	32,25	38,98	44,47	54,32
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	4 280	81 508	37,4	41,89	32,60	39,78	48,74	60,60
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	2 230	82 538	37,2	42,65	33,58	40,11	50,14	61,08
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	128 038	34,1	78,98	x	x	x	106,23
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	240	98 924	39,2	48,13	x	x	x	72,22
228	Personnel technique en informatique	18 240	62 441	37,2	32,34	26,11	32,52	38,32	45,35
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	15 620	63 507	35,9	33,96	28,33	35,89	39,40	50,25
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	1 630	65 799	35,3	35,81	33,78	38,87	40,85	53,91
322	Personnel technique en soins dentaires	260	69 622	35,2	37,88	x	x	x	57,12
323	Personnel technique en soins de santé	..	63 707	37,8	32,27	29,77	32,32	33,31	49,74
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	27 680	65 143	36,1	34,59	29,06	35,22	38,87	51,41
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	71 638	35,8	38,32	31,93	36,99	41,90	55,98
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 990	97 709	38,3	49,47	42,03	48,10	60,03	76,16
4312	Pompiers et pompières	5 080	90 474	41,6	41,72	39,26	43,61	44,36	63,96

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 900	64 750	34,9	35,54	32,44	36,44	37,00	54,31
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 870	64 798	34,9	35,59	32,53	36,44	37,00	54,41
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	62 054	36,5	32,80	x	x	x	48,89
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	77 090	38,7	38,09	28,77	34,89	42,46	52,18
523	Annonces et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	..	85 239	36,6	44,65	...	...	...	63,10
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	72 924	38,0	36,85	25,00	32,93	45,67	49,78
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	1 240	58 638	34,5	32,50	...	...	...	48,51
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	1 210	57 689	34,5	31,97	27,54	32,93	33,58	47,70
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	11 670	47 245	38,4	23,43	18,56	21,57	26,57	32,17
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	74 347	38,6	36,94	x	x	x	49,89
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	74 931	38,7	37,11	x	x	x	50,20
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	71 175	37,9	36,06	27,38	34,36	40,91	48,16
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	12 810	64 684	36,7	33,85	27,68	31,38	37,09	48,88
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	65 606	36,0	35,03	29,15	32,76	37,51	50,63
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	8 580	64 193	37,1	33,27	26,50	30,60	36,35	48,02
631	Superviseurs et superviseuses de services	4 840	68 995	38,4	34,51	26,62	33,12	41,56	48,52
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	2 180	69 854	37,9	35,49	28,48	35,15	41,69	50,08
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	60 409	41,2	28,04	25,68	28,95	31,25	40,02
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	54 194	40,2	25,88	24,24	28,06	28,95	37,41
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	49 586	39,2	24,10	21,07	22,14	26,14	33,38

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
						\$/h			
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	45 347	38,4	22,60	20,31	20,81	22,71	30,76
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	53 368	40,0	25,44	x	x	x	35,66
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	79 419	40,1	38,02	x	x	x	56,90
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	2 870	90 381	38,5	45,06	39,18	47,22	48,43	65,19
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	65 916	39,6	31,91	25,93	31,28	36,25	45,35
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	73 186	39,5	35,64	28,37	35,31	43,91	51,31
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	78 472	39,8	37,76	...	...	...	56,55
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	77 122	38,8	38,22	33,00	35,91	44,04	55,10
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	79 099	39,2	38,57	31,12	36,04	47,86	58,24
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	86 072	39,0	42,60	36,75	41,28	45,61	62,79
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	1 060	71 732	38,9	35,37	28,95	34,12	40,14	53,09
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	1 030	70 365	39,1	34,53	27,92	33,40	38,25	51,38
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	67 263	39,5	32,76	x	x	x	49,51
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	61 088	39,4	29,72	25,32	28,13	34,65	43,49
7293	Calorifugeurs et calorifugeuses	..	75 737	38,3	38,01	x	x	x	53,28
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	63 969	39,5	31,07	25,32	31,19	36,11	46,47
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	4 490	90 978	39,8	43,79	37,57	44,04	50,50	63,17
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	2 110	97 427	39,7	47,07	41,35	45,69	52,36	66,89
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	1 390	81 744	40,3	38,63	29,21	39,68	44,94	55,95

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
						\$/h			
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	80 810	38,5	40,30	34,92	40,20	44,18	57,73
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	760	90 764	39,3	44,31	38,93	46,09	50,97	66,30
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	..	78 578	39,5	38,20	30,24	37,62	44,25	54,78
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	4 860	86 520	39,6	41,93	32,77	40,95	50,42	62,26
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	68 034	39,4	33,13	27,63	32,50	38,73	45,40
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	72 697	39,4	35,35	30,65	35,51	40,22	52,17
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	74 025	39,4	35,96	31,51	35,51	40,22	53,12
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	64 635	39,2	31,63	24,87	34,01	38,39	46,37
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	75 113	39,9	36,09	31,64	36,33	41,12	51,51
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	76 471	39,9	36,70	32,20	36,60	41,12	52,41
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	..	73 418	39,2	36,14	31,29	36,33	38,19	52,11
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	65 522	39,9	31,31	x	x	x	43,83
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	66 164	39,9	31,92	27,97	32,43	33,68	45,69
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	65 575	40,0	31,59	27,36	32,80	33,68	45,06
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	68 201	39,5	33,08	29,08	31,12	36,97	47,86
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	510	117 861	40,9	56,10	51,68	56,86	62,41	77,56
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	84 934	39,4	41,27	41,45	42,82	44,87	59,92
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	160	86 573	39,0	42,77	x	x	x	69,26
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	..	83 328	39,7	40,23	33,23	38,97	44,56	57,28
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	83 433	39,5	40,43	34,50	39,45	46,75	57,35

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
						\$/h			
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	..	54 389	37,9	27,33	x	x	x	41,13
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 910	84 315	38,3	42,28	35,02	41,77	48,01	61,42
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	28 420	50 903	35,9	27,21	24,91	26,64	29,29	40,58
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	26 660	51 135	35,8	27,37	25,03	27,03	29,36	41,01
1414	Réceptionnistes	..	45 266	36,9	23,53	20,70	23,40	25,34	32,44
1415	Commis des services du personnel	250	58 994	36,7	31,01	26,37	29,70	35,55	44,61
1416	Commis des services judiciaires	30	55 280	34,9	30,41	x	x	x	46,95
142	Commis en bureautique et en éditique	1 310	46 842	36,0	25,04	22,13	26,04	27,24	37,18
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	13 510	53 152	36,9	27,74	24,12	27,24	30,47	39,63
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	5 240	52 414	37,3	27,09	23,49	26,62	29,71	38,10
1432	Commis à la paye	..	56 870	37,1	29,41	25,20	29,32	32,54	41,12
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	5 920	53 032	36,5	27,86	24,69	27,43	30,46	40,51
1435	Agents et agentes de recouvrement	1 430	53 961	36,5	28,52	24,32	27,22	31,70	40,77
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	890	51 997	34,9	28,69	26,47	28,19	31,54	44,82
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	660	51 466	34,1	28,93	27,43	27,81	30,99	46,49
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	53 278	37,1	27,85	x	x	x	40,34
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	..	52 618	37,1	27,15	x	x	x	42,01
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	31 060	55 351	39,0	27,25	22,05	26,30	31,29	38,43
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	..	51 892	39,2	25,33	21,05	24,50	29,16	35,70
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	..	53 239	38,9	26,27	21,32	25,74	29,20	36,94
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	68 334	39,2	33,44	27,55	32,55	38,41	46,09
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 620	58 549	38,4	29,35	24,09	29,17	33,40	41,16
1525	Répartiteurs et répartitrices	2 270	63 515	38,3	31,87	28,38	31,89	35,98	46,81
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	66 749	38,2	33,48	27,64	33,08	39,25	48,03
341	Personnel de soutien des services de santé	25 120	52 118	36,2	27,56	...	...	...	43,02
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 980	74 738	39,2	36,52	33,95	35,92	40,23	55,84

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	..	37 564	37,8	19,03	16,68	18,75	20,00	25,80
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	53 189	32,5	35,03	23,16	30,80	42,15	44,58
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	47 240	39,8	22,77	...	...	...	30,53
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	23 820	50 126	37,5	25,80	21,20	25,82	29,80	36,22
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	5 140	52 067	36,2	27,59	24,71	27,34	30,18	39,82
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	..	49 591	37,9	25,31	19,06	24,92	29,68	35,28
656	Autre personnel des services personnels	..	39 784	35,5	21,37	18,00	19,94	22,96	29,48
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 990	54 951	38,9	27,09	...	...	...	39,83
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	15 270	51 650	39,4	25,15	21,35	24,67	28,15	35,14
7452	Manutentionnaires	15 260	51 651	39,4	25,15	21,35	24,67	28,15	35,14
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	21 850	60 992	40,6	28,87	24,41	30,47	35,64	43,11
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	7 990	59 644	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	7 910	71 326	40,1	34,08	x	x	x	53,77
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	59 018	39,5	28,58	x	x	x	41,28
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	48 914	39,1	24,11	x	x	x	36,13
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	69 665	39,3	33,93	28,16	33,90	37,80	51,76
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	71 308	39,3	34,66	28,60	34,22	39,02	52,17
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	1 540	65 306	39,1	31,99	x	x	x	50,63
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	54 720	39,9	26,29	21,33	23,36	30,65	37,96
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	65 638	38,9	32,32	x	x	x	46,92

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h				\$/h	
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	68 129	39,9	32,65	x	x	x	47,94
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	67 074	40,7	31,47	24,83	32,68	36,60	45,96
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	65 962	39,6	32,06	25,72	30,23	37,82	46,26
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	58 679	38,7	29,28	24,82	27,90	30,05	42,54
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	51 747	37,3	26,77	21,30	26,12	32,88	37,72
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	46 215	38,1	23,44	x	x	x	32,51
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	61 371	39,3	29,90	23,12	30,38	35,00	43,48
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	56 003	39,6	27,07	22,34	24,59	28,34	38,67
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	4 990	41 515	38,3	20,81	15,77	17,84	28,15	28,67
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	40 445	38,4	20,07	16,89	18,28	21,57	27,89
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	..	40 305	38,5	19,98	16,87	18,28	21,38	27,73
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	..	42 547	36,5	22,39	x	x	x	32,41
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	5 300	48 770	39,7	23,53	...	...	...	35,10
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	..	48 585	38,4	24,17	20,53	23,52	25,32	35,60
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	..	43 210	37,4	22,10	...	...	...	30,81
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	60 910	39,3	29,68	...	...	...	44,69
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	15 360	49 977	38,9	24,64	23,18	23,52	24,62	36,95
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	47 749	39,0	23,50	...	...	...	35,19
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	690	48 522	38,7	24,01	x	x	x	37,04

Tableau 1.2.1 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	57 124	39,4	27,81	24,39	27,92	30,66	41,22
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	55 672	39,5	27,05	24,39	27,92	29,26	40,35
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	560	65 513	39,2	32,18	25,01	32,20	39,08	46,44
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	1 990	59 824	39,0	29,45	26,45	30,85	34,66	45,59
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	1 510	63 877	38,8	31,60	28,60	32,04	35,41	50,26
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	46 788	39,8	22,51	x	x	x	31,66
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	73 271	39,7	35,18	28,67	35,33	42,25	53,46
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	830	61 826	38,7	30,69	27,98	29,38	35,53	47,70
8614	Manœuvres des mines	..	92 511	41,4	42,75	x	x	x	62,44
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	49 876	39,0	24,42	20,30	23,49	26,65	34,43

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.2

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 110	138 161	37,9	69,99	58,52	67,88	80,00	94,77
0113	Directeurs et directrices des achats	1 690	132 283	38,1	66,67	57,01	65,60	75,51	91,81
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	3 210	141 574	37,9	71,96	57,70	71,31	86,82	97,93
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	10 280	131 976	37,2	68,13	54,31	66,11	78,95	94,10
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	2 110	138 265	35,8	73,92	x	x	x	104,72
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	4 100	124 549	37,0	64,67	50,59	61,26	74,96	91,32
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	2 760	134 590	37,6	68,78	56,64	67,98	78,93	92,72
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	139 883	39,2	68,54	x	x	x	90,01
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	270	121 484	37,8	61,69	x	x	x	87,70
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	10 240	145 425	38,0	73,48	61,70	72,17	82,95	100,58
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	144 177	38,5	71,84	60,07	70,54	80,31	98,67
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	138 434	36,7	72,34	57,78	70,39	80,55	101,11
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	4 370	148 284	37,7	75,57	64,45	73,93	84,90	102,68
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	120 788	36,3	63,96	x	x	x	87,04
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	107 705	36,6	56,84	44,16	58,36	65,70	78,37
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	152 282	38,2	76,24	59,00	75,86	87,94	102,04
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	153 806	38,3	76,98	59,32	75,90	88,90	103,01
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	91 442	37,5	46,66	x	x	x	62,69
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 860	129 644	38,4	64,85	50,81	62,06	74,70	88,35
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	75 490	39,8	36,43	30,12	32,96	40,40	48,63
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	73 665	39,8	35,54	x	x	x	46,83
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	80 791	39,8	38,99	x	x	x	54,04
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	75 009	38,7	37,37	x	x	x	48,87

Tableau 1.2.2 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h				\$/h	
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 420	118 521	39,4	58,05	44,54	54,55	68,02	78,86
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	156 297	39,1	76,93	58,40	75,95	85,63	100,49
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 170	110 459	39,4	54,02	42,43	52,68	63,86	74,25
0731	Directeurs et directrices des transports	780	120 957	39,0	59,68	46,67	56,52	69,08	80,97
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	..	127 029	39,0	62,59	48,03	59,76	72,86	86,34
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	7 450	92 898	37,7	47,41	38,18	46,12	55,45	64,57
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	36 840	89 425	37,2	46,22	37,05	44,74	53,90	63,78
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	7 940	87 334	37,6	44,73	36,42	42,95	51,66	61,62
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	18 760	93 870	37,1	48,63	39,40	47,06	56,73	67,29
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	10 140	82 837	37,1	42,91	34,12	41,87	49,99	59,02
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	94 716	38,3	47,29	37,12	44,84	54,49	66,41
2112	Chimistes	..	85 796	38,6	42,51	32,60	40,12	51,67	59,73
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	74 623	36,8	38,90	32,05	37,17	44,04	55,39
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	75 102	36,6	39,32	32,47	37,19	44,51	56,28
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	94 848	38,4	47,44	37,75	45,21	54,39	63,52
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	10 710	108 723	38,8	53,85	43,56	51,71	61,68	76,68
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	..	82 061	36,1	43,50	36,59	42,23	50,28	58,30
2151	Architectes	..	87 728	35,5	47,35	x	x	x	63,99
2152	Architectes paysagistes	..	75 629	37,0	39,14	x	x	x	51,05
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	..	72 560	36,1	38,34	x	x	x	50,77
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	83 012	38,3	41,12	x	x	x	58,80
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	101 504	35,3	55,15	43,03	53,09	65,83	77,96
217	Professionnels et professionnelles en informatique	..	97 498	37,5	49,99	41,61	49,39	57,55	68,03

Tableau 1.2.2 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h				\$/h	
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	112 171	38,4	56,25	46,81	56,39	64,45	76,11
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	..	87 925	37,5	45,08	36,84	44,75	52,27	60,93
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	92 591	37,8	46,91	x	x	x	66,25
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	2 310	73 009	..	..	..	..	..	..
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	..	73 701	37,0	38,30	x	x	x	52,56
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	3 480	83 994	37,1	43,42	33,22	42,26	51,07	60,52
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	..	90 408	37,8	45,97	35,52	44,70	52,83	62,78
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	74 371	37,0	38,73	x	x	x	55,45
5113	Archivistes	..	70 595	37,7	36,10	x	x	x	52,65
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	84 328	37,7	43,26	33,16	41,42	51,85	58,90
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	78 516	39,0	38,63	31,21	38,49	45,17	51,91
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	78 502	37,3	40,66	31,07	37,97	45,57	55,48
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	106 879	39,3	52,00	40,33	46,96	57,14	68,61
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	107 385	39,3	52,24	40,82	47,10	57,14	68,90
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	9 240	73 742	38,8	36,53	30,28	35,92	41,44	50,90
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	..	68 209	38,6	33,85	x	x	x	47,49
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 230	79 976	37,5	40,95	x	x	x	57,85
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	82 248	38,2	41,14	x	x	x	57,54

Tableau 1.2.2 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
						\$/h			
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	6 230	72 122	39,3	35,24	29,15	34,55	40,29	48,89
122	Personnel administratif et de réglementation	13 870	70 461	37,9	35,62	29,11	34,24	40,68	49,93
1221	Agents et agentes d'administration	4 980	62 316	37,6	31,87	27,09	31,23	35,79	44,55
1222	Adjointes et adjoints de direction	..	81 566	37,3	42,04	37,10	41,04	44,24	58,65
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	2 380	62 012	37,2	32,01	28,03	31,83	35,07	44,60
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	390	83 068	37,7	42,29	33,40	39,52	47,79	58,81
1225	Agents et agentes aux achats	5 390	79 694	38,6	39,59	32,69	38,47	45,00	55,58
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	72 267	38,8	35,66	29,19	34,98	40,48	49,91
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	6 340	62 746	37,1	32,55	26,55	31,83	36,91	45,29
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	5 400	62 751	37,3	32,34	26,55	31,48	36,48	44,90
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	62 966	35,6	33,94	26,91	34,67	38,98	47,89
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	..	65 116	38,3	32,66	26,80	32,12	37,65	46,01
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	..	65 022	38,3	32,58	26,79	32,09	36,76	45,83
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	12 160	67 672	36,6	35,63	29,39	34,31	40,24	50,35
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	5 270	61 245	37,7	31,22	26,97	30,59	34,60	43,07
221	Personnel technique des sciences physiques	..	88 380	37,2	46,14	x	x	x	65,75
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	67 720	38,8	33,42	29,32	31,97	36,22	48,20
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	100 216	36,2	53,43	x	x	x	76,59
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	60 693	38,6	30,06	26,11	30,23	33,87	43,29
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	58 002	37,9	29,36	25,87	28,11	32,44	42,55
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	80 148	38,7	39,75	32,50	38,84	45,90	55,02
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	81 247	39,2	39,68	30,89	40,96	46,86	56,46

Tableau 1.2.2 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
						\$ / h			
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	74 966	38,3	37,50	30,90	37,52	43,20	51,63
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	76 597	39,3	37,42	29,24	34,65	44,46	52,27
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	..	80 830	38,9	39,86	29,87	38,93	47,85	55,59
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	131 701	33,5	82,80	x	x	x	111,11
228	Personnel technique en informatique	13 230	61 165	38,1	30,96	23,86	30,06	37,14	42,36
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	50 041	36,6	26,17	22,71	25,14	28,38	35,55
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	65 850	36,6	34,62	26,06	30,57	40,46	47,76
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	81 425	36,1	43,40	34,78	39,87	47,33	59,45
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	74 737	41,2	34,84	...	...	...	45,09
4312	Pompiers et pompières	..	71 866	41,3	33,39	...	...	...	42,90
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	78 863	39,2	38,54	27,35	33,29	47,11	51,76
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	72 734	38,2	36,57	23,77	32,24	45,67	48,96
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	45 032	32,4	26,42	x	x	x	36,57
631	Superviseurs et superviseurs de services	4 020	65 358	38,4	32,64	25,63	31,58	38,14	45,25
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	2 010	68 809	38,1	34,73	27,70	34,33	40,80	48,72
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	60 976	42,5	27,41	23,58	28,02	31,72	38,00
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	50 757	41,5	23,36	x	x	x	32,21
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	82 643	40,3	39,45	x	x	x	58,72
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	86 548	39,5	42,05	34,66	40,95	46,55	58,74
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	65 578	39,7	31,72	25,88	30,53	36,25	44,96

Tableau 1.2.2 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	73 134	39,5	35,57	28,12	35,31	43,91	51,11
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	78 362	40,0	37,58	x	x	x	56,07
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	75 385	39,4	36,76	...	...	...	52,85
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	96 144	40,3	45,82	x	x	x	67,16
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	87 136	38,9	43,32	36,43	41,17	48,48	63,11
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	81 295	39,4	39,65	x	x	x	56,21
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	76 706	39,7	37,09	x	x	x	51,92
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	61 778	39,7	29,95	x	x	x	42,96
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	60 677	39,7	29,29	x	x	x	41,82
7293	Calorifugeurs et calorifugeuses	..	77 639	38,3	38,90	x	x	x	53,66
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	65 229	39,9	31,29	x	x	x	45,70
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	2 610	91 152	40,6	42,98	36,34	42,43	49,31	59,93
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	96 695	40,0	46,40	39,56	44,84	52,36	64,77
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	80 729	43,0	35,14	x	x	x	48,87
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	80 459	38,7	39,91	x	x	x	55,41
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	75 412	40,0	36,17	x	x	x	53,05
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	..	78 784	39,6	38,17	29,46	36,99	44,91	54,12
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	4 440	87 898	39,7	42,56	x	x	x	62,97
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	66 775	39,6	32,35	27,11	31,17	36,75	43,36
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	68 439	39,7	33,02	29,10	34,01	35,51	46,70

Tableau 1.2.2 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
						\$/h			
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	71 047	39,7	34,25	30,64	34,38	35,51	48,65
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	54 280	39,5	26,34	x	x	x	36,18
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	74 989	39,9	36,01	x	x	x	51,03
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	76 365	40,0	36,61	x	x	x	51,94
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	68 063	40,4	32,50	x	x	x	45,98
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	67 218	40,5	32,05	x	x	x	45,40
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	72 023	39,9	34,59	x	x	x	48,68
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	..	82 533	39,7	39,77	33,23	38,53	43,79	56,38
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	81 753	39,9	39,24	33,87	39,95	42,67	56,83
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	7 330	50 537	37,6	25,78	21,84	24,80	28,51	35,94
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	5 960	51 692	37,7	26,35	22,45	25,32	29,27	36,94
1414	Réceptionnistes	..	44 560	37,3	22,86	20,28	22,71	24,53	30,97
1415	Commis des services du personnel	..	55 128	38,2	27,60	25,02	26,52	29,42	38,66
142	Commis en bureautique et en éditique	..	41 762	37,6	21,30	x	x	x	30,60
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	12 020	52 520	37,1	27,19	23,85	26,66	29,76	38,54
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 150	51 408	37,9	26,07	22,95	25,50	28,40	35,91
1432	Commis à la paye	..	55 333	37,5	28,28	24,12	27,51	30,89	38,39
1435	Agents et agentes de recouvrement	1 320	52 620	36,8	27,58	23,97	26,78	30,35	39,42
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	49 652	38,8	24,61	x	x	x	34,41
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	49 766	38,8	24,67	x	x	x	34,48
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	45 537	36,9	23,69	21,61	21,88	25,63	33,61
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	..	45 660	36,8	23,80	21,61	21,75	25,70	33,74
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	26 490	54 292	39,3	26,45	21,28	25,37	30,38	36,73

Tableau 1.2.2 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	..	52 597	39,7	25,35	20,18	23,92	28,28	34,72
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	68 449	39,2	33,44	x	x	x	46,04
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 430	57 379	38,7	28,44	23,70	28,49	31,79	39,45
1525	Répartiteurs et répartitrices	..	60 194	39,7	29,06	25,24	29,17	33,32	40,11
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	61 794	38,2	31,08	26,13	30,77	34,45	43,03
341	Personnel de soutien des services de santé	..	33 597	34,4	18,57	x	x	x	25,02
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	20 280	48 993	38,0	24,89	19,66	24,92	28,58	34,59
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	..	47 967	38,5	23,98	17,90	23,72	27,81	32,99
656	Autre personnel des services personnels	..	37 121	35,4	20,04	x	x	x	26,82
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	61 841	39,6	29,93	x	x	x	40,91
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	14 590	51 453	39,5	25,00	21,09	24,43	28,11	34,76
7452	Manutentionnaires	14 590	51 455	39,5	25,00	21,09	24,43	28,11	34,76
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	..	53 187	41,4	24,54	18,91	24,68	28,23	34,88
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	58 985	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	63 853	40,0	30,59	x	x	x	42,32
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	74 137	40,6	34,85	27,35	33,25	41,69	49,83
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	52 711	39,8	25,36	x	x	x	36,11
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	66 898	40,8	31,37	24,36	32,40	36,60	45,76
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	65 971	39,6	32,07	x	x	x	46,27
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	51 667	37,5	26,60	x	x	x	37,11
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	44 805	38,8	22,24	x	x	x	30,15

Tableau 1.2.2 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
Formation en cours d'emploi									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	49 892	40,9	23,34	21,14	23,53	25,14	33,21
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	..	46 298	38,4	23,03	20,47	20,56	24,54	32,03
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	..	42 622	37,3	21,83	...	...	...	29,86
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	..	49 693	39,5	23,99	20,47	21,17	24,54	33,73
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	55 209	39,9	26,54	23,00	24,88	29,59	39,20
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	54 652	39,8	26,33	23,00	24,88	29,26	39,13
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	60 285	40,5	28,49	x	x	x	39,86
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	83 556	41,0	38,86	x	x	x	56,72
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	49 821	39,0	24,40	20,18	23,44	26,65	34,37

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.3

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89 508	36,0	47,80	39,58	44,64	50,77	70,02
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	90 521	35,6	49,02	38,18	43,15	50,68	71,09
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	93 150	36,6	48,99	40,69	46,16	51,15	72,75
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	83 756	35,3	45,59	38,85	42,77	47,40	65,50
217	Professionnels et professionnelles en informatique	103 496	35,7	55,77	x	x	x	80,71
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	99 294	35,0	54,31	x	x	x	75,96
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	81 119	..	..	..	..	..	..
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	94 239	35,8	50,62	x	x	x	75,90
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	92 497	36,2	49,02	x	x	x	69,37
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	83 861	39,5	40,68	...	...	...	58,80
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	73 068	39,3	35,68	33,08	33,56	37,77	52,04
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	71 981	39,2	35,27	32,98	33,56	37,54	51,39
122	Personnel administratif et de réglementation	70 798	36,6	37,13	32,32	36,56	38,55	54,45
1221	Agents et agentes d'administration	68 863	36,2	36,48	32,32	36,70	38,32	54,17
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	62 880	36,0	33,44	x	x	x	48,93
1225	Agents et agentes aux achats	79 015	38,2	39,98	36,54	37,48	42,61	56,60
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	80 754	35,2	44,08	x	x	x	65,53
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	80 694	35,1	44,10	x	x	x	65,48
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	71 799	37,9	36,32	x	x	x	56,02
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	67 605	35,7	36,23	32,94	35,77	38,60	53,92
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	70 002	37,0	36,18	33,43	34,34	38,32	53,19
221	Personnel technique des sciences physiques	98 098	36,1	52,52	x	x	x	75,43
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	72 859	38,6	36,13	31,97	34,25	39,45	52,04

Tableau 1.2.3 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
222	Personnel technique des sciences de la vie	65 927	39,2	32,26	x	x	x	47,30
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	65 078	39,2	31,88	x	x	x	46,88
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	85 786	39,8	41,39	36,96	42,77	45,90	58,64
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	94 287	39,7	45,52	41,20	44,78	51,46	67,26
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	83 349	39,7	40,18	38,32	39,54	42,61	58,09
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	78 154	39,7	37,84	x	x	x	55,54
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	131 140	32,5	85,69	x	x	x	115,27
228	Personnel technique en informatique	66 381	37,4	34,06	28,36	33,89	39,21	50,53
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	77 492	35,6	41,73	x	x	x	62,28
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	74 123	37,7	37,91	33,29	38,00	41,42	54,38
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	43 858	31,9	26,18	x	x	x	36,10
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	77 027	36,2	40,84	x	x	x	61,76
6322	Cuisiniers et cuisinières	61 906	43,3	27,53	x	x	x	38,82
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	46 432	39,3	22,47	x	x	x	30,57
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	41 782	37,9	21,14	x	x	x	28,16
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	77 192	39,5	37,53	33,00	35,68	43,52	56,70
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	72 083	39,9	34,69	29,46	34,62	38,07	50,66
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	84 756	39,5	41,29	37,62	42,64	44,95	61,83
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	75 269	39,4	36,66	...	...	...	52,77
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	96 430	40,3	45,89	x	x	x	67,54
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	91 486	38,8	45,71	x	x	x	67,55
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	80 697	39,7	39,07	31,57	36,75	41,19	54,98
729	Autre personnel des métiers de la construction	60 999	39,7	29,42	x	x	x	42,26

Tableau 1.2.3 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	83 444	39,9	40,03	37,93	39,37	41,79	57,12
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	92 297	39,9	44,34	x	x	x	64,73
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	81 991	39,9	39,34	x	x	x	55,27
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	88 339	39,6	42,94	36,07	42,46	50,19	62,69
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	89 269	39,5	43,41	35,51	42,92	50,53	64,26
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	85 203	39,6	41,32	36,07	44,38	46,41	58,20
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	74 201	40,0	35,54	...	...	...	52,76
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	74 531	40,0	35,70	...	...	...	52,87
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	75 468	40,0	36,20	32,28	35,55	41,10	51,58
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	75 306	40,0	36,09	32,28	35,54	41,10	51,39
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	67 619	40,6	32,16	x	x	x	45,47
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	67 196	39,2	32,75	26,54	31,57	38,53	46,75
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	83 736	40,3	39,78	34,39	39,95	42,40	57,64
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	56 357	37,3	28,99	24,51	27,36	33,70	41,88
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	56 605	37,1	29,22	24,36	27,61	34,00	42,30
1414	Réceptionnistes	53 700	39,1	26,42	x	x	x	37,22
142	Commis en bureautique et en éditique	37 827	37,4	19,37	x	x	x	28,38
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	54 794	36,3	29,10	25,49	29,51	32,26	41,98
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	51 845	38,5	26,03	x	x	x	36,93
1432	Commis à la paye	64 988	37,7	33,54	x	x	x	47,10
1435	Agents et agentes de recouvrement	55 402	35,4	30,01	27,08	29,60	32,42	43,52
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	68 154	38,3	34,00	x	x	x	49,72
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	68 417	38,3	34,11	x	x	x	49,84
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	45 691	36,6	23,89	x	x	x	34,19

Tableau 1.2.3 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	45 477	36,6	23,79	x	x	x	34,00
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	56 955	39,3	27,73	23,22	26,52	31,29	39,70
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	53 810	39,3	26,25	22,52	25,37	30,09	37,25
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	66 276	39,9	31,85	27,46	31,45	36,75	46,87
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	72 622	39,6	35,29	x	x	x	51,29
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	65 767	38,6	32,69	29,66	31,47	35,91	47,64
1525	Répartiteurs et répartitrices	62 540	39,1	30,75	25,42	31,32	34,34	44,69
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	69 727	38,8	34,48	x	x	x	49,59
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	50 891	29,5	37,93	x	x	x	46,04
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	54 258	37,1	28,12	23,97	27,28	31,16	40,98
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	54 064	37,6	27,64	23,76	26,40	31,16	40,35
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	73 312	39,7	35,44	x	x	x	50,05
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	55 840	39,5	27,05	23,16	25,75	30,10	38,31
7452	Manutentionnaires	55 844	39,5	27,06	23,16	25,75	30,10	38,32
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	60 889	42,1	27,90	24,28	26,50	31,09	39,58
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	60 899	..	..	..	..	..	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	74 121	40,6	34,82	x	x	x	50,05
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	56 150	40,1	26,85	x	x	x	38,21
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	61 722	40,0	29,54	24,79	27,92	35,02	42,00
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	67 586	40,7	31,70	23,75	35,50	36,60	46,45
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	71 529	39,4	34,92	29,64	34,29	41,06	51,11
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	59 418	38,7	29,70	24,92	28,39	30,05	43,35
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	57 270	36,7	29,90	x	x	x	43,07
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	52 988	37,6	27,00	x	x	x	x
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	58 456	39,7	28,21	23,02	25,28	34,56	40,85

Tableau 1.2.3 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	46 258	38,3	23,00	...	...	...	31,99
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	42 624	37,3	21,83	x	x	x	29,88
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	58 663	38,8	28,85	x	x	x	42,40
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	50 923	39,8	24,35	20,47	20,57	24,54	34,28
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	56 379	40,0	27,02	x	x	x	40,77
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	56 152	40,0	26,91	x	x	x	40,68
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	62 665	39,8	30,14	x	x	x	43,45
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	51 177	38,8	25,16	21,92	24,12	27,59	35,88

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.4

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	138 161	37,9	69,99	58,52	67,88	80,00	94,77
0113	Directeurs et directrices des achats	132 283	38,1	66,67	57,01	65,60	75,51	91,81
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	141 574	37,9	71,96	57,70	71,31	86,82	97,93
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	131 976	37,2	68,13	54,31	66,11	78,95	94,10
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	138 265	35,8	73,92	x	x	x	104,72
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	124 549	37,0	64,67	50,59	61,26	74,96	91,32
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	134 590	37,6	68,78	56,64	67,98	78,93	92,72
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	139 883	39,2	68,54	x	x	x	90,01
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	121 484	37,8	61,69	x	x	x	87,70
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	145 425	38,0	73,48	61,70	72,17	82,95	100,58
0211	Directeurs et directrices des services de génie	144 177	38,5	71,84	60,07	70,54	80,31	98,67
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	138 434	36,7	72,34	57,78	70,39	80,55	101,11
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	148 284	37,7	75,57	64,45	73,93	84,90	102,68
031	Directeurs et directrices des soins de santé	120 788	36,3	63,96	x	x	x	87,04
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	107 705	36,6	56,84	44,16	58,36	65,70	78,37
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	91 442	37,5	46,66	x	x	x	62,69
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	129 644	38,4	64,85	50,81	62,06	74,70	88,35
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	67 090	39,8	32,34	23,60	28,82	37,70	43,62
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	75 490	39,8	36,43	30,12	32,96	40,40	48,63
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	73 665	39,8	35,54	x	x	x	46,83
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	80 791	39,8	38,99	x	x	x	54,04
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	75 009	38,7	37,37	x	x	x	48,87
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	118 521	39,4	58,05	44,54	54,55	68,02	78,86
0711	Directeurs et directrices de la construction	156 297	39,1	76,93	58,40	75,95	85,63	100,49
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	110 459	39,4	54,02	42,43	52,68	63,86	74,25
0731	Directeurs et directrices des transports	120 957	39,0	59,68	46,67	56,52	69,08	80,97
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	127 029	39,0	62,59	48,03	59,76	72,86	86,34

Tableau 1.2.4 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89 423	37,2	46,18	36,97	44,74	53,94	63,66
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	87 294	37,6	44,68	36,40	42,95	51,67	61,52
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	93 885	37,1	48,62	39,35	47,06	56,78	67,18
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82 813	37,1	42,84	33,96	41,79	50,00	58,86
217	Professionnels et professionnelles en informatique	97 415	37,5	49,91	x	x	x	67,86
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	87 695	37,6	44,90	x	x	x	60,65
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	71 606	..	..	..	..	..	..
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	83 710	37,2	43,22	x	x	x	60,12
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	79 719	38,5	40,01	x	x	x	53,55
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	78 092	38,9	38,47	30,60	37,33	45,18	51,37
5123	Journalistes	60 911	38,3	30,59	x	x	x	41,11
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	73 748	38,8	36,54	30,24	35,92	41,49	50,89
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	72 124	39,3	35,24	29,12	34,61	40,34	48,86
122	Personnel administratif et de réglementation	70 444	38,0	35,55	28,92	34,09	40,85	49,71
1221	Agents et agentes d'administration	61 827	37,7	31,52	26,75	30,80	35,26	43,88
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61 954	37,3	31,92	x	x	x	44,33
1225	Agents et agentes aux achats	79 714	38,6	39,58	32,69	38,50	45,05	55,55
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	61 967	37,2	32,05	x	x	x	44,48
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	61 877	37,4	31,77	x	x	x	43,99
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	63 683	38,4	31,87	x	x	x	43,96
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	63 518	38,4	31,75	x	x	x	43,67
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	67 679	36,7	35,58	29,00	34,04	40,62	50,02
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	60 540	37,8	30,82	26,68	30,02	34,27	42,29

Tableau 1.2.4 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
221	Personnel technique des sciences physiques	70 543	39,2	34,43	x	x	x	49,54
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	64 732	38,9	31,84	27,92	30,66	34,17	46,02
222	Personnel technique des sciences de la vie	57 434	38,2	28,70	x	x	x	40,82
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	52 869	36,9	27,52	x	x	x	39,34
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	79 317	38,5	39,51	32,03	38,18	45,54	54,48
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	75 290	39,0	37,01	26,65	35,95	45,77	51,53
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	73 303	38,0	36,97	29,63	36,33	43,36	50,31
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	76 144	39,2	37,30	x	x	x	51,34
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	80 761	38,9	39,84	x	x	x	55,53
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	135 158	39,9	65,03	x	x	x	90,66
228	Personnel technique en informatique	60 534	38,1	30,58	23,22	29,71	36,42	41,42
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	81 561	36,1	43,46	x	x	x	59,36
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	79 640	39,4	38,65	26,52	31,79	48,83	51,37
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	60 246	38,7	29,59	x	x	x	41,65
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	47 374	38,4	23,47	18,62	21,63	26,58	32,10
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	74 283	38,6	36,90	x	x	x	49,77
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	74 865	38,7	37,06	x	x	x	50,07
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	71 146	37,9	36,04	27,39	34,36	40,88	48,13
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	64 373	36,8	33,64	27,54	31,20	36,80	48,52
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	65 536	35,9	35,01	29,03	32,76	37,96	50,51
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	63 850	37,2	33,03	26,39	30,41	36,12	47,65
631	Superviseurs et superviseuses de services	65 668	38,4	32,79	25,93	31,79	38,14	45,39
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	68 607	38,2	34,58	x	x	x	48,43
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	52 629	39,5	25,58	x	x	x	34,43
6322	Cuisiniers et cuisinières	39 567	39,6	19,17	x	x	x	25,32

Tableau 1.2.4 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	63 762	39,6	30,90	x	x	x	44,97
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	87 785	39,5	42,65	35,09	40,96	47,91	59,00
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	56 046	39,3	27,36	23,46	26,88	29,70	36,68
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	60 587	39,5	29,39	26,09	28,13	32,42	39,91
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	76 746	38,9	37,90	30,26	39,04	43,46	53,86
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	75 241	39,3	36,80	x	x	x	51,29
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	58 953	39,9	28,28	x	x	x	38,58
729	Autre personnel des métiers de la construction	56 993	39,5	27,73	x	x	x	36,78
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	91 878	40,7	43,26	35,46	43,22	50,28	60,18
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	96 806	40,0	46,45	x	x	x	64,77
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	70 222	39,7	33,90	27,27	31,79	38,75	46,65
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	83 687	40,1	39,93	x	x	x	59,09
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	64 731	39,6	31,36	27,00	30,35	36,00	41,77
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	65 157	39,5	31,59	27,66	31,54	34,72	43,27
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	68 822	39,5	33,33	28,99	32,39	35,69	45,96
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	73 772	39,8	35,52	x	x	x	49,63
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	80 045	39,9	38,41	x	x	x	53,85
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	50 527	39,5	24,54	x	x	x	33,31
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70 703	39,3	34,49	x	x	x	49,09
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	80 342	39,3	39,11	x	x	x	55,83
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	88 503	39,9	42,51	35,44	39,96	46,59	60,00
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	83 719	39,5	40,60	34,48	39,83	47,12	57,44
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	76 475	38,9	37,81	31,68	37,68	42,67	54,56
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	49 495	37,7	25,21	21,43	24,47	27,90	34,92

Tableau 1.2.4 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	50 687	37,8	25,77	22,00	24,91	28,54	35,88
1414	Réceptionnistes	43 882	37,1	22,59	x	x	x	30,49
142	Commis en bureautique et en éditique	44 929	37,7	22,85	x	x	x	32,31
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	52 140	37,2	26,87	23,69	26,35	29,26	37,98
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	51 335	37,8	26,08	x	x	x	35,74
1432	Commis à la paye	55 071	37,5	28,14	x	x	x	38,16
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	52 406	36,8	27,31	24,30	26,86	29,53	39,65
1435	Agents et agentes de recouvrement	51 348	37,4	26,48	22,93	25,28	28,59	37,69
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	43 410	39,0	21,44	x	x	x	29,56
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	43 513	39,0	21,51	x	x	x	29,64
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	45 408	37,0	23,52	x	x	x	33,14
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	45 834	36,9	23,80	x	x	x	33,50
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	51 889	39,4	25,28	19,48	23,99	29,18	34,12
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	48 133	39,7	23,23	19,21	22,05	26,49	30,92
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	67 384	39,2	32,97	27,00	31,55	37,38	44,71
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54 899	38,7	27,18	22,04	26,97	30,24	37,11
1525	Répartiteurs et répartitrices	59 680	39,8	28,69	25,18	28,93	32,71	39,15
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	59 476	38,0	30,09	x	x	x	41,10
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	37 214	37,9	18,76	16,50	18,44	19,49	25,39
651	Personnel des services des aliments et des boissons	52 627	40,0	25,21	x	x	x	33,46
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	46 860	39,6	22,73	...	...	...	29,93
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	47 819	38,1	24,17	18,57	24,03	28,11	33,23
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	51 552	36,5	27,16	24,16	27,25	29,90	39,14
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 459	38,8	23,08	17,00	22,50	26,94	31,27
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	55 916	39,6	27,08	x	x	x	36,29
7452	Manutentionnaires	45 726	39,4	22,31	18,63	21,45	25,34	30,21
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	49 256	41,1	22,83	17,48	22,00	26,52	32,50
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	56 995	..	..	..	..	..	..

Tableau 1.2.4 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	42 064	39,9	20,23	x	x	x	29,77
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	74 174	40,5	34,91	27,51	39,02	39,50	49,27
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	44 043	39,1	21,60	x	x	x	30,69
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	61 641	38,8	30,57	x	x	x	43,92
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	60 996	41,0	28,48	25,40	27,88	30,69	39,88
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	52 373	40,0	25,08	x	x	x	34,66
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	43 894	38,5	22,02	17,50	19,76	23,16	29,48
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	40 190	39,5	19,55	x	x	x	x
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	50 169	38,8	24,85	x	x	x	33,92
Formation en cours d'emploi								
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	42 932	38,6	21,19	16,97	19,26	28,60	29,48
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	42 860	38,6	21,13	x	x	x	29,37
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	40 755	36,9	21,13	x	x	x	29,73
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	47 280	39,5	22,89	19,68	21,50	28,67	32,82
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	46 530	38,6	23,15	20,71	21,50	24,49	32,28
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	42 464	38,8	20,99	x	x	x	28,60
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	46 425	38,6	23,04	20,75	21,50	24,00	32,27
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	51 120	39,5	24,87	x	x	x	33,73
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	47 183	38,9	23,44	x	x	x	31,37
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	59 386	40,7	27,86	x	x	x	38,57
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	44 566	39,7	21,46	18,19	20,42	24,16	28,77

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.5

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	129 178	37,6	66,23	55,16	63,74	77,07	88,40
0113	Directeurs et directrices des achats	123 364	38,0	62,37	56,38	61,10	68,91	86,71
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	131 681	38,2	66,48	55,50	66,64	74,77	89,81
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	137 712	37,6	70,54	56,06	67,77	79,12	95,66
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	131 510	37,7	67,22	55,40	67,46	74,73	89,37
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	111 949	38,9	55,34	x	x	x	73,01
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	139 866	38,4	69,88	57,46	66,95	79,53	94,32
0211	Directeurs et directrices des services de génie	132 200	39,6	64,15	54,66	61,34	70,25	85,57
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	131 240	35,5	70,94	56,61	63,51	78,95	103,00
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	147 093	38,5	73,31	62,17	69,61	84,27	98,14
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	147 795	37,8	75,15	59,00	75,86	84,38	101,36
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	122 671	38,5	61,25	49,34	59,38	67,78	83,56
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 852	38,8	52,63	44,52	49,88	59,01	72,04
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	103 277	38,8	51,35	43,70	49,35	57,74	71,03
0731	Directeurs et directrices des transports	111 749	38,7	55,58	46,03	53,37	62,28	74,78
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	115 842	38,9	57,37	43,44	52,68	64,91	79,20
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	93 397	38,4	46,80	41,00	44,36	51,56	62,60
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	87 627	37,7	44,75	35,38	43,82	52,10	60,97
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	85 757	37,9	43,59	34,63	41,74	49,91	59,48
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	96 543	37,7	49,09	41,03	48,64	56,34	66,62
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	79 431	37,4	40,93	32,20	39,98	47,25	55,97
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	87 015	38,6	43,13	x	x	x	61,70
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	91 691	39,5	44,62	35,23	44,83	51,61	60,09
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	93 234	38,9	46,10	38,33	46,14	52,77	63,68
217	Professionnels et professionnelles en informatique	99 057	38,2	49,76	40,95	48,82	57,82	66,99
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	113 420	39,6	54,89	44,35	53,21	62,52	73,75

Tableau 1.2.5 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	89 029	37,9	45,23	34,34	45,62	54,98	60,41
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	77 401	..	..	..	..	..	..
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76 180	37,2	39,33	28,63	39,24	46,55	53,84
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	92 663	37,0	48,55	x	x	x	66,32
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	72 859	38,8	36,11	28,78	33,60	40,18	47,99
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	69 387	39,1	34,14	27,78	34,41	39,17	46,94
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	61 849	38,6	30,78	x	x	x	42,20
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	79 469	38,0	40,23	x	x	x	56,09
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	67 924	39,3	33,14	27,09	33,58	37,96	45,51
122	Personnel administratif et de réglementation	65 915	38,4	32,91	27,28	32,18	37,79	45,50
1221	Agents et agentes d'administration	61 275	37,9	31,14	26,38	30,34	34,76	43,19
1222	Adjoints et adjointes de direction	83 008	37,3	42,83	x	x	x	56,23
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	60 283	37,8	30,60	26,77	29,38	33,70	42,43
1225	Agents et agentes aux achats	69 869	39,3	34,14	27,84	33,22	38,86	47,21
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	61 348	36,8	32,09	25,67	31,70	38,07	44,81
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	60 970	37,7	31,19	24,39	29,44	37,30	43,38
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	64 321	37,8	32,85	26,45	31,54	36,69	44,91
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	60 299	38,4	30,22	25,47	29,01	34,25	40,93
221	Personnel technique des sciences physiques	65 413	38,5	32,57	27,73	30,65	35,07	47,99
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	59 756	38,2	30,07	26,29	29,39	31,68	44,24
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	72 615	38,9	35,79	30,01	34,17	40,87	50,02
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	66 236	39,3	32,32	25,13	30,81	36,82	43,43
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	72 905	38,3	36,55	29,69	35,91	43,96	49,92
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	65 548	39,8	31,50	27,32	31,01	33,23	43,90

Tableau 1.2.5 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
228	Personnel technique en informatique	62 258	38,1	31,47	24,94	30,75	37,54	42,95
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	86 062	35,5	46,52	36,64	42,02	50,36	63,29
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	73 944	39,3	36,10	25,25	31,32	42,96	48,05
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	70 663	38,5	35,62	x	x	x	47,23
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	79 268	39,4	38,68	x	x	x	51,15
631	Superviseurs et superviseurs de services	62 832	39,3	30,68	25,06	29,71	35,81	42,06
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	64 219	39,0	31,72	x	x	x	42,82
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	61 032	41,1	28,55	x	x	x	40,40
6322	Cuisiniers et cuisinières	57 288	42,2	26,01	x	x	x	36,90
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	74 439	39,6	36,07	31,26	36,74	39,77	50,13
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	58 067	39,9	27,87	23,57	26,99	31,40	38,80
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	61 196	39,9	29,35	26,25	28,32	32,30	40,47
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	66 933	39,5	32,82	x	x	x	46,28
729	Autre personnel des métiers de la construction	61 589	40,0	29,51	x	x	x	45,99
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	75 786	40,0	36,33	32,92	36,45	42,06	50,04
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83 104	40,0	39,84	35,38	38,93	44,28	55,25
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	66 431	39,4	32,55	27,00	30,24	35,72	44,44
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	63 023	39,8	30,39	26,95	29,83	34,63	40,31
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	54 590	39,6	26,44	x	x	x	36,08
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	60 086	39,7	28,95	x	x	x	40,63
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	77 743	40,1	37,18	31,64	37,04	41,52	53,08
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	77 516	40,1	37,03	31,64	37,00	41,16	52,80
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	66 633	42,3	30,14	27,29	30,06	32,99	43,00
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	69 968	40,5	33,12	x	x	x	46,22

Tableau 1.2.5 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	69 594	39,9	33,42	25,63	32,91	37,34	46,34
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	74 508	39,3	36,32	30,70	36,18	41,13	50,77
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	78 287	40,1	37,45	x	x	x	55,29
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	48 510	38,4	24,28	20,78	23,96	26,74	33,15
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	48 628	38,3	24,40	20,25	24,09	27,19	33,26
1414	Réceptionnistes	47 536	38,8	23,53	21,84	23,40	24,51	32,24
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	52 458	37,9	26,58	23,76	26,40	29,00	36,61
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50 971	37,9	25,81	23,00	25,53	27,85	35,18
1432	Commis à la paye	59 063	39,2	28,94	25,18	28,76	32,32	38,18
1435	Agents et agentes de recouvrement	53 974	36,7	28,30	x	x	x	40,57
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	51 037	39,5	24,81	20,22	23,79	28,04	33,72
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	50 975	39,9	24,47	20,80	24,19	27,57	32,73
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	60 673	39,4	29,71	x	x	x	41,00
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	49 712	39,1	24,38	19,50	23,75	28,59	32,98
1525	Répartiteurs et répartitrices	63 384	39,8	30,49	26,98	30,78	34,10	41,48
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	45 863	39,4	22,37	x	x	x	29,77
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	45 852	39,4	22,37	x	x	x	29,76
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	60 940	39,8	29,35	x	x	x	39,86
7452	Manutentionnaires	46 471	39,8	22,40	19,36	22,57	25,01	30,32
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	56 989	43,3	25,06	24,28	25,75	26,98	34,58
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	61 425	..	..	..	..	..	..
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	44 766	39,3	21,84	x	x	x	30,74
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	58 906	39,7	28,38	26,08	28,81	29,91	40,18
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	51 080	39,9	24,56	x	x	x	34,03

Tableau 1.2.5 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	48 856	40,6	23,00	20,72	21,92	24,11	32,93
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	53 289	41,0	24,94	21,50	23,99	25,74	35,85
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	51 382	39,6	24,86	x	x	x	34,63
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	54 127	42,4	24,49	21,31	21,67	26,19	35,62
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	56 236	40,0	26,94	24,39	26,55	29,26	43,12
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	49 790	40,0	23,85	x	x	x	32,40
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	45 709	39,3	22,29	19,23	22,02	24,43	30,46

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.6

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	141 644	38,0	71,45	59,49	69,39	81,44	97,21
0113	Directeurs et directrices des achats	134 472	38,2	67,73	57,01	66,92	78,13	93,06
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	144 452	37,8	73,55	59,21	74,57	88,14	100,32
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	131 027	37,1	67,73	53,74	65,74	78,73	93,84
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	135 808	37,6	69,40	57,80	68,51	80,25	94,06
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	142 946	39,2	69,99	x	x	x	91,85
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	123 777	37,5	63,26	54,88	60,39	71,49	90,21
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	146 871	37,9	74,42	63,10	73,50	83,21	102,23
0211	Directeurs et directrices des services de génie	146 195	38,3	73,14	61,54	73,08	82,06	100,97
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	141 860	37,3	73,01	59,51	70,54	83,18	100,27
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	148 687	37,4	76,34	65,63	74,64	85,09	104,26
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	155 565	38,5	77,04	60,76	74,53	91,67	102,52
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	158 402	38,6	78,38	62,94	76,15	91,92	104,22
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	133 218	38,3	66,69	51,18	64,45	76,56	90,82
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	65 505	39,8	31,59	23,51	28,27	36,54	42,89
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	121 061	39,5	59,13	44,20	56,19	70,07	80,19
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	112 053	39,6	54,61	40,23	53,18	64,64	74,94
0731	Directeurs et directrices des transports	124 448	39,1	61,23	47,22	58,80	71,52	83,32
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	155 752	41,0	73,02	62,61	72,68	82,80	101,87
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	142 598	39,2	69,85	55,18	68,31	80,88	96,22
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	92 799	37,6	47,53	37,50	46,63	55,77	64,98
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89 808	37,1	46,53	37,29	45,02	54,38	64,39
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	87 769	37,5	45,05	36,85	43,16	52,02	62,22
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	93 466	37,0	48,56	39,10	46,87	56,79	67,40
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	83 831	37,0	43,49	34,42	42,26	50,84	59,92

Tableau 1.2.6 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	96 248	38,3	48,12	x	x	x	67,34
2113	Géoscientifiques et océanographes	94 108	38,3	47,00	36,96	44,51	55,69	64,38
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	123 651	38,5	61,70	x	x	x	89,80
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	95 610	38,1	48,12	38,03	45,43	55,20	64,38
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	110 442	38,8	54,71	44,35	52,62	62,93	78,12
217	Professionnels et professionnelles en informatique	97 090	37,3	50,05	41,81	49,53	57,49	68,31
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	111 348	37,6	57,15	48,29	58,38	65,71	77,75
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	87 657	37,4	45,05	37,08	44,56	51,77	61,05
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	71 688	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	118 020	36,6	61,71	47,92	59,31	72,32	85,13
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	86 391	37,1	44,67	34,25	43,11	52,27	62,56
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	89 980	37,7	45,84	x	x	x	62,85
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	77 027	38,3	38,63	32,04	38,41	45,49	52,74
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	82 793	39,1	40,53	34,49	39,54	46,28	54,88
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	69 387	38,6	34,62	x	x	x	48,12
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	75 450	38,7	37,47	30,89	36,40	42,91	52,47
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	70 798	38,6	35,10	30,05	36,68	40,83	49,66
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	80 084	37,4	41,11	34,58	39,57	46,71	58,23
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	74 062	39,2	36,21	29,90	35,19	41,37	50,46
122	Personnel administratif et de réglementation	71 824	37,8	36,43	29,73	35,07	41,46	51,28
1221	Agents et agentes d'administration	62 619	37,5	32,08	27,16	31,36	35,81	44,95
1222	Adjoints et adjointes de direction	81 184	37,3	41,83	x	x	x	59,31
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	62 530	37,0	32,44	28,87	32,09	35,71	45,27
1225	Agents et agentes aux achats	82 988	38,4	41,42	35,01	40,20	46,59	58,46

Tableau 1.2.6 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	63 439	37,2	32,78	27,25	31,83	36,34	45,53
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	63 302	37,2	32,69	27,25	31,72	36,25	45,38
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	66 744	38,0	33,68	x	x	x	48,05
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	66 676	38,0	33,61	x	x	x	47,86
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	68 436	36,3	36,27	30,00	34,75	40,90	51,65
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	61 622	37,4	31,62	27,53	30,97	34,61	43,95
221	Personnel technique des sciences physiques	91 385	37,0	47,92	x	x	x	68,16
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	70 182	39,0	34,45	30,04	33,08	38,47	49,41
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81 929	38,6	40,69	33,30	39,54	46,56	56,21
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	83 745	39,2	40,90	33,16	42,39	47,60	58,66
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	75 794	38,3	37,88	31,08	38,00	43,04	52,31
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	85 477	38,9	42,19	34,38	41,80	47,10	59,15
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	85 403	38,8	42,30	x	x	x	59,10
228	Personnel technique en informatique	60 860	38,0	30,82	23,49	29,95	37,04	42,19
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	60 600	36,7	31,62	x	x	x	44,05
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	73 373	37,1	37,98	32,18	36,92	41,43	53,01
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	82 293	39,1	40,25	x	x	x	54,37
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	74 841	37,9	37,54	26,29	33,47	45,00	50,72
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	46 389	38,3	23,02	18,25	20,80	25,87	31,62
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	70 365	37,8	35,64	x	x	x	49,04
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	71 370	37,4	36,66	28,64	34,35	42,10	48,92
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	64 434	36,7	33,75	27,63	31,23	36,84	48,63
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	63 782	37,1	33,07	26,28	30,36	35,77	47,58

Tableau 1.2.6 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
631	Superviseurs et superviseuses de services	66 090	38,2	33,21	26,00	31,99	38,69	46,21
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	70 198	37,8	35,64	x	x	x	50,59
6322	Cuisiniers et cuisinières	42 095	40,4	19,84	x	x	x	25,99
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	48 373	38,8	23,79	20,81	22,14	24,87	32,59
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	45 371	38,6	22,49	20,31	20,81	22,27	30,60
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	51 367	39,0	25,09	x	x	x	34,58
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	91 504	39,4	44,51	35,24	41,78	49,07	62,34
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	78 156	39,2	38,16	34,62	36,75	43,14	55,75
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	83 872	39,1	41,16	38,03	41,87	44,95	61,07
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	79 267	40,0	38,02	x	x	x	57,42
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	74 392	39,5	36,10	x	x	x	51,70
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	84 956	39,4	41,41	x	x	x	59,13
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	80 734	39,8	38,85	x	x	x	54,23
729	Autre personnel des métiers de la construction	60 147	39,5	29,16	x	x	x	39,41
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	99 518	40,9	46,60	40,80	44,91	53,18	65,23
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	104 172	40,0	50,01	43,86	48,36	56,37	70,04
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	98 781	45,2	41,05	x	x	x	57,09
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	89 576	39,8	43,09	38,55	43,06	48,77	62,72
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	90 513	40,1	43,26	x	x	x	63,78
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	88 004	38,7	43,45	42,33	44,77	45,61	61,66
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	72 435	39,7	34,92	x	x	x	49,81
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	72 809	39,7	35,10	x	x	x	49,95
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	71 989	39,7	34,73	x	x	x	48,80
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	74 878	39,8	36,07	x	x	x	50,83

Tableau 1.2.6 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70 459	37,1	36,44	x	x	x	51,55
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	74 029	39,3	36,03	x	x	x	51,12
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	119 169	41,5	56,24	52,47	57,23	62,14	77,43
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	80 500	39,5	38,99	x	x	x	56,66
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	86 544	39,7	41,74	34,55	39,51	45,04	59,53
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	82 255	39,9	39,50	x	x	x	57,04
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	51 307	37,3	26,35	22,16	25,21	29,11	37,05
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	52 824	37,4	27,08	22,82	25,87	29,77	38,35
1414	Réceptionnistes	43 251	36,6	22,56	19,47	22,22	24,75	30,38
1415	Commis des services du personnel	55 259	38,1	27,76	x	x	x	38,50
142	Commis en bureautique et en éditique	41 473	37,5	21,19	x	x	x	30,33
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	52 533	37,0	27,32	23,85	26,80	30,00	38,94
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	51 645	37,9	26,21	22,76	25,47	28,73	36,31
1432	Commis à la paye	53 820	36,8	28,01	23,26	27,38	30,65	38,48
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	52 845	36,6	27,74	24,49	27,32	30,29	40,25
1435	Agents et agentes de recouvrement	52 483	36,8	27,51	x	x	x	39,31
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55 964	39,3	27,29	22,12	26,52	31,29	38,30
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	53 093	39,2	25,90	22,02	25,51	30,07	36,63
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	54 060	39,6	26,15	19,50	23,41	31,90	36,55
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	70 923	39,2	34,63	28,84	34,01	39,28	47,65
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	59 786	38,6	29,71	25,14	29,62	33,19	41,54
1525	Répartiteurs et répartitrices	58 068	39,6	28,11	23,91	28,51	32,37	39,18
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	37 324	37,8	18,89	16,68	18,72	19,51	25,70
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	50 653	31,3	35,29	x	x	x	43,29
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	50 126	37,4	25,80	22,23	25,77	28,89	36,47
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	52 031	36,2	27,57	24,65	27,30	30,12	39,76
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	49 131	38,0	24,87	20,77	24,24	27,79	34,86
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	63 851	39,1	31,21	x	x	x	43,31
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	53 225	39,4	25,92	22,09	25,10	29,87	36,38

Tableau 1.2.6 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7452	Manutentionnaires	53 229	39,4	25,92	22,11	25,10	29,87	36,38
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	52 131	40,9	24,40	18,05	24,41	28,98	34,96
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	58 117	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	42 798	39,9	20,56	x	x	x	30,73
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	53 122	39,8	25,54	x	x	x	36,38
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	81 653	40,1	39,00	x	x	x	59,66
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	68 235	40,9	31,87	23,75	35,98	36,60	46,65
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	74 489	39,4	36,36	30,39	34,53	41,06	53,35
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	55 924	39,0	27,53	24,94	27,92	29,85	39,30
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	69 971	39,0	34,26	29,50	33,79	41,44	51,92
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	59 778	39,6	28,94	23,08	25,62	35,51	42,15
Formation en cours d'emploi								
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	40 645	38,5	20,13	16,83	18,28	22,33	27,99
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	40 538	38,5	20,07	16,82	18,28	21,94	27,88
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	41 238	36,9	21,41	x	x	x	30,24
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	44 477	37,7	22,53	...	...	...	30,96
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	41 179	37,0	21,33	x	x	x	29,02
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	53 202	39,3	25,80	21,90	22,87	31,90	35,85
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	47 989	38,4	23,80	20,47	20,57	24,53	32,94
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	54 415	39,8	26,23	23,00	24,81	31,50	36,24
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	66 896	40,8	31,40	x	x	x	44,58
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	51 842	38,9	25,43	21,94	24,25	28,37	36,34

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.7

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	144 021	38,4	71,87	58,35	69,97	82,42	97,95
0113	Directeurs et directrices des achats	139 415	38,7	69,01	58,27	67,11	77,92	97,70
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	149 406	38,4	74,73	62,22	72,57	87,87	104,67
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	134 337	38,7	66,67	54,53	65,10	76,14	90,75
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	135 549	38,6	67,45	55,49	65,83	77,65	91,45
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	123 278	39,8	59,40	x	x	x	83,60
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	145 538	38,7	72,18	61,30	70,75	79,71	102,35
0211	Directeurs et directrices des services de génie	147 496	39,0	72,70	61,99	72,50	80,21	103,79
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	124 700	36,5	65,44	56,33	63,86	71,09	97,20
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	147 270	38,7	73,15	61,73	71,05	81,76	99,15
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	132 809	37,9	67,26	58,58	64,75	74,78	93,72
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	108 491	38,0	54,94	48,62	50,12	53,22	75,87
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	130 457	39,1	64,07	49,42	59,64	75,00	88,36
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	127 529	39,1	62,68	49,03	57,73	73,58	87,70
0731	Directeurs et directrices des transports	128 149	38,1	64,40	51,56	63,13	70,98	90,62
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	125 835	39,0	62,17	47,48	59,80	73,45	86,13
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	102 569	38,3	51,50	41,76	49,27	58,52	71,24
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	96 028	38,5	47,85	38,34	45,60	55,47	66,79
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	92 020	38,6	45,84	36,85	43,03	52,53	63,88
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	102 433	38,6	50,80	41,91	49,41	57,60	71,24
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	90 588	38,2	45,56	34,62	42,07	51,14	63,18
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	103 927	38,4	51,90	39,52	47,73	57,57	74,79
2112	Chimistes	93 191	39,2	45,55	38,15	46,03	54,00	63,78
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	96 875	39,3	47,33	38,52	46,44	54,20	65,32
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	112 560	39,0	55,46	44,42	53,84	64,01	80,32
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100 560	38,7	49,94	41,72	49,58	58,59	68,17

Tableau 1.2.7 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	100 828	39,7	48,73	40,85	47,93	55,83	67,20
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	87 355	38,7	43,48	x	x	x	57,38
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	106 111	38,4	52,67	x	x	x	75,98
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	82 116	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	128 196	38,7	63,59	53,90	62,44	74,38	87,02
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	98 824	38,5	49,29	38,78	45,56	54,68	69,48
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	88 006	38,6	43,55	34,64	42,59	49,78	62,70
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	80 897	39,0	39,69	33,94	39,54	44,17	55,80
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	89 465	39,5	43,45	38,30	42,01	46,30	62,48
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	68 789	38,4	34,39	28,89	33,59	39,45	46,30
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	78 682	39,1	38,64	32,81	37,41	43,89	54,22
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	82 832	39,9	39,82	x	x	x	53,80
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	78 363	37,6	39,94	36,36	40,07	44,32	55,60
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	78 486	39,1	38,45	32,11	37,09	44,01	54,09
122	Personnel administratif et de réglementation	78 775	38,9	38,81	32,09	37,36	44,25	55,32
1221	Agents et agentes d'administration	67 318	38,3	33,75	28,73	32,52	36,61	47,19
1222	Adjoints et adjointes de direction	84 835	38,5	42,36	36,30	40,29	45,63	60,66
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	65 442	38,0	32,98	28,23	32,42	35,61	46,49
1225	Agents et agentes aux achats	83 301	39,2	40,73	33,74	39,61	46,23	58,28
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	68 221	38,1	34,59	26,41	32,74	40,59	48,39
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	68 181	38,1	34,57	26,40	32,70	40,19	48,35
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	66 846	39,0	32,94	x	x	x	46,70

Tableau 1.2.7 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	67 136	39,1	33,05	x	x	x	46,88
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	63 383	38,7	31,46	26,39	30,29	36,01	43,08
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	60 962	38,5	30,41	25,73	29,50	34,25	41,73
221	Personnel technique des sciences physiques	90 750	36,6	48,06	x	x	x	68,70
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	69 212	38,9	34,09	29,42	32,92	37,00	49,45
222	Personnel technique des sciences de la vie	61 181	38,6	30,30	26,89	30,82	34,01	43,81
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	58 775	37,8	29,77	26,11	29,51	32,50	43,38
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81 540	39,3	39,82	33,17	39,07	45,17	57,43
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	90 748	39,6	43,91	37,42	44,19	52,22	64,93
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	79 380	39,0	39,07	33,59	39,54	44,48	54,88
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	76 370	39,6	37,14	29,21	33,09	43,68	52,39
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	87 640	39,0	43,21	31,77	41,81	51,17	61,13
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	137 449	39,8	66,29	56,98	67,52	73,45	95,49
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	146 324	39,8	70,57	62,00	68,85	74,63	101,24
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	93 917	39,4	45,72	x	x	x	67,69
228	Personnel technique en informatique	74 312	38,5	37,08	30,06	35,77	42,13	51,07
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	85 141	38,5	42,48	36,58	41,31	49,25	58,01
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	54 490	39,3	26,66	x	x	x	36,77
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	56 062	39,7	27,18	x	x	x	37,00
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	76 623	37,5	39,42	x	x	x	53,72
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	82 091	39,3	40,01	32,70	37,77	46,32	54,97
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	83 226	39,3	40,58	32,75	37,77	48,27	55,67
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	76 970	39,3	37,47	x	x	x	51,88
631	Superviseurs et superviseuses de services	81 953	39,2	40,09	32,47	38,33	46,55	56,25

Tableau 1.2.7 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	82 464	38,6	40,97	33,19	38,33	46,30	56,78
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	90 349	39,9	43,42	37,24	41,67	46,69	59,68
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	65 191	39,6	31,59	25,46	29,78	36,25	44,33
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	73 757	39,5	35,91	28,30	35,31	44,06	51,82
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	78 362	40,0	37,58	...	...	...	56,07
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	93 611	39,4	45,95	x	x	x	67,48
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	88 447	38,9	44,17	x	x	x	64,52
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	82 691	39,4	40,31	x	x	x	57,08
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	81 290	39,6	39,46	33,26	36,75	45,65	54,96
729	Autre personnel des métiers de la construction	58 122	39,6	28,11	x	x	x	37,82
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	66 031	40,0	31,64	x	x	x	41,88
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	94 754	40,0	45,36	39,33	44,08	52,36	63,10
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	103 392	40,1	49,38	42,92	45,51	56,02	68,74
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	85 974	39,4	42,03	33,08	41,17	49,67	62,48
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	86 422	39,4	42,24	33,16	40,39	50,42	63,00
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	74 574	39,6	36,21	x	x	x	50,37
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	74 012	39,6	35,76	...	...	...	51,94
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	74 221	39,6	35,88	33,31	35,51	35,85	51,97
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	71 875	39,9	34,54	31,09	33,83	37,00	48,17
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	71 567	40,0	34,31	31,00	33,65	37,00	47,78
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	77 813	40,0	37,24	x	x	x	52,33
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	68 680	40,8	32,43	28,15	32,80	34,30	46,11

Tableau 1.2.7 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	73 550	40,3	35,00	x	x	x	49,13
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	82 893	39,7	39,95	33,23	38,53	43,67	56,77
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	82 759	39,5	40,13	34,34	39,34	46,74	57,16
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	80 658	40,2	38,49	34,88	39,95	42,20	55,73
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	55 458	37,8	28,17	24,14	27,28	30,77	39,44
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	56 165	37,7	28,61	24,15	27,90	31,47	40,07
1414	Réceptionnistes	51 638	38,4	25,82	x	x	x	36,02
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	56 354	38,0	28,46	24,48	27,38	30,67	39,28
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	55 102	38,1	27,79	24,12	26,81	29,51	38,30
1432	Commis à la paye	67 787	38,3	33,88	x	x	x	47,03
1435	Agents et agentes de recouvrement	59 203	36,6	31,07	x	x	x	43,91
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	42 985	36,7	22,43	x	x	x	31,98
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	61 204	39,5	29,78	23,80	28,11	34,68	42,54
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	56 586	39,4	27,64	23,53	25,45	30,11	39,63
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	65 006	39,8	31,31	24,30	31,90	36,75	45,93
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	66 429	39,4	32,37	26,04	32,49	37,72	45,06
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	60 868	39,0	29,99	24,28	29,05	34,12	41,96
1525	Répartiteurs et répartitrices	69 165	39,8	33,30	30,71	33,34	34,68	45,86
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	72 377	41,2	33,59	x	x	x	47,08
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	57 022	38,2	28,65	24,09	27,39	31,87	39,53
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	68 449	39,3	33,34	x	x	x	46,43
7452	Manutentionnaires	52 777	39,1	25,89	22,00	24,91	29,12	36,17
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	63 873	40,3	30,51	25,86	29,55	37,00	44,20
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	63 788	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	66 165	39,5	32,08	x	x	x	47,85
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	61 342	40,2	29,25	27,14	27,51	29,25	41,49

Tableau 1.2.7 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	67 857	39,9	32,52	x	x	x	47,76
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	67 120	40,8	31,41	24,15	32,66	36,60	45,70
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	65 975	39,6	32,07	25,72	30,23	37,83	46,27
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	59 093	38,7	29,51	24,92	28,10	30,05	42,95
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	61 629	39,3	30,04	23,20	31,08	35,51	43,67
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	55 989	39,7	27,06	22,46	24,51	27,95	38,68
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	67 347	38,8	33,16	x	x	x	49,00
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	57 558	38,6	28,46	x	x	x	41,52
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	74 011	38,9	36,37	x	x	x	54,13
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	64 523	40,0	30,87	26,51	31,50	35,18	41,34
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	54 317	40,1	25,87	x	x	x	36,16
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	52 508	39,2	25,64	22,20	24,16	27,59	36,20

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.8

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	760	136 381	35,9	73,03	65,47	70,01	78,85	106,78
0113	Directeurs et directrices des achats	1 680	108 790	35,4	58,84	53,02	56,19	62,75	88,69
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	4 590	120 732	35,5	65,25	57,20	63,38	70,97	96,56
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	1 060	147 566	35,6	79,70	64,48	74,73	87,22	115,82
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	..	202 407	35,3	110,42	x	x	x	158,01
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	..	163 900	35,0	89,74	78,70	86,78	96,66	133,48
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	690	132 685	35,9	71,05	63,60	67,37	77,88	103,06
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	138 244	35,1	75,54	x	x	x	107,29
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	..	115 117	37,2	59,60	x	x	x	83,44
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	4 210	138 799	36,1	73,86	66,86	72,19	79,98	106,15
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	141 265	35,5	76,21	69,44	75,28	83,24	104,91
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	500	137 028	36,2	72,67	66,19	72,02	78,11	111,16
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	2 110	137 355	36,4	72,37	65,99	72,19	77,06	105,90
031	Directeurs et directrices des soins de santé	6 300	112 583	35,0	61,64	x	x	x	93,44
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 580	114 345	35,0	62,62	54,82	60,32	65,08	92,35
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	4 120	107 017	35,0	58,60	53,90	57,79	60,93	87,08
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	890	135 051	38,6	67,47	x	x	x	106,65
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	620	127 370	36,0	67,99	59,86	66,82	73,49	102,50
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	134 197	36,1	71,21	63,30	68,88	75,98	96,39
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	260	125 564	35,9	67,16	x	x	x	103,81
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	70	133 884	35,7	71,97	60,37	71,63	75,72	101,23
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	30	110 873	37,2	57,42	48,18	53,77	62,91	82,99

Tableau 1.2.8 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h				\$/h	
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	110 603	37,7	56,11	x	x	x	82,08
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	20	111 187	36,5	58,95	x	x	x	84,08
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	680	125 347	36,3	66,31	54,21	65,40	74,64	98,40
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	117 874	36,1	62,48	54,21	57,91	68,91	94,78
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	400	130 510	36,3	68,96	60,25	67,74	76,43	100,87
0731	Directeurs et directrices des transports	430	135 156	36,7	70,61	63,73	70,25	74,87	100,31
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	160	131 328	36,4	69,43	60,06	69,84	77,46	108,08
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	4 020	95 392	35,1	52,06	43,51	53,82	59,56	75,01
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	21 510	94 847	35,7	50,93	44,71	50,76	57,26	74,54
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	6 520	91 889	35,8	49,17	41,77	49,71	55,04	73,32
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	10 130	98 484	35,6	52,98	48,10	52,00	59,27	76,54
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	4 850	91 227	35,6	49,04	43,09	49,88	54,88	72,02
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	2 490	107 327	36,2	56,75	49,56	56,21	62,33	83,12
2112	Chimistes	420	96 443	35,4	52,13	44,86	53,13	57,05	77,11
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 760	100 156	35,7	53,69	46,44	56,11	60,73	79,16
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	1 230	101 340	36,0	53,87	44,84	54,46	61,25	80,04
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	6 090	110 141	35,7	59,21	52,28	59,89	68,85	83,99
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 940	124 926	37,0	64,66	59,51	67,21	71,72	94,92
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 400	101 750	35,1	55,45	50,19	56,03	60,73	83,09
2151	Architectes	460	105 893	35,4	57,26	x	x	x	83,92
2152	Architectes paysagistes	130	98 061	34,7	54,08	x	x	x	83,31
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	620	98 100	34,8	54,00	x	x	x	82,39
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	200	105 855	35,8	56,64	x	x	x	83,15

Tableau 1.2.8 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
						\$/h			
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	180	108 152	35,0	59,15	50,47	61,75	67,15	84,91
217	Professionnels et professionnelles en informatique	19 390	98 175	35,5	52,98	46,57	53,76	59,43	77,10
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	880	105 943	35,1	57,90	54,15	60,60	60,73	84,36
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	630	88 870	35,1	48,59	43,89	48,05	52,94	71,62
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	37 770	83 714	37,4	42,94	x	x	x	64,40
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	6 610	90 757	35,0	49,68	x	x	x	72,80
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	10 530	143 387	35,8	76,80	65,13	76,88	85,89	106,67
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	9 830	99 502	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 760	127 649	35,6	68,65	56,62	68,83	82,49	99,90
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	16 340	86 390	35,1	47,13	x	x	x	69,36
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	28 690	96 259	35,8	51,45	44,77	52,28	56,09	75,63
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	830	108 999	36,3	57,55	50,94	60,73	60,85	84,57
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 220	90 646	35,4	49,17	x	x	x	72,93
5111	Bibliothécaires	970	90 785	35,2	49,44	x	x	x	73,11
5113	Archivistes	190	90 226	36,1	47,89	x	x	x	72,32
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 330	87 676	37,2	45,19	39,82	44,61	48,07	66,20
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	87 045	35,7	46,79	42,70	47,01	50,49	69,49
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	83 538	37,6	42,64	36,95	42,24	45,93	60,96
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	640	92 864	37,0	48,06	42,39	47,60	56,00	72,48
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	98 229	38,5	48,98	44,49	48,92	51,40	69,09
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	98 801	38,5	49,27	44,69	48,92	51,81	69,37

Tableau 1.2.8 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	4 930	59 892	35,9	31,70	27,66	28,33	33,69	48,03
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	2 620	51 039	35,0	27,95	x	x	x	42,80
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	120	77 024	35,3	41,83	x	x	x	65,86
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	30	73 311	34,6	40,59	x	x	x	62,45
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	420	87 979	37,0	45,83	39,81	45,98	49,90	69,90
122	Personnel administratif et de réglementation	44 370	69 851	35,9	37,25	33,32	35,39	39,74	56,07
1221	Agents et agentes d'administration	23 630	65 907	35,8	35,22	32,68	35,08	37,07	53,25
1222	Adjoints et adjointes de direction	3 120	81 012	35,0	44,32	37,25	44,52	54,03	64,87
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	710	69 012	35,2	37,65	34,07	37,56	40,47	57,11
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	90 767	35,3	49,32	40,36	51,55	58,69	72,87
1225	Agents et agentes aux achats	3 670	84 764	36,3	44,78	36,11	45,35	53,23	66,50
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	140	76 083	35,0	41,67	36,10	40,47	47,17	63,50
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	16 280	54 128	34,9	29,73	27,23	28,33	30,72	45,23
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	13 720	54 749	34,9	30,07	27,24	29,26	31,25	45,70
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	620	55 360	34,7	30,69	27,24	28,50	34,76	46,76
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 040	61 062	34,8	33,64	31,85	33,58	35,12	50,77
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	960	61 551	34,8	33,92	32,82	33,58	35,12	51,17
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	60	53 876	35,0	29,53	x	x	x	44,57
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	1 620	75 015	34,7	41,44	35,59	39,44	45,26	63,20
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	1 070	69 494	34,8	38,36	34,85	38,63	41,04	58,68
221	Personnel technique des sciences physiques	400	73 601	35,1	40,19	35,94	37,09	42,33	60,54

Tableau 1.2.8 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	390	73 579	35,1	40,18	35,94	37,09	42,33	60,49
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	10	74 208	35,0	40,63	x	x	x	61,91
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 110	71 081	36,6	37,25	32,93	35,49	40,97	56,90
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	470	67 636	36,4	35,54	32,66	35,25	38,12	54,50
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	4 960	80 792	35,8	43,21	36,13	42,30	49,65	65,08
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	4 020	87 985	36,3	46,70	37,00	44,81	57,81	66,79
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	960	76 697	34,9	42,18	37,43	42,70	44,59	65,33
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	2 310	85 698	35,8	45,70	37,55	43,49	53,33	68,71
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	1 160	84 116	35,6	45,23	36,65	41,78	54,12	66,83
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	700	99 318	39,1	49,03	39,00	47,53	55,89	72,72
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	140	121 635	36,1	64,59	61,37	67,42	69,60	95,60
228	Personnel technique en informatique	5 010	65 811	35,1	35,97	33,32	35,25	38,87	54,19
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	12 240	67 228	35,7	36,11	31,24	38,81	39,40	54,55
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 640	56 151	35,9	29,98	x	x	x	46,05
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	25 510	65 083	36,0	34,59	29,06	35,22	38,87	51,74
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 620	64 856	35,6	34,81	30,54	33,58	39,44	53,44
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 800	98 025	38,2	49,67	42,18	48,10	60,42	76,66
4312	Pompiers et pompières	4 900	91 145	41,6	42,02	39,26	43,61	44,36	64,77
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 130	71 175	37,3	36,56	32,54	36,37	38,65	53,71
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	520	74 868	36,1	39,67	32,93	37,72	45,42	59,10

Tableau 1.2.8 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	950	62 793	35,1	34,35	x	x	x	51,93
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	910	61 705	35,1	33,73	x	x	x	51,01
631	Superviseurs et superviseurs de services	820	86 855	38,1	43,68	39,67	44,91	46,30	65,41
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	170	81 997	35,4	44,36	39,72	44,59	49,65	67,88
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 290	59 222	38,7	29,35	...	...	...	44,87
6321	Chefs	140	67 888	38,3	33,89	30,05	32,24	35,31	50,51
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 150	58 184	38,7	28,81	x	x	x	44,21
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	50	60 331	39,0	29,55	x	x	x	45,54
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 430	94 249	37,5	48,09	47,92	48,01	49,77	72,41
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	400	75 896	38,9	37,48	33,81	39,37	40,97	57,65
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	140	74 067	38,7	36,78	30,05	37,42	41,51	54,90
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	79 174	38,9	38,95	x	x	x	59,83
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3 410	80 588	37,7	41,13	36,33	42,84	46,70	59,99
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	860	68 596	38,6	34,10	x	x	x	52,34
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	490	83 121	39,3	40,59	40,51	41,28	42,24	61,90
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	730	67 511	38,7	33,48	x	x	x	51,63
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	610	66 046	38,7	32,78	x	x	x	50,99
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	90	71 465	39,3	34,91	x	x	x	54,74
729	Autre personnel des métiers de la construction	260	62 134	38,7	30,82	x	x	x	48,04
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	240	61 823	38,7	30,68	x	x	x	47,87
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 870	90 736	38,7	44,93	40,94	46,31	50,97	68,11

Tableau 1.2.8 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaires annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h				\$/h	
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	430	100 275	38,8	49,68	46,01	49,77	52,22	75,65
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	800	82 503	38,4	41,24	x	x	x	62,30
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	590	95 165	39,1	46,64	x	x	x	70,27
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 760	77 405	38,8	38,33	35,00	40,06	41,28	58,72
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	420	71 866	39,0	35,30	x	x	x	54,35
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	700	75 920	38,3	38,02	...	...	...	59,24
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	1 870	77 040	39,1	37,72	35,89	39,85	40,51	58,13
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 630	76 964	39,2	37,65	35,61	39,87	40,51	57,84
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	240	77 563	38,9	38,23	x	x	x	60,19
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	390	76 427	39,6	37,00	x	x	x	56,83
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	330	77 679	39,4	37,73	x	x	x	58,12
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	130	55 436	37,0	28,69	x	x	x	43,88
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	70	50 281	35,3	27,30	x	x	x	41,40
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70	60 598	38,7	30,08	x	x	x	46,16
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	200	101 050	38,5	50,33	47,22	49,86	52,80	78,87
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 340	84 938	37,9	43,03	35,14	43,90	48,01	62,65
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	21 090	51 031	35,3	27,71	25,44	27,24	29,40	42,34
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	20 710	50 974	35,3	27,67	25,44	27,24	29,36	42,29
1414	Réceptionnistes	230	49 170	34,6	27,28	24,03	25,34	30,00	41,56
1415	Commis des services du personnel	120	63 078	35,1	34,62	31,92	34,32	37,52	51,62
1416	Commis des services judiciaires	30	55 280	34,9	30,41	x	x	x	46,95
142	Commis en bureautique et en éditique	780	50 240	35,0	27,55	x	x	x	41,93

Tableau 1.2.8 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h			\$/h		
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 500	58 215	34,8	32,10	27,58	31,15	36,44	49,33
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	1 090	56 249	34,8	30,97	27,58	29,90	34,75	47,60
1432	Commis à la paye	140	65 638	35,1	35,90	32,40	36,95	39,44	58,47
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	69 939	33,8	39,61	...	...	...	59,29
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	740	52 478	34,1	29,52	x	x	x	47,37
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	80	59 867	33,9	33,81	30,90	34,75	36,37	53,50
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	20	57 904	36,7	30,10	x	x	x	48,42
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 570	61 492	36,8	31,92	26,30	31,80	36,76	49,44
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 420	55 131	36,3	28,99	...	...	...	44,48
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	40	62 322	36,1	33,21	x	x	x	49,11
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	190	67 591	35,6	36,45	32,42	35,55	39,16	56,27
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 110	66 972	36,9	34,79	29,89	35,32	39,13	54,70
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	400	77 102	38,3	38,50	36,39	39,25	41,56	58,98
341	Personnel de soutien des services de santé	24 640	52 476	36,3	27,73	x	x	x	43,36
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	3 550	56 601	35,0	31,02	26,68	30,47	33,64	46,83
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	3 520	56 583	35,0	31,01	26,62	30,46	33,64	46,79
656	Autre personnel des services personnels	130	54 697	36,3	28,80	x	x	x	44,99
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 450	52 369	38,6	26,03	x	x	x	39,41
7452	Manutentionnaires	..	55 888	37,7	28,39	24,88	27,87	33,71	43,81
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	10 450	69 500	39,6	33,58	...	...	...	53,03
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	730	66 233	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	50	53 853	39,0	26,42	x	x	x	40,10
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 980	65 675	38,1	33,11	31,37	34,22	35,49	53,69
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 440	66 072	36,9	34,32	33,65	34,22	34,30	57,17

Tableau 1.2.8 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h				\$/h	
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	62 766	40,2	30,00	x	x	x	45,70
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	110	76 754	39,8	37,02	...	...	...	57,92
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	100	52 356	35,7	28,08	x	x	x	42,73
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	80	50 822	35,5	27,36	x	x	x	41,24
Formation en cours d'emploi									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 940	47 869	38,7	23,68	...	...	...	36,75
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	530	62 548	39,4	30,47	x	x	x	47,76
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	11 760	50 912	38,5	25,33	...	...	...	39,31
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	940	47 052	37,8	23,89	...	...	...	37,12
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	10 090	50 125	38,5	24,98	...	...	...	38,72
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	830	47 343	39,0	23,31	...	...	...	35,76
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	45 215	39,6	21,94	x	x	x	32,25
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	1 420	60 319	38,7	29,92	...	...	...	44,87
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 090	57 659	38,8	28,46	...	...	...	42,91
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	320	69 283	38,2	34,85	x	x	x	51,78
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	1 620	64 193	38,9	31,67	x	x	x	50,28
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	670	62 955	38,4	31,49	x	x	x	49,84
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	70	67 321	39,7	32,50	30,57	31,21	33,87	51,28

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.9

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	138 122	35,7	74,33	66,38	72,79	77,93	116,84
0113	Directeurs et directrices des achats	126 955	35,7	68,39	x	x	x	106,88
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	133 873	35,7	72,01	64,37	70,97	78,86	113,91
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	132 651	35,5	71,84	x	x	x	112,00
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	132 586	35,5	71,64	x	x	x	111,58
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	135 472	35,9	72,49	65,82	71,93	78,07	114,38
0211	Directeurs et directrices des services de génie	136 888	35,8	73,45	67,27	72,89	78,57	115,38
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	133 870	36,0	71,34	63,97	69,60	77,60	113,50
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	136 437	35,7	73,24	65,97	71,81	79,15	114,57
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	138 467	36,4	73,03	65,38	71,04	79,93	114,86
0431	Officiers et officières de direction des services de police	140 684	37,8	71,62	64,27	68,83	77,12	113,46
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	127 656	39,7	62,09	53,41	61,60	66,94	98,38
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	124 834	35,8	66,96	59,91	65,98	71,80	106,82
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	124 292	36,3	65,70	59,54	65,19	71,71	106,33
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	124 972	35,4	67,83	60,03	66,80	71,82	107,10
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	129 654	36,6	68,26	59,89	65,94	76,29	107,46
0711	Directeurs et directrices de la construction	132 330	36,8	69,24	59,88	66,64	77,38	110,48
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	125 437	36,2	66,71	59,90	65,65	72,79	102,68
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	131 096	36,5	69,16	60,06	69,84	76,29	108,58
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	106 465	34,7	58,91	54,12	58,92	65,01	89,59
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100 224	35,2	54,54	48,15	55,42	60,73	84,90
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	103 058	35,9	54,99	49,57	55,43	60,82	87,42
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	104 486	34,8	57,58	53,65	60,73	60,98	88,48
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	90 507	34,7	50,02	44,48	51,33	55,23	76,45

Tableau 1.2.9 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	108 504	35,0	59,49	55,42	61,92	63,24	89,81
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100 632	34,7	55,55	50,08	56,62	60,73	85,08
2151	Architectes	107 038	34,8	59,03	55,38	60,54	60,73	88,47
2152	Architectes paysagistes	99 079	34,7	54,64	x	x	x	84,38
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	99 062	34,7	54,73	49,71	56,03	60,73	84,12
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	108 881	34,9	59,90	56,28	61,92	64,86	90,75
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100 772	34,7	55,60	50,28	56,03	60,73	85,26
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	81 250	34,5	45,22	43,36	44,59	45,79	74,01
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	81 395	..	..	x	x	x	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	120 157	34,7	66,30	58,44	67,05	77,51	100,26
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	81 959	36,3	43,67	x	x	x	64,88
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	94 821	35,1	51,82	45,62	52,83	57,95	80,50
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	99 030	35,0	54,26	47,52	57,19	60,73	83,02
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	90 471	34,6	50,06	43,18	52,16	54,88	77,79
5113	Archivistes	85 035	34,6	47,08	40,77	48,23	54,26	71,68
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	93 918	36,0	50,20	45,11	49,88	55,55	80,95
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	95 263	34,9	52,40	48,61	53,73	56,67	81,73
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	84 614	35,4	45,82	43,47	45,26	45,74	77,82
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	73 941	34,7	40,90	x	x	x	63,84
122	Personnel administratif et de réglementation	79 873	34,9	43,88	38,07	40,91	48,94	69,62
1221	Agents et agentes d'administration	72 394	34,7	39,99	37,09	39,44	42,32	64,69
1222	Adjoints et adjointes de direction	99 114	35,5	53,44	45,84	52,16	60,73	84,19
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	69 663	34,7	38,47	37,09	39,44	40,44	62,20
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	101 693	35,1	55,60	x	x	x	85,73
1225	Agents et agentes aux achats	80 539	35,0	44,09	38,07	42,50	48,94	68,91

Tableau 1.2.9 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	81 386	35,0	44,55	39,44	44,48	48,52	69,21
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	75 392	33,9	42,51	x	x	x	69,37
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	64 619	34,3	36,08	33,51	35,17	39,36	58,01
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	64 561	34,4	35,98	33,51	35,07	39,36	57,93
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	65 423	33,7	37,25	34,03	37,09	37,99	58,93
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	65 960	33,5	37,78	35,96	37,82	40,33	59,85
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	66 246	33,5	37,95	x	x	x	60,11
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	77 334	34,2	43,33	38,70	40,94	47,29	68,07
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	71 433	33,9	40,38	38,67	39,81	43,01	63,99
222	Personnel technique des sciences de la vie	72 749	36,5	38,30	34,22	36,11	41,77	62,48
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81 588	35,7	43,84	39,56	44,59	47,29	69,22
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	83 338	36,6	43,93	x	x	x	68,47
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	77 329	34,6	42,85	39,55	43,09	44,59	67,79
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	75 514	34,7	41,72	37,09	41,46	44,93	66,29
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	78 511	34,6	43,48	37,09	41,78	48,94	67,42
228	Personnel technique en informatique	75 677	34,4	42,26	37,09	41,84	47,02	65,68
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	71 820	34,6	39,77	38,70	39,44	42,04	65,62
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	71 125	34,6	39,40	37,50	39,44	42,24	63,57
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	98 343	38,3	49,81	42,34	48,10	60,96	76,88
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	102 355	36,4	54,15	47,80	55,17	61,94	84,69
4312	Pompiers et pompières	91 101	41,6	41,96	39,26	43,61	44,36	64,71
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	65 404	34,0	36,83	34,70	36,44	38,73	59,80
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	65 309	34,0	36,79	34,70	36,44	38,33	59,75
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	71 132	35,2	38,65	35,94	39,44	40,22	63,36

Tableau 1.2.9 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	77 505	34,5	43,15	37,72	41,37	49,00	68,30
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	69 491	35,1	38,10	34,12	39,30	43,96	59,11
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	69 033	35,2	37,82	34,06	38,90	43,51	58,58
631	Superviseurs et superviseurs de services	87 610	37,0	45,36	40,64	44,59	51,07	74,56
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	82 919	35,3	44,95	42,07	44,59	47,76	75,19
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	99 323	38,6	49,44	45,47	49,86	52,38	80,93
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	75 443	38,3	37,87	34,03	39,00	41,50	60,43
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	77 990	38,1	39,31	36,05	40,78	41,68	62,60
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	77 016	38,0	38,89	35,91	40,06	41,50	62,03
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	74 027	38,3	37,17	34,29	38,10	40,02	59,34
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	73 922	38,3	37,06	33,81	38,10	39,37	59,16
729	Autre personnel des métiers de la construction	68 782	38,0	34,81	32,12	35,75	36,76	56,29
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	68 804	38,0	34,78	32,12	35,39	36,76	56,25
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	102 260	38,9	50,40	47,78	49,86	52,71	79,73
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	101 430	38,8	50,14	47,33	49,98	52,68	80,85
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	102 820	39,0	50,59	48,13	49,86	52,71	78,73
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	76 027	38,1	38,37	...	...	...	60,59
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	77 104	38,5	38,49	35,14	37,96	42,24	60,46
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	75 633	38,1	38,20	...	...	...	60,29
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	77 703	39,0	38,21	35,91	37,89	40,78	61,62
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	78 106	39,3	38,09	35,91	37,89	40,06	61,57

Tableau 1.2.9 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	77 588	38,9	38,15	x	x	x	59,69
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	98 421	38,3	49,41	45,37	50,31	53,27	84,57
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	102 241	38,7	50,70	46,85	50,43	53,28	80,44
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	76 494	38,6	38,06	35,14	37,96	41,48	59,94
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	58 254	34,5	32,36	29,80	32,27	35,79	52,50
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	58 076	34,6	32,20	29,80	31,81	35,54	52,43
1414	Réceptionnistes	55 165	33,7	31,44	28,32	32,26	34,17	48,92
1416	Commis des services judiciaires	64 169	34,8	35,42	x	x	x	55,38
142	Commis en bureautique et en éditique	60 120	34,6	33,37	31,80	32,70	35,98	52,95
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	63 113	34,2	35,40	33,27	36,35	37,82	57,14
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	62 257	34,2	34,93	33,24	35,74	37,09	56,08
1432	Commis à la paye	66 967	34,8	36,91	34,75	37,82	39,44	60,98
1435	Agents et agentes de recouvrement	60 884	32,6	35,78	x	x	x	56,52
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	51 935	33,8	29,48	27,49	28,19	32,23	48,34
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	50 662	33,8	28,78	...	...	...	47,43
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	60 272	33,9	34,08	31,04	34,75	36,56	54,25
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	61 332	38,4	30,55	x	x	x	49,78
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	69 337	36,7	36,26	34,01	36,78	39,31	58,21
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	67 791	37,2	35,01	x	x	x	57,48
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	64 419	35,0	35,33	32,42	34,89	38,25	55,92
1525	Répartiteurs et répartitrices	70 491	36,8	36,79	34,76	37,20	39,31	58,78
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	68 522	35,1	37,53	32,42	37,09	42,20	61,95
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	63 392	34,9	34,81	31,08	34,74	39,44	57,13
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	69 863	38,2	35,13	33,65	34,84	36,78	57,09
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	63 167	37,2	32,57	x	x	x	54,30
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	69 110	..	..	x	x	x	..
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	67 505	37,9	34,15	32,72	34,22	35,49	55,95

Tableau 1.2.9 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	65 699	36,8	34,23	...	...	...	57,34
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	63 361	35,6	34,03	x	x	x	56,17
Formation en cours d'emploi								
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	63 254	39,3	30,93	27,98	30,66	32,99	49,15
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	58 794	36,8	30,60	...	...	...	50,48
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	62 582	40,0	29,98	x	x	x	47,27
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	58 724	36,8	30,61	...	...	...	50,54
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	56 622	39,4	27,52	...	...	...	43,67
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	66 607	39,0	32,77	30,86	32,44	34,22	51,72
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	65 057	38,6	32,30	29,43	32,44	33,81	51,72
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	69 517	39,6	33,64	32,20	34,84	37,19	51,72
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	66 988	38,8	33,13	30,30	33,59	35,49	53,06
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	66 819	38,3	33,54	30,53	34,98	36,11	53,50

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.10

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	140 041	34,8	77,15	69,93	75,94	82,43	111,99
0113	Directeurs et directrices des achats	133 633	34,7	73,87	x	x	x	107,13
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	131 514	34,8	72,46	64,50	71,99	80,21	105,73
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	130 340	34,5	72,44	63,34	69,67	79,86	104,77
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	129 753	34,5	72,12	63,08	69,96	79,82	104,43
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	137 718	34,8	75,86	66,41	74,30	84,71	109,99
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	139 077	34,6	77,02	x	x	x	111,44
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	137 876	34,8	75,91	67,32	74,35	83,22	109,95
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	144 079	34,9	79,12	65,08	75,62	89,92	114,76
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	144 232	34,9	79,19	65,08	75,72	90,44	114,88
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	130 205	34,9	71,44	62,54	71,39	80,73	103,76
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	126 649	35,0	69,41	62,08	67,14	80,18	101,04
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	132 820	34,6	73,41	x	x	x	106,21
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	132 879	34,6	73,45	64,23	72,26	84,17	106,28
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	89 509	34,5	49,81	42,24	49,21	55,19	73,83
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	88 782	34,5	49,27	43,20	49,43	54,31	72,50
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	91 948	34,5	50,95	44,57	51,11	56,18	74,81
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	91 074	34,5	50,51	44,61	50,01	56,03	74,09
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	84 942	34,5	47,20	41,88	48,72	51,94	69,77
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	92 187	35,0	50,48	x	x	x	75,69
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	97 990	35,4	53,11	49,24	54,54	57,17	78,42
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	98 842	34,7	54,57	49,73	55,71	58,75	80,48
2151	Architectes	99 830	34,8	55,03	x	x	x	81,18
217	Professionnels et professionnelles en informatique	94 760	34,6	52,50	47,26	52,38	56,42	77,21

Tableau 1.2.10 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	93 033	34,4	51,79	48,27	50,72	55,65	75,94
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	93 885	34,8	51,70	x	x	x	75,51
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	79 055	..	..	x	x	x	..
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	86 416	34,8	47,57	42,45	49,12	53,07	70,39
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	124 410	34,8	68,57	54,84	63,92	77,61	98,93
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	93 614	34,6	51,92	49,24	51,87	55,22	75,93
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	89 652	34,9	49,22	43,95	49,24	54,64	73,36
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	98 022	35,0	53,68	47,80	51,45	56,43	78,46
5111	Bibliothécaires	98 740	35,0	54,05	47,82	51,45	57,73	78,91
5113	Archivistes	92 202	34,9	50,69	45,12	50,40	53,87	75,01
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	81 357	34,3	45,45	40,75	45,75	51,45	66,74
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	80 726	34,0	45,44	x	x	x	66,49
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	87 307	35,4	47,51	x	x	x	69,59
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	92 473	34,9	50,85	x	x	x	74,95
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	78 256	34,3	43,71	38,32	41,46	49,91	64,98
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	80 214	34,2	44,82	38,28	43,64	54,31	66,88
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	81 401	34,1	45,70	x	x	x	66,52
122	Personnel administratif et de réglementation	68 462	34,7	37,76	33,32	36,62	40,47	56,96
1221	Agents et agentes d'administration	65 766	34,7	36,31	33,32	35,53	38,79	54,94
1222	Adjoints et adjointes de direction	85 096	35,0	46,63	40,63	46,39	51,49	70,13
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	67 092	34,8	36,93	33,62	37,00	39,90	55,05
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	81 372	34,9	44,79	x	x	x	66,70
1225	Agents et agentes aux achats	80 738	34,7	44,57	38,79	45,12	48,77	66,04
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	69 539	34,6	38,44	x	x	x	57,51
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	59 363	34,6	32,89	30,60	33,22	34,47	50,05

Tableau 1.2.10 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	59 373	34,6	32,90	30,60	33,22	34,47	50,08
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	54 220	35,4	29,45	x	x	x	44,03
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	64 670	34,8	35,59	35,12	35,15	36,76	54,49
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	66 165	34,3	36,98	34,06	36,47	38,76	55,83
221	Personnel technique des sciences physiques	74 752	35,1	40,76	38,72	40,11	43,49	62,16
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	74 860	35,2	40,81	38,72	40,11	43,49	62,21
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	74 491	37,3	38,24	...	...	...	58,87
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76 282	35,7	40,97	38,12	40,11	42,94	62,22
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	72 269	35,3	39,19	36,77	38,27	42,82	60,21
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	76 919	35,0	42,16	x	x	x	63,38
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	76 746	35,0	42,00	x	x	x	63,25
228	Personnel technique en informatique	68 609	35,2	37,36	35,05	38,12	40,74	56,58
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	67 760	35,1	36,98	34,45	37,01	39,02	56,36
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	74 797	34,7	41,32	35,86	40,12	45,44	61,16
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	69 093	34,9	37,93	x	x	x	56,44
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	65 759	34,8	36,20	34,38	36,66	38,72	54,31
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	65 387	34,8	35,99	34,38	36,63	38,72	54,01
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	69 960	35,2	38,17	35,86	37,16	41,78	57,70
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	77 419	34,7	42,75	36,65	41,43	49,23	63,72
631	Superviseurs et superviseurs de services	83 304	35,3	45,12	38,17	44,34	50,76	68,36
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	76 875	34,7	42,37	x	x	x	65,08
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	92 744	35,9	49,48	44,28	49,58	54,13	72,97

Tableau 1.2.10 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaires horaires				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	69 595	38,7	34,43	x	x	x	52,84
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	69 653	38,7	34,46	x	x	x	53,05
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	68 307	38,7	33,84	x	x	x	52,10
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	63 606	38,6	31,60	x	x	x	48,51
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	95 042	34,8	52,48	x	x	x	79,09
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	67 285	38,7	33,31	x	x	x	51,62
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	62 029	38,5	30,89	30,11	31,07	31,92	48,20
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	63 417	38,8	31,28	30,11	31,24	32,29	48,55
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	57 799	34,7	31,95	30,60	31,92	33,50	48,41
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	57 940	34,7	32,04	30,76	31,92	33,71	48,58
1414	Réceptionnistes	53 498	34,8	29,48	x	x	x	44,51
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	55 859	34,5	31,00	x	x	x	46,88
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	55 515	34,5	30,84	28,82	30,00	32,19	46,51
1432	Commis à la paye	60 577	35,0	33,17	x	x	x	51,89
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	50 894	37,9	25,74	x	x	x	39,89
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	50 654	37,9	25,64	x	x	x	39,76
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55 830	36,2	29,57	27,52	29,40	31,93	45,06
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	53 855	37,0	27,92	x	x	x	42,44
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	55 482	36,1	29,50	x	x	x	45,01
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	57 071	34,6	31,59	x	x	x	48,86
1525	Répartiteurs et répartitrices	58 068	37,4	29,67	x	x	x	44,83
341	Personnel de soutien des services de santé	51 528	35,1	28,14	25,61	27,63	29,99	43,03
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	60 382	38,8	29,93	28,26	29,55	31,60	45,84
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	54 232	34,7	30,00	28,36	29,42	30,60	45,26

Tableau 1.2.10 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	53 725	38,8	26,54	x	x	x	40,69
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	51 940	..	..	x	x	x	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	54 829	38,8	27,07	x	x	x	41,21
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	56 004	36,9	28,98	x	x	x	43,73
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	57 088	37,4	29,14	x	x	x	44,00
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	51 711	38,4	25,80	x	x	x	39,39
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	51 712	38,4	25,81	25,15	25,80	26,16	39,39
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	47 711	37,0	24,84	x	x	x	38,28
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	53 171	38,4	26,53	x	x	x	41,07
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	56 896	38,6	28,23	x	x	x	43,04
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	50 578	38,2	25,36	x	x	x	39,68
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	56 613	38,7	28,05	x	x	x	43,43

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.11

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	131 172	37,5	67,03	65,50	68,49	68,52	99,39
0113	Directeurs et directrices des achats	116 143	37,5	59,36	x	x	x	88,19
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	122 637	37,5	62,67	60,76	64,46	64,48	91,69
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	123 737	37,5	63,24	61,89	63,03	64,20	92,46
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	141 953	37,5	72,55	67,99	72,19	74,16	107,35
0211	Directeurs et directrices des services de génie	165 099	37,5	84,38	82,87	84,17	85,32	123,70
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	145 026	37,5	74,11	71,74	73,97	73,98	109,80
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	138 751	37,5	70,91	65,99	71,93	72,19	105,05
031	Directeurs et directrices des soins de santé	123 217	37,5	62,97	x	x	x	94,06
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	135 837	37,5	69,42	60,76	68,21	79,23	103,70
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	126 308	37,5	64,55	61,63	65,52	67,57	94,29
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	126 963	37,8	64,44	62,44	65,05	67,94	94,30
0711	Directeurs et directrices de la construction	130 610	37,5	66,75	x	x	x	97,82
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	123 746	38,1	62,40	x	x	x	91,24
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	105 997	37,5	54,17	45,20	53,48	62,70	81,52
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	101 147	37,5	51,69	49,50	52,00	55,55	76,74
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100 262	37,5	51,24	45,51	51,24	55,04	77,00
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	102 893	37,5	52,58	49,92	52,00	54,03	77,64
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98 482	37,5	50,33	43,53	52,00	55,80	74,49
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	111 375	37,5	56,92	49,57	57,39	62,33	85,33
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	108 334	37,5	55,37	49,57	55,50	59,28	83,03
2112	Chimistes	105 165	37,5	53,75	47,90	49,57	58,73	80,74
2114	Météorologues et climatologues	115 491	37,5	59,02	49,60	62,27	67,90	88,24
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	137 844	37,5	70,44	62,35	71,51	79,54	105,89
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	115 325	37,5	58,94	49,57	58,85	67,14	88,61
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	115 456	37,5	59,00	49,57	58,86	67,21	88,72
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	109 123	37,5	55,77	x	x	x	83,60

Tableau 1.2.11 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	128 234	37,5	65,53	59,87	66,72	71,23	97,23
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	125 139	37,5	63,95	56,88	63,85	69,94	95,00
2151	Architectes	128 073	37,5	65,45	60,30	66,01	72,93	97,11
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	121 339	37,5	62,01	54,47	60,85	65,66	92,28
217	Professionnels et professionnelles en informatique	102 027	37,5	52,14	45,65	52,52	58,48	78,53
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	92 884	37,5	47,47	...	...	...	72,10
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	98 639	37,5	50,41	x	x	x	76,27
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	121 272	37,5	61,98	x	x	x	90,61
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	89 702	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	158 166	37,5	80,83	64,51	84,15	88,11	120,51
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	98 983	37,5	50,58	...	...	...	75,22
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	104 332	37,5	53,32	43,96	52,00	60,85	79,38
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	115 748	37,5	59,15	...	...	...	88,37
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	93 886	37,5	47,98	44,03	45,96	50,87	72,85
5111	Bibliothécaires	95 833	37,5	48,98	44,87	46,75	53,58	72,99
5113	Archivistes	92 536	37,5	47,29	43,39	44,42	50,32	72,75
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	96 698	37,5	49,42	46,27	47,60	56,03	75,08
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	77 656	39,9	37,26	35,72	37,54	38,95	55,58
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	77 720	40,0	37,24	35,69	37,45	38,98	55,53
122	Personnel administratif et de réglementation	76 867	37,5	39,28	34,54	37,07	40,29	59,27
1221	Agents et agentes d'administration	74 419	37,5	38,03	35,67	37,07	39,74	57,31
1225	Agents et agentes aux achats	87 245	37,5	44,59	36,11	45,36	51,29	67,36
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	76 954	37,5	39,33	34,54	37,07	39,74	59,43
222	Personnel technique des sciences de la vie	81 656	37,5	41,72	38,64	42,20	44,65	62,84
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	73 333	37,5	37,48	35,10	37,18	39,66	56,88
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	97 717	37,5	49,94	45,07	49,58	54,06	74,35

Tableau 1.2.11 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	98 700	37,5	50,44	...	...	...	74,84
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	104 873	37,6	53,48	44,97	55,20	60,16	79,44
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100 607	37,5	51,42	44,97	50,29	57,14	77,05
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	108 142	39,0	53,21	44,95	50,54	61,53	79,11
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	130 537	37,5	66,71	61,91	67,19	68,26	98,45
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	126 032	40,0	60,38	x	x	x	89,36
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	105 917	40,0	50,75	44,95	48,83	53,44	75,83
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	83 118	37,5	42,48	38,82	41,64	46,74	63,55
322	Personnel technique en soins dentaires	75 760	37,5	38,72	x	x	x	57,84
323	Personnel technique en soins de santé	56 106	37,5	28,67	x	x	x	44,07
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	78 448	37,5	40,09	38,07	40,06	41,88	60,95
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	79 325	37,5	40,54	38,25	40,24	42,22	61,68
4312	Pompiers et pompières	99 812	40,6	47,28	x	x	x	69,21
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	67 605	37,5	34,55	32,63	35,02	35,68	53,17
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	82 893	37,5	42,36	...	...	...	63,73
631	Superviseurs et superviseuses de services	72 009	39,9	34,62	x	x	x	51,83
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	70 757	40,0	33,93	32,45	33,59	34,51	50,92
6321	Chefs	74 243	40,0	35,57	34,50	34,53	36,69	53,21
6322	Cuisiniers et cuisinières	68 288	39,9	32,77	32,44	32,55	33,59	49,29
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	68 560	40,0	32,85	x	x	x	49,42
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	97 779	40,0	46,85	...	...	...	68,87
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	76 635	40,0	36,72	34,54	35,99	38,03	54,81
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	84 694	40,0	40,58	39,10	40,39	41,06	60,18
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	86 108	40,0	41,26	40,09	40,60	41,13	61,12
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	78 846	40,0	37,78	x	x	x	56,28

Tableau 1.2.11 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	76 188	40,0	36,51	35,90	35,96	36,68	54,51
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	77 758	40,0	37,26	x	x	x	55,56
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	83 453	40,0	39,99	x	x	x	59,35
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	84 278	40,0	40,38	...	...	...	59,90
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	84 346	40,0	40,41	...	...	...	59,95
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	71 287	40,0	34,16	32,17	32,75	33,21	51,24
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	82 034	40,0	39,31	34,98	40,26	41,81	58,41
Formation de niveau secondaire								
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	60 631	37,5	30,99	29,77	30,87	32,11	47,21
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	62 975	40,0	30,19	28,65	29,09	32,36	45,56
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	86 174	40,0	41,29	40,11	40,27	42,67	62,26
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	65 394	40,0	31,33	30,03	30,58	31,03	47,24
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	59 861	40,0	28,68	x	x	x	43,37
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	64 548	40,0	30,93	x	x	x	46,66
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	67 812	40,0	32,49	31,43	32,26	32,44	48,91
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	69 965	40,0	33,52	x	x	x	50,36
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	52 373	40,0	25,09	23,56	23,76	27,44	38,03
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	64 188	40,0	30,75	x	x	x	46,42
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	49 445	40,0	23,69	x	x	x	35,95
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	55 540	40,0	26,61	x	x	x	40,29
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	54 687	40,0	26,20	x	x	x	39,68

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.12

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	115 949	35,0	63,49	59,99	60,45	68,50	92,17
0113	Directeurs et directrices des achats	102 920	35,0	56,35	50,32	53,69	58,66	86,03
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	112 743	35,0	61,73	54,54	59,62	66,83	92,03
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	120 355	35,0	65,90	x	x	x	95,56
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	117 586	35,0	64,39	58,36	60,80	67,56	96,52
031	Directeurs et directrices des soins de santé	112 495	35,0	61,60	56,66	58,86	62,32	93,42
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	118 693	35,0	64,99	62,81	63,37	71,81	98,02
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	108 064	35,0	59,17	53,95	58,23	61,51	87,72
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	117 701	35,0	64,45	59,82	63,57	65,19	93,42
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	107 017	35,0	58,60	53,90	57,79	60,93	87,08
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	81 304	35,0	44,52	x	x	x	65,78
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	82 330	35,0	45,08	37,64	44,91	51,23	66,37
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	81 203	35,0	44,46	38,02	46,89	49,80	65,64
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	80 009	35,0	43,81	37,78	45,68	49,80	65,24
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	81 173	35,0	44,45	38,87	47,39	49,80	65,33
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	83 466	35,0	45,70	38,65	47,39	54,03	66,78
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	95 860	35,0	52,49	44,79	54,91	61,72	76,42
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	107 936	35,0	59,10	...	...	...	85,83
2112	Chimistes	94 524	35,0	51,76	...	...	...	75,84
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	94 631	35,0	51,82	43,21	56,01	56,21	75,31
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	93 228	35,0	51,05	40,16	52,61	56,21	74,43
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	96 316	35,0	52,74	46,80	55,83	57,87	76,36
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	96 282	35,0	52,72	48,43	54,98	56,21	76,36
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	100 995	36,8	52,62	45,92	56,26	59,70	76,12
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	87 303	35,0	47,80	41,59	48,14	54,91	70,50
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	94 188	35,0	51,57	49,16	53,77	54,99	74,46
2151	Architectes	97 340	35,0	53,30	51,39	52,28	56,21	76,55
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	90 764	35,0	49,70	41,93	53,85	54,03	72,16

Tableau 1.2.12 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	106 104	35,0	58,10	50,47	61,52	64,64	83,77
217	Professionnels et professionnelles en informatique	91 117	35,0	49,89	43,09	53,76	54,03	72,54
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	83 681	37,4	42,91	39,64	42,41	47,85	64,33
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	90 745	35,0	49,69	44,86	53,15	54,91	72,80
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	62 321	35,0	34,12	...	...	...	50,51
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100 048	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	95 157	35,0	52,10	...	...	...	85,26
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	89 134	35,0	48,81	47,39	49,80	52,28	70,10
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	122 206	35,0	66,91	54,72	68,83	82,49	96,94
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	85 738	35,0	46,95	40,26	49,16	52,28	69,04
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	90 453	35,0	49,53	44,68	52,28	54,03	71,96
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	80 235	35,0	43,93	40,77	46,13	47,39	65,22
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	84 208	35,0	46,11	41,64	48,44	49,80	66,91
5111	Bibliothécaires	83 734	35,0	45,85	41,64	48,44	49,80	66,54
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	94 599	35,0	51,80	x	x	x	75,10
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	67 932	35,0	37,20	...	...	...	54,75
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	50 099	35,0	27,43	...	...	...	42,03
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	49 979	35,0	27,37	...	...	...	41,94
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	58 314	35,0	31,93	31,07	32,53	32,93	48,31
122	Personnel administratif et de réglementation	64 094	35,0	35,10	31,02	34,39	35,22	52,68
1221	Agents et agentes d'administration	60 583	35,0	33,17	30,85	34,39	35,22	50,17
1222	Adjoints et adjointes de direction	80 204	35,0	43,92	37,25	43,09	54,03	63,98
1225	Agents et agentes aux achats	68 706	35,0	37,62	28,33	35,76	45,97	55,65
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	90 906	35,0	49,78	41,94	52,31	55,63	72,29
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	62 547	35,0	34,25	31,98	35,41	36,46	52,04
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	50 609	35,0	27,71	26,64	27,24	29,26	41,97
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	50 911	35,0	27,88	26,64	28,33	29,26	42,11

Tableau 1.2.12 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	48 916	35,0	26,78	...	...	...	41,09
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	49 211	35,0	26,95	26,67	26,91	27,14	41,32
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techni-ciens et techni-ciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	58 470	35,0	32,02	...	...	...	47,69
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	58 965	35,0	32,29	...	...	...	48,00
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	53 646	35,0	29,37	25,98	29,84	31,80	44,46
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	84 612	35,0	46,33	35,24	48,53	54,03	67,68
221	Personnel technique des sciences physiques	63 637	35,0	34,84	33,02	35,94	36,66	52,94
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	63 698	35,0	34,88	32,69	35,94	36,66	52,99
222	Personnel technique des sciences de la vie	62 527	36,3	33,01	31,28	33,37	35,08	50,18
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	58 043	35,0	31,78	29,51	32,82	33,89	48,33
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63 029	35,0	34,49	32,44	35,04	37,00	52,02
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	71 769	38,1	36,10	34,44	36,72	37,00	54,20
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	47 385	35,0	25,95	x	x	x	40,34
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	64 195	35,0	35,15	32,14	36,61	38,87	53,30
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	63 642	35,0	34,85	31,33	35,89	38,87	52,84
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	109 791	35,0	60,12	47,53	66,19	69,60	89,16
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	115 121	35,0	63,04	48,24	67,04	69,60	93,39
228	Personnel technique en informatique	63 122	35,0	34,56	31,59	35,22	38,87	51,84
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	67 287	35,7	36,11	31,17	38,87	39,40	54,51
3211	Technologues de laboratoires médicaux	69 610	35,0	38,12	...	...	...	57,43
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	68 239	35,1	37,26	37,36	38,87	40,85	56,16
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	56 075	35,9	29,93	...	...	...	45,98
322	Personnel technique en soins dentaires	69 111	35,0	37,84	37,78	38,22	38,66	57,04
323	Personnel technique en soins de santé	59 974	37,3	30,85	...	...	...	47,78
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	64 665	36,0	34,37	29,06	35,22	38,87	51,33

Tableau 1.2.12 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	55 209	35,0	30,23	27,49	30,78	32,93	45,98
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	67 831	35,0	37,14	33,07	38,34	39,31	56,28
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	63 472	35,0	34,75	31,28	36,92	37,00	52,69
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	58 413	35,0	31,98	...	...	...	48,19
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	57 115	35,0	31,27	30,90	32,03	32,93	47,03
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	57 583	35,2	31,42	...	...	...	47,06
631	Superviseurs et superviseurs de services	56 773	35,0	31,09	x	x	x	47,33
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	58 200	38,8	28,78	...	...	...	44,33
6321	Chefs	60 367	38,8	29,86	x	x	x	44,83
6322	Cuisiniers et cuisinières	58 158	38,8	28,76	...	...	...	44,32
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	52 854	38,8	26,14	x	x	x	40,51
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	48 527	38,8	24,00	x	x	x	37,35
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	71 422	35,0	39,11	38,18	38,41	38,64	59,39
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	60 476	38,8	29,91	...	...	...	45,18
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	60 769	38,8	30,05	...	...	...	45,38
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	59 968	38,8	29,66	...	...	...	44,63
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	59 923	38,8	29,64	...	...	...	44,60
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	58 516	38,8	28,94	...	...	...	43,70
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	56 586	38,8	27,99	...	...	...	42,74
729	Autre personnel des métiers de la construction	51 322	38,8	25,38	...	...	...	38,75
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	51 196	38,8	25,32	...	...	...	38,70
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	59 115	38,7	29,27	x	x	x	44,88

Tableau 1.2.12 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	59 244	38,8	29,30	x	x	x	44,93
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	63 042	39,0	30,94	x	x	x	47,15
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	58 536	38,8	28,95	x	x	x	44,59
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	60 760	38,8	30,05	x	x	x	44,29
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	60 482	38,8	29,91	x	x	x	45,83
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	60 151	38,8	29,75	x	x	x	45,84
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	49 935	36,3	26,36	...	...	...	39,85
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	47 550	35,0	26,04	...	...	...	39,17
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	54 533	38,8	26,97	...	...	...	41,02
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	57 679	38,8	28,53	...	...	...	43,82
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	47 706	35,0	26,12	25,03	25,44	27,24	39,79
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	47 722	35,0	26,13	25,03	25,44	27,24	39,80
1414	Réceptionnistes	43 911	35,0	24,04	23,91	24,01	24,03	37,13
1416	Commis des services judiciaires	46 452	35,0	25,44	x	x	x	38,46
142	Commis en bureautique et en éditique	48 452	35,0	26,53	25,48	26,76	27,24	40,04
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	52 629	35,0	28,82	x	x	x	43,59
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	48 956	35,4	26,50	...	...	...	40,29
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	47 277	35,1	25,81	...	...	...	39,30
1525	Répartiteurs et répartitrices	55 963	37,1	28,94	...	...	...	43,98
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	55 715	35,0	30,51	...	...	...	45,25
341	Personnel de soutien des services de santé	52 556	36,3	27,77	...	...	...	43,39
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	50 012	35,0	27,38	x	x	x	42,20
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	69 128	39,5	33,53	31,69	35,50	35,84	51,12
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	57 927	40,1	27,50	24,09	27,65	30,17	42,22
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	51 339	35,0	28,11	25,25	29,26	30,47	42,54
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	46 931	38,8	23,21	...	...	...	34,94
7452	Manutentionnaires	47 273	38,8	23,38	x	x	x	35,60

Tableau 1.2.12 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	50 752	38,8	25,10	...	...	...	38,50
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	51 196	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	49 781	38,8	24,62	x	x	x	38,27
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	48 527	38,8	24,00	...	...	...	35,98
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	51 122	38,8	25,28	x	x	x	39,24
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	53 455	38,8	26,44	x	x	x	40,53
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	53 481	38,8	26,45	x	x	x	40,55
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	51 702	38,8	25,57	x	x	x	39,20
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	47 612	35,0	26,07	...	...	...	38,80
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	42 955	35,0	23,52	...	...	...	36,84
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	47 635	38,8	23,56	...	...	...	36,68
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	48 609	38,7	24,09	...	...	...	37,11
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	46 426	37,8	23,52	x	x	x	36,68
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	48 818	38,8	24,14	...	...	...	37,15
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	47 829	38,8	23,65	...	...	...	36,84
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	47 836	38,8	23,66	...	...	...	36,84
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	55 389	38,7	27,42	...	...	...	40,63
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	55 439	38,7	27,45	...	...	...	40,66
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	50 112	38,8	24,78	x	x	x	37,98
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	50 118	38,8	24,79	x	x	x	37,99
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	48 820	38,8	24,14	...	...	...	37,45
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	48 688	38,8	24,08	...	...	...	37,37

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.2.13

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	143 163	36,1	76,33	66,67	73,99	84,68	107,24
0113	Directeurs et directrices des achats	134 320	35,9	71,77	63,82	70,45	77,20	99,01
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	146 118	35,8	78,22	66,63	78,05	87,65	109,60
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	162 219	35,5	87,93	73,42	83,27	96,51	126,49
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	210 551	35,4	114,62	x	x	x	163,00
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	140 821	35,9	75,33	65,80	74,64	83,61	106,25
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	147 298	35,2	80,39	x	x	x	111,89
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	141 831	35,4	76,76	69,88	75,28	83,43	103,56
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	139 239	35,4	75,40	x	x	x	103,46
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	146 895	35,8	78,83	72,04	77,12	85,99	109,52
031	Directeurs et directrices des soins de santé	118 138	35,0	64,69	56,53	64,36	70,41	95,42
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	131 372	36,8	68,49	59,33	66,77	74,06	93,36
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	134 738	35,7	72,40	60,37	71,79	75,78	101,70
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	113 722	39,0	56,19	x	x	x	80,00
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	122 440	36,4	64,25	54,21	60,84	73,95	92,03
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	137 431	37,2	70,89	62,23	69,70	76,84	101,88
0731	Directeurs et directrices des transports	135 853	36,8	70,79	63,70	70,38	75,14	100,36
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98 483	35,1	53,73	46,51	54,14	59,56	76,34
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	101 863	35,4	55,24	47,70	54,63	62,27	78,12
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	101 081	35,9	54,13	46,07	53,44	60,93	77,14
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	102 972	35,2	56,13	50,11	56,35	63,17	79,04
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98 081	35,7	52,73	44,64	52,84	60,14	75,46
2112	Chimistes	92 005	35,0	50,38	x	x	x	75,36
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100 089	35,0	54,80	x	x	x	80,04
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	96 518	35,0	52,85	x	x	x	78,72
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	117 668	35,3	63,98	54,64	68,25	71,72	87,82

Tableau 1.2.13 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	122 584	35,6	66,25	x	x	x	91,74
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	97 822	35,4	53,01	47,15	52,09	59,90	75,86
2151	Architectes	99 664	35,2	54,19	51,48	52,41	59,90	76,89
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	116 731	35,0	63,91	x	x	x	89,84
217	Professionnels et professionnelles en informatique	104 475	35,2	56,90	50,40	58,11	66,09	80,34
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	107 467	35,1	58,63	55,09	60,60	62,13	84,72
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	89 087	35,5	48,06	41,68	48,05	53,73	69,08
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	95 425	..	..	x	x	x	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	124 380	36,1	66,27	56,35	66,05	75,45	94,28
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	108 013	35,1	58,95	49,93	58,44	67,15	81,56
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	78 679	36,5	41,48	x	x	x	59,61
5113	Archivistes	88 632	35,9	47,52	x	x	x	67,66
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	86 920	36,1	46,30	x	x	x	66,77
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	108 982	35,7	58,73	x	x	x	82,42
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67 821	37,1	34,67	30,02	33,03	38,12	51,34
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	89 120	36,1	47,38	x	x	x	71,01
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	84 290	36,8	44,03	40,00	45,96	49,65	65,67
122	Personnel administratif et de réglementation	68 660	35,2	37,34	31,78	35,39	38,98	55,06
1221	Agents et agentes d'administration	69 763	35,7	37,48	32,78	35,41	40,32	54,66
1222	Adjoints et adjointes de direction	80 588	35,9	43,21	36,73	42,47	50,57	63,01
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	69 248	35,5	37,43	33,04	35,90	41,19	55,14
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	84 675	35,5	45,78	35,41	47,91	52,81	65,72
1225	Agents et agentes aux achats	96 268	35,5	52,09	43,44	51,21	60,14	73,93
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	74 257	35,8	39,90	x	x	x	58,98
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	61 701	35,2	33,52	28,50	31,80	38,79	49,61
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	64 737	35,3	35,07	29,21	33,40	40,32	51,70

Tableau 1.2.13 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	52 529	35,0	28,81	x	x	x	x
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	64 741	35,2	35,26	29,86	33,14	41,27	53,00
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	65 356	35,3	35,54	x	x	x	53,45
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	74 050	35,6	39,94	34,31	37,72	45,03	58,74
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	69 386	35,7	37,28	33,75	35,90	40,01	55,61
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	90 986	35,2	49,58	40,84	52,10	57,81	70,49
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	95 203	35,8	51,28	x	x	x	71,12
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	77 707	35,1	42,36	37,14	42,85	48,02	62,61
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	104 197	36,3	55,27	x	x	x	75,79
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	109 928	35,6	59,43	x	x	x	79,97
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	101 903	39,7	49,10	x	x	x	74,00
228	Personnel technique en informatique	68 689	36,0	36,61	32,77	36,08	40,13	54,48
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	73 730	35,6	39,78	34,12	39,44	43,49	58,07
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	73 508	35,5	39,68	x	x	x	57,91
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	75 073	38,7	37,19	34,79	36,83	38,50	53,18
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	87 970	38,2	44,43	41,76	42,81	46,00	62,64
631	Superviseurs et superviseuses de services	88 730	38,9	43,80	40,52	45,70	46,28	63,77
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	84 552	35,7	45,46	40,32	46,54	51,06	65,98
6321	Chefs	66 509	37,5	33,86	x	x	x	50,28
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	93 755	37,2	48,27	...	...	...	68,89
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	84 638	37,3	43,54	x	x	x	62,57

Tableau 1.2.13 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	71 879	38,9	35,50	x	x	x	52,37
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	83 996	39,6	40,71	40,51	41,28	41,62	61,70
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	77 690	39,3	37,87	x	x	x	57,07
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	73 468	39,6	35,55	x	x	x	54,32
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	94 306	38,7	46,73	44,04	46,32	50,97	69,47
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	99 802	38,9	49,34	45,89	48,77	51,78	73,26
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	95 574	39,2	46,82	44,06	47,70	50,97	70,48
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	85 342	39,3	41,65	40,51	41,28	42,56	62,00
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	84 696	39,6	40,98	40,40	40,51	41,58	62,36
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	79 974	39,2	39,15	...	...	...	60,17
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	80 379	39,2	39,34	...	...	...	60,21
7322	Débosseleurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	77 820	39,1	38,15	x	x	x	59,95
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	81 977	39,9	39,45	x	x	x	60,49
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	56 483	35,1	30,92	26,50	30,40	34,98	45,60
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	57 027	35,0	31,28	27,29	30,85	34,98	46,17
1414	Réceptionnistes	45 380	35,1	24,78	x	x	x	37,08
1415	Commis des services du personnel	62 518	36,0	33,42	x	x	x	48,22
142	Commis en bureautique et en éditique	51 015	34,8	27,95	x	x	x	42,82
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	56 382	35,3	30,65	...	...	...	45,70
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	52 758	35,4	28,55	...	...	...	42,86
1432	Commis à la paye	62 996	36,3	33,20	x	x	x	51,98
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	70 312	38,0	35,44	33,22	35,17	38,12	54,29
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	65 655	37,3	33,82	30,57	35,78	37,65	51,11

Tableau 1.2.13 (suite)

Salaires, heures normales de travail et rémunération globale, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	61 373	36,2	32,50	x	x	x	47,93
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	74 440	36,6	39,15	x	x	x	58,52
1525	Répartiteurs et répartitrices	68 492	37,6	34,73	x	x	x	52,11
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	72 443	39,1	35,56	30,56	36,33	40,95	53,27
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	61 758	35,3	33,79	25,87	33,54	40,32	49,32
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	61 818	35,3	33,82	25,87	33,60	40,32	49,27
7452	Manutentionnaires	56 032	37,7	28,50	24,88	27,87	34,09	43,97
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	70 551	39,8	33,94	...	...	...	53,48
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	70 929	..	..	x	x	x	..
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	50 099	35,3	27,17	x	x	x	40,46
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	63 921	39,3	31,11	x	x	x	48,62
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	58 325	38,2	29,24	26,26	31,01	31,09	46,21
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	43 867	39,7	21,20	x	x	x	30,69
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	43 628	39,8	21,00	x	x	x	30,38
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	66 982	38,4	33,63	x	x	x	49,18
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	59 254	39,6	28,65	x	x	x	42,83
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	72 878	37,4	37,44	x	x	x	54,44

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableaux 1.3

Échelles salariales

Tableau 1.3.1

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	86,2	69 292	101 982	36,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	91,2	71 539	100 074	36,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	88,2	71 029	98 160	36,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	93,9	73 348	103 250	36,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	88,8	68 341	95 599	36,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	95,3	84 112	110 853	36,8
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	x	93 320	113 398	37,1
2112	Chimistes	85,6	69 752	102 002	36,6
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	78 835	98 873	38,4
2114	Météorologues et climatologues	x	90 507	118 281	37,2
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	112 736	135 726	36,6
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	82,4	67 773	102 941	36,1
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	69 298	102 052	36,5
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	64 094	106 844	35,1
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	x	59 046	104 366	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	93,2	77 161	107 346	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	94,1	89 233	118 788	38,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,3	72 559	104 587	35,3
2151	Architectes	x	73 757	107 735	35,4
2152	Architectes paysagistes	x	67 659	97 856	35,6
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	71 724	101 966	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	75 844	109 162	36,1
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	99,4	78 436	106 280	35,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	93,1	74 516	104 921	36,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	95,6	86 370	120 752	37,9
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	88,5	70 363	95 499	37,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	53 083	90 886	37,4
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	54 712	99 613	35,0
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	x	98 650	136 936	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	108 977	151 157	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	49 066	68 650	35,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	95,4	56 078	100 872	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	51 493	99 734	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	56 901	93 307	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	53,6 *	82 604	133 508	35,9
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	55 387	97 890	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	98,1	71 181	102 094	35,9

Tableau 1.3.1 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	97,6	80 274	107 931	36,8
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	63 941	95 384	35,4
5111	Bibliothécaires	x	62 729	95 910	35,2
5112	Restaureurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	x	53 661	92 250	35,3
5113	Archivistes	97,6	72 226	93 884	36,2
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	89,5	61 855	86 725	37,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	94,4	59 494	82 185	38,8
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	88,8	62 575	83 572	37,2
5123	Journalistes	x	59 777	90 601	36,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	85,8	66 421	89 351	37,3
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	71 128	101 826	38,3
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	71 493	102 567	38,2
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	x	63 854	82 337	37,7
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	69,6	58 287	75 766	37,2
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	93,2	47 785	58 440	35,5
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	78,9	62 552	85 604	37,1
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	63 228	81 544	36,4
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	55,4	64 579	87 103	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	94,0	57 417	75 172	36,2
1221	Agents et agentes d'administration	94,7	54 600	68 770	36,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	98,4	55 531	90 754	35,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	77,7	52 398	70 663	36,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	88,1	63 968	93 692	36,2
1225	Agents et agentes aux achats	88,1	67 367	93 014	37,5
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	83,6	61 745	86 894	36,7
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	x	63 059	89 422	34,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	91,1	46 559	57 906	35,4
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	93,6	46 730	58 488	35,4
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	46 975	59 768	34,9
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	44 824	51 877	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	94,4	49 248	64 847	35,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	94,1	49 636	65 223	35,4
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	43 863	59 653	35,2

Tableau 1.3.1 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	86,3	54 707	73 032	36,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	76,0	49 213	67 658	36,8
221	Personnel technique des sciences physiques	79,5	77 569	93 763	36,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	60,6	57 896	76 562	37,7
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	93,4	86 971	101 982	35,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	82,0	56 535	74 894	36,7
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	74,9	52 548	69 761	36,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	85,1	62 773	85 041	37,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	77,9	61 344	90 086	38,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	82,1	60 646	78 639	37,3
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	82,0	66 262	88 040	37,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	92,0	65 951	88 811	37,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	79,6	95 056	129 929	36,2
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	x	100 848	112 526	41,1
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	x	80 664	102 043	39,2
228	Personnel technique en informatique	87,1	49 193	67 908	36,9
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	49 385	70 046	35,9
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	x	48 279	67 925	35,3
322	Personnel technique en soins dentaires	93,5	49 597	70 810	35,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	98,4	50 369	69 649	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	88,4	57 798	77 665	35,7
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	72,8	51 297	94 031	38,3
4312	Pompiers et pompières	76,0	52 315	91 390	41,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	50 227	68 903	34,9
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	50 220	68 915	34,9
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	50 640	68 214	36,5
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	71,2*	56 767	79 683	38,3
523	Annonces et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	x	68 668	86 999	36,6
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	66,9*	59 124	81 114	37,3
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	48 611	62 781	34,3
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	x	47 593	61 403	34,3
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	73,0	37 100	51 532	38,1

Tableau 1.3.1 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	41,6 *	61 068	86 299	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	35,7 *	62 266	90 531	38,4
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	73,4	57 907	75 417	38,0
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	85,8	49 682	65 134	36,7
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	88,4	51 764	67 738	35,9
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	84,8	48 623	63 811	37,0
631	Superviseurs et superviseurs de services	59,8	60 721	83 069	38,2
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	78,5	57 647	81 337	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	12,4 **	51 114	68 227	38,9
6322	Cuisiniers et cuisinières	8,7 **	45 697	53 759	39,0
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	34,0 **	37 608	52 838	38,9
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	45,2 **	34 690	47 409	38,3
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	24,1 **	42 489	61 921	39,7
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	53,8	76 736	102 592	38,5
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	27,4 **	54 093	75 225	38,9
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	46,9 **	57 847	83 310	39,0
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	33,4 **	56 403	85 785	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	29,4 **	54 713	82 676	37,8
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	13,1 **	58 341	74 759	39,2
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	18,9 **	57 930	75 106	39,7
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	24,9 *	54 280	75 648	39,6
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	18,6 *	55 937	69 703	39,4
729	Autre personnel des métiers de la construction	9,8 **	49 696	62 802	39,4
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	11,3 **	47 810	60 419	39,6
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	68,7	79 296	100 931	39,4
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	80,1	80 091	104 212	39,5
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	39,5 *	78 677	99 508	39,5
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	53,3 **	58 564	82 511	37,6
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	94,1	79 872	96 241	39,3
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	37,8 **	54 925	75 804	39,7
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	25,0 *	63 621	87 089	39,5
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	42,2 **	46 518	61 447	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	23,7 **	55 498	80 729	39,1

Tableau 1.3.1 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	27,0 **	55 416	80 857	39,1
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	3,5 **	59 359	74 702	39,3
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	41,0 **	56 811	79 567	39,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	39,0 **	57 112	81 837	39,9
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	49,6 **	55 434	64 480	41,0
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	19,3 **	56 357	71 716	39,1
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	x	93 615	118 238	38,7
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	x	83 024	106 065	38,2
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	59,0	71 727	91 209	39,6
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	65,7	69 362	97 467	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	48,8	64 426	94 267	38,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	89,8	45 126	52 919	35,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	92,4	45 263	52 882	35,6
1414	Réceptionnistes	43,5 **	39 597	50 317	36,5
1415	Commis des services du personnel	85,9	46 150	64 376	36,4
1416	Commis des services judiciaires	x	43 619	57 034	34,9
142	Commis en bureautique et en éditique	80,8	43 085	51 952	35,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,7	42 923	57 227	36,5
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	61,7	42 669	57 494	36,4
1432	Commis à la paye	72,1 *	43 256	65 322	37,5
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	96,2	42 530	55 744	36,5
1435	Agents et agentes de recouvrement	82,7	45 317	60 948	36,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	86,0	42 560	55 283	34,5
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	95,0	41 525	53 312	34,3
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	59,3 **	47 150	64 118	35,6
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	41,2 *	42 737	55 235	38,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	48,6	43 450	58 268	38,6
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	39,1 *	38 762	52 603	39,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	53,3 *	40 812	53 919	38,1
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	58,6	54 834	73 570	39,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	63,3	44 817	64 537	38,2
1525	Répartiteurs et répartitrices	74,7	52 969	69 403	37,8
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	34,9 **	56 840	74 588	37,9
341	Personnel de soutien des services de santé	x	44 663	50 260	36,3
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	72,2	60 821	77 461	38,9
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	60,0 *	31 645	43 014	37,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	49 884	66 403	39,4

Tableau 1.3.1 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	78,5	43 044	58 837	37,0
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	42 808	56 562	36,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	73,2	43 131	59 677	37,4
656	Autre personnel des services personnels	40,7 **	37 043	48 213	37,4
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	18,3 **	51 280	63 365	39,5
7452	Manutentionnaires	41,1	41 548	57 501	39,3
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	14,9 **	40 488	55 366	40,3
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	30,3 **	33 677	44 102	39,8
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	21,7 *	54 640	67 819	39,7
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	18,9 **	52 674	65 244	39,9
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	29,1	58 026	72 255	39,4
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	40,6 **	62 445	84 895	39,9
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	58,0 **	56 775	76 447	41,0
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	15,0 **	44 913	52 169	39,9
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	3,8 **	39 262	48 197	39,4
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	42,4 **	36 380	47 343	37,6
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	37 147	47 025	37,9
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	x	49 368	75 652	38,9
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	34,9 **	47 535	69 731	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.2

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	79,7	72 935	100 642	37,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	86,7	71 981	99 119	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	79,7	71 741	96 475	37,2
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	91,1	74 132	102 448	36,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	84,2	67 855	94 678	36,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	79 052	101 242	38,4
2112	Chimistes	x	72 687	95 696	38,3
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	55,7**	65 400	87 181	37,4
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	65 391	86 909	37,4
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	91,9	76 090	103 731	38,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	85 672	116 609	38,8
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	66 886	91 073	36,1
2152	Architectes paysagistes	x	64 744	79 537	37,0
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	58 531	75 154	36,1
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	64 658	81 544	38,3
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	79 662	103 925	35,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	90,8	77 267	104 631	37,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	95,3	88 172	122 284	38,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	88,5	70 669	95 536	37,1
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	70 638	95 189	37,8
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	77,3	60 378	81 906	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	89 387	118 181	36,2
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	49 395	74 939	37,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	84,6	68 661	92 641	37,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	73 895	95 140	37,8
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	80,3	57 817	77 167	36,6
5113	Archivistes	x	55 225	73 116	37,3
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	84,8	58 150	84 427	37,4
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	59 454	81 637	39,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	60 134	81 092	36,8
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	67,5	53 412	74 621	38,0
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	71 559	98 335	38,1
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	72 016	99 177	38,1

Tableau 1.3.2 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	60,6	62 803	85 288	38,6
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	56 876	76 014	38,1
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	77,8	62 859	85 988	37,3
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	53,4	63 657	86 364	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	75,6	58 272	80 959	37,6
1221	Agents et agentes d'administration	70,8	50 708	67 515	37,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	89,6	59 033	78 285	37,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	71,4	52 314	69 959	36,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	67 933	91 368	37,4
1225	Agents et agentes aux achats	80,6	65 830	95 422	38,5
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	73,0*	64 303	94 222	38,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	71,1	48 933	66 197	37,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	80,6	48 839	66 146	37,1
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	52 602	69 370	35,6
125	Sténographes judiciaires, transcripateurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	80,7	53 089	72 232	38,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	80,1	53 102	72 308	38,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	84,9	54 437	72 196	36,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	72,1	47 801	66 489	37,3
221	Personnel technique des sciences physiques	77,3	80 864	96 307	36,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	49,4*	60 028	77 004	39,3
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	87 177	102 155	35,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	27,0**	51 874	65 195	39,1
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	48 840	61 084	38,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	79,1	62 978	85 687	38,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	72,6	59 291	88 340	39,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	77,5	60 840	78 389	38,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	66,2*	64 979	87 250	39,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	83,8	67 386	88 095	38,8
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	79,5	95 692	132 437	35,9
228	Personnel technique en informatique	82,5	48 705	67 328	37,8
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	80,2	53 837	73 151	36,9
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	73,5*	65 567	93 507	35,8
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	x	61 469	98 307	40,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	62,8**	56 892	82 547	38,8

Tableau 1.3.2 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63,7 *	58 945	81 689	37,5
631	Superviseurs et superviseuses de services	52,8	56 923	80 486	38,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	76,7	57 044	80 709	37,8
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	16,5 **	50 335	67 766	38,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	55,5 *	75 112	103 831	39,0
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	27,8 **	54 019	75 191	38,9
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	24,2 **	52 385	80 589	38,5
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	24,0 **	58 034	75 070	39,7
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	47,9 **	54 216	79 403	39,8
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	13,4 **	61 811	72 119	39,9
729	Autre personnel des métiers de la construction	6,2 **	48 297	59 372	39,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	67,5	76 109	99 293	39,8
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75,7	78 483	103 492	39,8
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	42,0 **	71 633	89 974	40,0
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	x	58 016	82 010	37,9
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	67 981	83 827	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	40,8 **	54 292	75 389	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	24,7 **	64 033	88 328	39,5
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	45,9 **	45 366	60 283	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	35,3 **	55 021	82 111	39,4
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	41,1 *	54 999	82 308	39,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	41,9 **	57 132	80 605	39,9
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	39,3 **	57 506	83 206	39,9
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	57,7	70 902	90 128	39,7
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	8,1 **	67 554	80 682	41,1
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	62,3	40 978	54 233	37,2
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	68,0	41 170	54 430	37,1
1414	Réceptionnistes	33,7 **	38 087	50 162	37,5
1415	Commis des services du personnel	75,7	45 515	63 662	38,2
142	Commis en bureautique et en éditique	54,4 **	37 785	51 557	37,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	77,6	42 350	56 821	36,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	52,5	41 355	57 433	37,2
1432	Commis à la paye	67,6 *	41 052	64 244	38,8

Tableau 1.3.2 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1435	Agents et agentes de recouvrement	81,5	44 190	59 886	36,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	37,5 **	46 006	64 844	38,0
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	46 019	64 960	38,0
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	59,1 *	37 095	52 529	36,8
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	59,8 **	37 165	52 807	36,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44,5 *	41 790	57 708	39,3
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40,1 **	38 715	52 579	39,3
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	45,9 **	38 040	54 672	39,6
1523	Coordonneurs et coordonneuses de la logistique de la production	x	55 044	73 906	39,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	60,3	43 192	63 552	38,8
1525	Répartiteurs et répartitrices	54,6 *	53 531	69 568	39,4
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	26,3 **	53 455	75 819	38,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	46 276	65 876	39,1
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	75,4	42 206	58 340	37,5
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	67,9	41 931	59 227	38,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	44,0 **	51 216	63 109	40,0
7452	Manutentionnaires	42,5	41 475	57 484	39,3
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	21,1 **	36 769	49 917	39,8
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	41,8 **	32 767	43 097	39,8
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	19,9 **	50 905	63 137	39,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	36,0 **	33 585	45 746	38,3
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	34 046	45 317	38,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.3

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	70 441	95 739	35,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	74 180	100 952	35,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	73 350	99 749	36,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	65 092	88 347	35,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	78 309	106 720	35,7
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	76 542	103 921	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	70,3	67 055	88 911	..
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	58 842	92 724	35,7
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	70 577	84 312	39,5
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	54,0**	59 237	82 440	39,9
122	Personnel administratif et de réglementation	86,5	56 443	74 146	36,1
1221	Agents et agentes d'administration	95,4	55 183	71 435	36,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	52 759	69 352	35,8
1225	Agents et agentes aux achats	55,5*	62 513	86 407	36,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	67 903	81 544	35,2
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	67 887	81 379	35,1
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	52 615	76 724	37,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	52 594	69 201	35,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	51 585	68 040	36,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	60,4	65 017	91 733	39,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	70,3	59 642	97 298	39,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	85,5	72 662	83 935	39,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	61 704	89 390	39,4
228	Personnel technique en informatique	94,1	50 859	72 469	37,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	64 447	83 079	35,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	90,6	53 857	77 312	37,5
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	60 313	82 445	36,2
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	33,8*	54 211	78 965	39,5
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	71,6	57 788	87 467	38,9
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	x	56 073	89 936	39,9
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	20,9**	49 873	80 460	38,4

Tableau 1.3.3 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	12,0 **	54 029	73 244	39,3
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	13,6 **	65 634	75 532	39,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	31,3 *	54 954	80 446	39,6
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	18,4 **	52 245	72 931	39,3
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	30,6 **	53 078	77 937	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	30,7 **	53 062	77 977	40,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	64,2	43 239	57 358	36,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	66,8	42 991	57 109	36,4
1414	Réceptionnistes	x	49 369	64 365	36,8
142	Commis en bureautique et en éditique	x	35 454	54 633	36,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	78,1	46 308	61 602	35,5
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	39,2 **	44 296	60 601	37,2
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	45 867	62 166	35,4
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	47 451	68 341	38,3
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	47 509	68 609	38,3
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	39 808	52 954	36,7
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	39 878	52 674	36,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	34,7 **	43 616	61 344	39,5
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	30,2 **	41 033	56 493	39,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	46,5 *	44 594	69 391	39,8
1523	Coordonneurs et coordonneuses de la logistique de la production	x	62 610	75 617	39,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	49,4 **	48 004	69 415	39,4
1525	Répartiteurs et répartitrices	69,0	51 010	70 906	38,6
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	51 188	75 227	38,4
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	64 273	79 535	40,9
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	81,4	45 957	63 490	36,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	77,1	45 922	64 044	37,2
7452	Manutentionnaires	38,8 *	42 751	63 193	39,8
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	14,5 **	44 419	67 127	39,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	36,2 **	48 554	63 115	39,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	35 560	48 927	35,5
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	x	47 776	74 318	39,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.4

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	86,5	72 016	99 197	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	79,6	71 707	96 412	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	91,0	74 148	102 509	36,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	67 941	94 875	37,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	77 251	104 596	37,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	70 534	95 323	37,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	78,5	59 344	80 821	..
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	68 531	92 072	37,0
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	82,5	57 729	79 382	38,4
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	93,7	58 512	81 410	39,0
5123	Journalistes	x	60 160	77 241	36,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	60,6	62 832	85 311	38,6
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	53,5	63 713	86 395	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	75,0	58 380	81 364	37,7
1221	Agents et agentes d'administration	69,0	50 247	67 104	37,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	69,8	52 273	70 015	36,9
1225	Agents et agentes aux achats	81,3	65 898	95 608	38,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	70,0	47 805	65 273	37,2
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	79,8	47 723	65 241	37,2
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	80,9	53 190	71 280	38,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	80,2	53 209	71 330	38,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	84,4	54 625	72 501	36,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	71,9	47 486	66 360	37,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81,8	62 756	85 030	38,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	73,6	59 138	84 434	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpente, en géomatique et en météorologie	76,0	58 201	77 150	37,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	70,7*	65 667	86 801	39,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	96 165	142 723	39,6
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	x	89 249	141 038	39,8
228	Personnel technique en informatique	81,1	48 403	66 467	37,9
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	65 620	94 004	35,9

Tableau 1.3.4 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	58,2 **	57 666	83 882	39,1
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	x	47 545	59 421	38,7
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	79,0	36 530	51 002	38,1
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	41,4 *	61 171	86 411	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	35,5 *	62 427	90 796	38,5
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	85,2	49 264	64 476	36,7
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	87,2	51 527	67 133	35,9
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	84,4	48 210	63 239	37,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	54,3	56 719	80 348	38,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	56 939	80 653	37,9
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	x	38 675	54 212	39,2
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	35 913	48 160	38,7
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	18,9 **	53 514	65 315	37,1
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	63,3 *	62 108	81 089	39,1
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	56,8 **	60 340	76 121	39,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	49,4 **	53 916	72 511	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	44,2 **	79 095	108 003	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	70,7 *	61 601	83 546	39,7
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	69,4 *	64 322	91 227	39,8
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	65,4	69 661	98 719	39,5
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	61,9	40 558	53 653	37,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	68,2	40 805	53 893	37,2
1414	Réceptionnistes	34,3 **	37 449	49 357	37,6
142	Commis en bureautique et en éditique	84,7	38 157	51 065	37,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	77,5	41 684	55 988	37,0
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	54,7	41 002	57 054	37,2
1432	Commis à la paye	67,8 *	41 101	65 013	38,8
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	95,5	41 815	54 755	36,8
1435	Agents et agentes de recouvrement	73,7	43 167	58 494	37,2
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	43 041	57 669	37,2
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	16,8 **	43 041	57 669	37,2
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	74,2 *	35 836	52 331	36,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	35 847	52 872	36,8

Tableau 1.3.4 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	53,3	40 716	55 562	39,2
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	64,0	36 079	48 130	39,0
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	45,7 **	35 861	49 777	39,6
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	61,5	53 689	73 592	39,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	63,6	42 088	62 206	38,6
1525	Répartiteurs et répartitrices	51,5 *	54 273	69 174	39,6
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	12,8 **	57 233	76 805	39,6
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	57,3 *	31 186	42 458	37,7
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	x	43 699	61 291	37,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	43 894	64 068	38,9
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	74,1	41 287	57 075	37,7
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	42 242	55 709	36,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	65,6	40 770	57 819	38,4
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	47,3 *	40 110	51 382	38,9
7452	Manutentionnaires	47,4 *	40 110	51 382	38,9
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	24,5 **	34 467	44 739	39,7
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	x	39 322	56 684	39,1
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	x	37 360	47 394	38,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	33 159	45 059	38,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	33 226	45 033	39,5
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	x	45 596	64 715	38,1

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.5

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	45,9*	75 255	102 394	38,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	75,7	73 047	102 672	37,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	70,3	73 316	99 804	37,6
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	76,3	78 760	113 460	37,7
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	79,1	66 934	93 373	37,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	74,5*	77 922	104 282	39,4
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	79 505	107 269	39,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81,1	79 497	114 743	38,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	97,1	90 190	134 239	39,7
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	65,4**	68 591	101 895	37,8
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	74,6	66 052	89 716	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	83 013	109 767	35,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	58,8**	63 790	90 565	36,6
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	81,4	58 306	91 001	36,6
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	55 974	79 927	38,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	47,9*	58 958	79 357	39,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	52 781	67 903	37,2
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	50,3*	61 360	84 428	37,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	48,2*	58 784	79 127	39,5
122	Personnel administratif et de réglementation	53,3*	57 971	79 918	38,2
1221	Agents et agentes d'administration	50,7*	51 568	72 173	36,9
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	58 528	80 638	37,2
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	43,0*	53 292	72 567	38,1
1225	Agents et agentes aux achats	55,4*	62 838	85 071	39,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	41,2**	52 053	69 764	37,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	63,2	52 099	70 166	37,7
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	49,3**	54 635	71 938	37,1
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	46,0*	47 764	65 163	38,0
221	Personnel technique des sciences physiques	36,7**	63 579	80 164	39,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	45,2**	63 652	85 392	39,9
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	35,1**	56 368	78 076	39,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	39,6**	57 313	81 286	37,8

Tableau 1.3.5 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	56 416	73 037	39,6
228	Personnel technique en informatique	56,3 **	50 565	68 803	38,1
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	61 791	93 347	39,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	65 246	96 050	37,6
631	Superviseurs et superviseuses de services	40,3 **	53 044	80 006	39,3
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	68,1 *	51 323	78 676	39,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	26,0 **	66 992	91 299	38,7
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	16,5 **	52 336	64 192	39,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	66,1 *	70 757	95 156	40,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75,6	70 643	97 126	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	50,0 **	46 125	60 791	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	36,9 **	50 536	63 717	39,0
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	62,6 *	57 968	84 686	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	63,0 *	57 968	84 686	40,0
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	59,8 *	60 323	75 700	39,7
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	34,7 **	41 401	53 504	37,2
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	37,8 **	41 092	52 511	37,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	34,1 **	41 472	56 930	37,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	36,9 *	38 787	54 481	37,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	41,4 *	39 993	53 559	39,4
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	63,4 *	37 132	48 348	39,3
1522	Magasiniers et magasinieres, commis aux pièces	23,1 **	40 078	57 618	39,9
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	58 189	82 669	39,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	44,6 *	41 142	59 203	38,8
1525	Répartiteurs et répartitrices	56,2 **	57 075	72 734	39,6
7452	Manutentionnaires	25,4 **	42 667	54 596	39,9
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	6,7 **	35 076	44 563	39,2
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	x	48 045	58 464	39,1

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.6

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
			%	\$	
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	86,5	72 689	100 456	37,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89,1	71 788	98 456	36,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	82,3	71 370	95 689	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	93,3	73 559	101 016	36,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	85,6	68 104	95 031	36,9
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	77 509	97 638	38,3
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	96,1	75 748	103 628	38,1
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	97,4	86 053	117 186	38,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	93,3	76 760	102 094	36,9
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	86 800	113 872	37,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	94,1	71 019	94 326	37,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	78,1	58 747	79 661	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	90,2	91 189	120 560	36,4
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	92,5	69 611	93 046	37,1
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	97,8	73 039	94 586	37,7
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	87,9	58 023	79 097	38,1
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	94,3	62 074	82 924	39,1
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	65,5	63 905	87 009	38,4
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	80,1	57 746	77 737	38,3
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	83,7	63 051	86 195	37,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	55,8	65 604	89 255	39,2
122	Personnel administratif et de réglementation	82,3	58 331	81 163	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	76,7	50 543	66 604	37,1
1222	Adjoints et adjointes de direction	91,8	59 151	77 720	37,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	79,9	52 156	69 539	36,6
1225	Agents et agentes aux achats	89,0	66 454	97 614	38,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	85,9	48 191	65 337	36,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	85,9	48 097	65 216	37,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	52 558	71 196	37,8
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	52 549	71 246	37,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	93,0	54 413	72 228	36,1

Tableau 1.3.6 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	82,5	47 809	66 785	37,2
221	Personnel technique des sciences physiques	82,7	81 868	97 245	36,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	57,9*	60 461	76 363	39,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	87,1	62 895	85 723	38,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	78,8	59 507	89 101	39,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	92,8	61 444	77 892	38,2
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	83,5	68 664	93 367	38,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	80,1	71 285	93 548	38,6
228	Personnel technique en informatique	89,8	48 380	67 018	37,8
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	88,1	48 261	64 651	36,2
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	52 452	72 758	38,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	68,1*	53 365	68 573	37,4
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	76,6	36 400	51 012	38,1
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	52,9*	65 460	94 182	37,7
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	48,3**	69 237	103 007	37,9
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	68,4*	56 548	74 211	37,4
631	Superviseurs et superviseuses de services	56,4	57 726	80 585	38,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	79,4	58 530	81 237	37,5
6322	Cuisiniers et cuisinières	3,3**	37 035	46 040	37,8
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	31,1**	36 900	53 438	39,2
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	41,6**	35 209	47 840	38,8
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	67,6	76 389	105 802	39,1
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	46,7*	55 012	81 684	38,2
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	80,2	59 174	87 209	39,0
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	x	54 638	90 435	39,6
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	68,3	78 931	101 474	39,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75,7	82 786	106 986	39,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	32,8*	65 163	94 819	39,7
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	21,5**	70 110	99 411	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	19,4**	54 186	66 228	39,3
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	8,7**	53 198	69 425	39,0

Tableau 1.3.6 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, organisations employant 500 personnes et plus, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	x	91 761	119 357	38,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	57,1 *	74 336	94 810	39,7
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	89,3	74 210	105 929	39,8
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	72,7	40 901	54 365	37,2
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	79,1	41 184	54 769	37,1
1414	Réceptionnistes	40,4 **	37 147	48 698	37,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	86,4	42 420	56 812	36,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	60,9	42 198	58 403	37,2
1432	Commis à la paye	81,0	38 542	60 375	38,7
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	42 511	55 659	36,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	46,1 *	42 618	59 627	39,3
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	31,1 **	39 965	55 920	39,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	66,4 *	37 402	53 749	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	69,3 *	54 732	73 017	39,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	65,3	43 632	64 484	38,8
1525	Répartiteurs et répartitrices	53,6 *	51 058	67 358	39,3
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	65,7 *	31 248	42 836	37,8
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	76,0	43 010	58 902	36,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	64,4	43 200	60 804	37,3
7452	Manutentionnaires	48,6	41 253	58 021	39,2
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	25,1 **	36 894	50 314	39,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	40,9 **	76 554	108 504	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	3,8 **	39 592	48 196	39,6
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	x	50 673	79 491	38,7
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	x	48 107	83 428	39,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.7

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	74,5	83 756	112 488	38,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82,1	79 687	110 945	38,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	78,7	76 556	105 296	38,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85,5	83 691	118 600	38,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80,9	76 625	104 654	38,1
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	66,0*	90 662	118 551	38,5
2112	Chimistes	x	81 341	107 010	38,8
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	75 128	115 415	36,9
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	77 445	117 715	37,3
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	84,4	80 359	108 919	39,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	92,3	89 116	121 720	39,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	90,1	80 108	106 049	38,8
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	80 255	102 101	39,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	70,5*	73 779	99 338	38,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	89 584	114 369	38,6
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	81,0	68 112	89 408	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	98 684	136 854	38,8
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	87,6	79 371	106 617	38,4
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	74 072	96 897	38,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	66 495	85 022	38,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	70 989	91 348	39,5
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	58,3	67 722	94 091	38,9
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	66 203	83 174	39,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	69,0*	66 599	93 064	37,5
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	58,2	67 787	94 382	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	76,2	66 011	91 614	38,9
1221	Agents et agentes d'administration	58,9*	57 445	80 151	38,2
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	62 827	84 365	38,5
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	72,6	56 730	76 758	38,1
1225	Agents et agentes aux achats	80,4	68 935	95 995	39,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	70,5	58 694	76 619	38,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	70,2	58 723	76 649	38,1
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	69,8*	56 437	78 698	39,2

Tableau 1.3.7 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	69,4 *	56 738	79 222	39,3
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	54,5 *	54 158	73 574	38,1
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	53,0 *	51 639	69 770	37,9
221	Personnel technique des sciences physiques	76,8 *	85 020	100 126	36,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	44,6 *	62 526	79 461	39,6
222	Personnel technique des sciences de la vie	26,8 **	52 109	65 719	39,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	64,6	66 390	87 475	39,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	71,6	66 887	98 241	39,7
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	61,0 *	68 452	86 289	39,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	51,5 *	69 445	94 309	39,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	72,8 *	78 179	103 171	38,8
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	100 678	133 103	39,8
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	105 048	139 299	39,8
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	x	77 043	101 184	39,4
228	Personnel technique en informatique	70,3	62 787	80 952	38,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	64 571	86 991	38,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	63 645	84 273	38,7
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	x	71 153	97 144	36,5
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	62,9 *	65 440	91 837	39,1
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	58,3 *	65 586	94 431	39,1
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	x	64 980	83 664	39,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	62,5 *	72 232	102 117	39,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	64,0 *	71 271	102 890	38,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	58,6 *	78 634	112 531	39,7
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	28,4 **	54 698	76 393	38,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	46,2 **	59 290	85 272	38,9
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	x	56 386	85 977	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	16,7 **	60 713	78 510	39,9
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	24,9 **	60 713	78 510	39,9
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	53,4 **	54 216	79 403	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	67,0	80 409	104 744	39,6
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75,8	82 435	108 076	39,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	37,3 *	64 146	88 721	39,5

Tableau 1.3.7 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	26,8**	66 045	91 507	39,4
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	55,0*	52 093	68 783	39,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	62,4	55 594	83 707	39,3
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	66,6	55 522	83 775	39,3
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	24,9**	59 024	70 617	39,7
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	21,0**	57 368	68 714	39,9
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	54,8*	71 569	90 819	39,7
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	67,4	69 522	97 637	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	12,3**	67 992	81 112	41,2
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	55,4*	45 061	60 353	38,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	57,5*	44 954	60 077	37,9
1414	Réceptionnistes	33,8**	45 852	59 357	38,2
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	55,6*	47 103	61 321	37,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50,9*	45 370	59 300	37,8
1432	Commis à la paye	x	57 055	77 122	39,3
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	49 843	59 071	36,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	43,3*	50 016	66 942	39,4
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	33,8**	45 795	58 460	39,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	54,2*	46 887	69 334	39,8
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	45,4*	58 386	74 910	39,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	47,2*	52 020	71 919	39,7
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	56 252	72 478	39,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	59 432	74 371	41,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	40,2**	50 436	72 508	37,3
7452	Manutentionnaires	28,6**	48 961	64 349	38,8
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	30,5**	56 700	75 032	39,8
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	60,4**	56 909	76 712	41,1
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	x	49 751	76 415	38,9
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	32,5**	46 736	70 412	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.8

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	63 816	103 997	35,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,8	70 873	101 474	35,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	70 328	99 812	35,8
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	72 015	104 555	35,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98,5	69 208	97 238	35,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	86 121	114 669	36,2
2112	Chimistes	x	67 848	106 093	35,4
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	68 637	108 676	35,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	71 297	109 802	36,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	79 755	116 105	35,7
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	107 547	129 998	37,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	74 072	108 192	35,1
2152	Architectes paysagistes	x	69 232	107 742	34,7
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	73 339	105 247	34,8
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	77 694	113 728	35,8
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	70 849	120 842	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	68 641	105 493	35,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	72 731	109 389	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	64 136	94 813	35,1
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,2	52 947	90 852	37,4
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	54 717	99 667	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	108 977	151 157	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,6	55 295	104 325	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	75,5	79 111	141 401	35,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	55 463	98 183	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,8	71 441	103 066	35,8
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	83 081	113 559	36,3
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	64 049	95 703	35,4
5111	Bibliothécaires	x	62 727	95 989	35,2
5113	Archivistes	x	73 432	95 359	36,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	68 734	90 991	37,2
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	60 170	91 516	35,7
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	65 826	86 876	37,6
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	73 071	96 881	37,0
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	70 479	107 082	38,5
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	70 721	107 559	38,5

Tableau 1.3.8 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	x	52 353	63 365	35,3
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	46 029	55 044	35,0
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	x	58 051	80 132	35,3
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	58 620	76 317	34,6
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	84,4	73 260	94 062	36,6
122	Personnel administratif et de réglementation	99,7	57 215	73 816	35,9
1221	Agents et agentes d'administration	99,7	55 183	68 955	35,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	54 988	92 654	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	98,6	52 600	72 368	35,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	60 934	95 456	35,3
1225	Agents et agentes aux achats	99,2	69 203	90 172	36,3
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	59 345	80 018	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	98,9	45 894	55 613	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	98,8	46 053	56 062	34,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	45 664	57 531	34,7
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	97,4	48 543	63 492	34,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	97,3	48 973	63 868	34,9
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	42 880	58 489	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	97,0	56 476	78 511	34,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	95,4	54 484	72 009	34,8
221	Personnel technique des sciences physiques	x	54 316	75 806	35,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	54 268	75 810	35,1
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	55 612	75 692	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	89,0	56 714	75 266	36,6
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	52 987	70 790	36,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	98,1	62 419	83 920	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	89,9	65 019	93 211	36,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	98,3	60 099	79 346	34,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	95,5	67 021	88 507	35,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	64 834	89 368	35,6
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	90 091	110 344	38,5
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	96 606	124 177	36,1
228	Personnel technique en informatique	99,2	50 264	68 998	35,1
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	47 313	58 095	35,9

Tableau 1.3.8 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,9	50 132	69 410	36,0
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	98,7	53 787	69 488	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	73,5	51 255	94 014	38,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	56 504	73 643	37,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	60 304	77 403	36,1
631	Superviseurs et superviseurs de services	94,0	71 201	90 197	38,1
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	x	63 065	86 986	35,5
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	3,8	58 301	72 477	38,6
6321	Chefs	26,4	62 961	79 363	38,7
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	78 483	101 258	37,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	16,5	57 805	76 907	39,0
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications	39,8	57 536	85 206	37,0
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	19,7	57 668	73 882	39,2
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	4,7	56 457	75 620	39,4
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteurs d'installations au gaz	14,7	54 372	70 244	39,2
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	22,1	53 521	68 709	39,2
729	Autre personnel des métiers de la construction	19,0	50 867	65 675	39,5
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	83 559	103 122	39,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97,2	84 955	106 391	38,8
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	x	84 553	107 462	39,0
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	82 474	98 956	39,1
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	20,5	62 113	80 512	39,3
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	28,6	59 850	75 727	39,4
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	19,1	63 881	78 991	39,6
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	11,9	56 937	76 558	38,3
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	13,2	56 693	76 412	38,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	30,9	52 190	64 607	38,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	x	52 127	64 526	38,7
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	x	44 872	50 236	35,3
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	x	83 922	107 206	38,7
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	58,7	64 322	94 722	37,9

Tableau 1.3.8 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,3	46 030	52 633	35,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,4	46 068	52 578	35,3
1414	Réceptionnistes	x	42 484	50 612	34,6
1415	Commis des services du personnel	x	46 677	64 969	34,9
1416	Commis des services judiciaires	x	43 619	57 034	34,9
142	Commis en bureautique et en éditique	98,5	45 045	52 098	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	97,1	46 588	59 750	34,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	96,6	45 391	57 619	34,8
1432	Commis à la paye	x	51 949	67 405	35,0
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	56 552	71 547	33,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	42 283	54 517	34,2
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	47 949	63 524	33,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	72,8	49 335	60 247	35,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	47 891	57 119	37,1
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	75,1	45 797	52 566	35,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	48 497	63 627	36,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	86,5	53 572	69 848	35,1
1525	Répartiteurs et répartitrices	95,5	52 634	69 305	36,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	60 372	73 305	36,8
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	x	57 134	70 866	38,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	85,2	51 689	66 666	39,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	96,3	46 798	61 057	34,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	96,3	46 773	61 039	34,9
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	8,7	51 400	63 851	38,4
7452	Manutentionnaires	x	47 453	58 904	39,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	8,2 *	50 983	70 744	41,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	52 331	64 701	39,3
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	23,4	57 471	71 369	39,6
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	56 459	69 755	40,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	91,0	44 800	52 155	35,6
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	44 466	51 056	35,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.9

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	83 353	110 280	34,7
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,8	75 537	105 393	35,2
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	82 572	107 953	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	98,9	74 791	109 513	34,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	65 508	96 113	34,7
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	72 444	107 080	34,7
2151	Architectes	x	73 409	109 647	34,8
2152	Architectes paysagistes	x	69 994	108 404	34,7
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	72 495	105 878	34,7
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	77 155	112 216	34,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	70 656	103 109	34,7
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	60 641	82 004	34,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	60 557	86 320	..
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	66 531	88 322	36,4
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	97,8	70 299	102 419	35,1
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	71 149	105 072	35,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	66 222	97 871	34,6
5113	Archivistes	x	61 776	92 849	34,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	75 276	97 080	36,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	75 336	97 747	34,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	66 272	86 030	35,4
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	59 544	76 926	34,7
122	Personnel administratif et de réglementation	x	60 925	83 632	34,9
1221	Agents et agentes d'administration	x	56 405	74 720	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	75 732	105 781	35,5
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	54 835	72 604	34,7
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	68 135	109 865	35,1
1225	Agents et agentes aux achats	x	61 779	83 739	35,0
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	63 707	83 130	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	x	60 937	78 385	33,9
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	95,6	50 384	66 075	34,4
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	96,0	50 353	65 944	34,4
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	50 906	67 743	33,8

Tableau 1.3.9 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	81,8	52 616	67 701	33,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	81,4	52 871	67 987	33,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	97,9	58 139	80 422	34,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	95,8	55 652	73 331	33,9
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	92,9	63 340	84 366	35,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	98,4	59 675	79 903	34,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	97,7	59 045	78 801	34,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	60 034	82 367	34,7
228	Personnel technique en informatique	96,6	57 468	77 365	34,3
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	98,5	55 968	74 037	34,7
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	97,9	55 781	73 250	34,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	73,1	51 078	94 284	38,4
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	70,4	50 590	96 124	36,4
4312	Pompiers et pompières	78,1	51 873	91 291	41,6
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	51 317	67 344	34,1
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	51 286	67 172	34,1
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	55 879	72 347	34,8
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	59 549	77 950	34,6
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	56 494	75 337	34,8
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	x	55 982	74 790	34,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	73 790	93 781	37,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	65 538	84 648	35,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	82 575	105 022	38,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	32,6	59 646	75 019	39,9
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	31,1	62 656	79 658	39,9
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	25,8	62 587	77 169	39,8
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	27,3	59 396	74 721	39,9
729	Autre personnel des métiers de la construction	28,6	56 434	71 354	39,8
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	29,3	56 434	71 354	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	97,2	85 008	107 754	39,0

Tableau 1.3.9 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	85 243	107 753	39,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	26,2	63 557	78 937	39,7
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	51,1	61 976	78 200	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	54,9	59 564	76 319	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	63,3	59 476	76 290	39,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	x	84 354	107 519	38,8
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	46,6	63 918	80 008	39,6
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	97,3	44 216	60 235	34,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	97,6	44 041	60 029	34,6
1414	Réceptionnistes	x	44 061	57 825	33,5
1416	Commis des services judiciaires	x	45 982	64 656	34,8
142	Commis en bureautique et en éditique	x	47 425	62 111	34,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	49 690	65 157	34,2
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	48 504	64 176	34,2
1432	Commis à la paye	x	52 512	69 478	34,8
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	52 784	62 372	32,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	40 665	54 145	34,0
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	x	39 442	52 517	34,0
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	48 329	64 237	33,9
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	47 555	61 269	38,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	92,1	54 203	71 462	36,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	81,3	51 620	68 114	36,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	49 733	65 340	34,9
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	55 425	73 167	36,7
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	x	56 747	71 437	35,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	50 008	66 407	34,9
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	18,5 *	57 640	69 102	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	53 214	67 503	39,5
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	52 497	65 365	39,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.10

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	69 213	101 139	34,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	66 031	98 999	34,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	68 334	101 859	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	67 178	100 775	34,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	63 695	95 788	34,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	65 260	94 851	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	67 548	104 582	35,4
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	69 463	106 643	34,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	68 244	103 861	34,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	70 169	102 465	34,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	67 837	101 577	34,8
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	65 270	93 180	..
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	61 549	93 248	34,8
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	90 511	135 129	34,8
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	61 922	100 210	34,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	62 241	95 926	34,9
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	64 902	102 011	35,0
5111	Bibliothécaires	x	64 984	103 006	35,0
5113	Archivistes	x	64 719	95 565	34,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	63 805	93 450	34,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	61 939	93 498	34,0
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	59 535	89 717	35,4
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	61 894	95 622	34,9
Formation collégiale					
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	62 250	88 435	34,2
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	62 883	94 748	34,1
122	Personnel administratif et de réglementation	x	53 689	73 166	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	x	51 966	70 314	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	63 706	88 584	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	53 262	72 113	34,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	64 265	86 466	34,9
1225	Agents et agentes aux achats	x	60 450	88 809	34,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	56 792	76 510	34,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	49 156	61 535	34,6

Tableau 1.3.10 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	49 152	61 552	34,6
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	46 946	56 357	35,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	50 852	67 695	34,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	55 188	70 632	34,3
221	Personnel technique des sciences physiques	x	58 126	76 705	35,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	58 272	76 779	35,2
222	Personnel technique des sciences de la vie	x	57 242	74 922	37,4
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	57 581	75 600	37,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	59 571	78 761	35,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	x	56 114	74 528	35,3
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	58 842	85 227	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	58 107	83 764	35,0
228	Personnel technique en informatique	x	53 029	71 445	35,2
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	55 197	71 239	35,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	57 276	84 748	34,7
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	51 413	71 208	34,9
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	51 688	70 087	34,8
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	51 452	69 733	34,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	52 653	72 902	35,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	58 113	81 327	34,7
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	67 261	93 249	34,7
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	x	55 506	80 108	34,8
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	64 625	91 176	35,3
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	60 931	84 087	34,7
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	71 464	100 294	35,9
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	x	53 465	69 475	38,7
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	52 171	66 316	38,7
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	x	46 067	59 415	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	x	53 449	68 125	38,7
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	53 388	67 628	38,8

Tableau 1.3.10 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	50 551	62 442	38,7
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	50 990	63 784	38,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	48 257	59 847	34,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	48 423	60 086	34,7
1414	Réceptionnistes	x	44 739	53 858	34,8
142	Commis en bureautique et en éditique	x	45 334	53 606	35,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	47 535	58 353	34,5
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	47 306	58 148	34,5
1432	Commis à la paye	x	50 734	61 111	35,0
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	44 814	51 093	37,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	44 795	50 852	37,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	x	47 368	57 182	36,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	47 838	54 990	36,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	x	46 346	55 847	35,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	47 965	59 294	34,6
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	49 641	60 335	37,4
341	Personnel de soutien des services de santé	x	43 030	52 332	35,1
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	50 680	62 047	38,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	46 026	56 718	34,7
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	46 097	57 722	36,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	46 147	56 337	37,4

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.11

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	89 978	111 372	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	94 784	103 372	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	92 392	103 253	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	97 148	104 990	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	92 634	100 045	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	97 117	117 071	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	95 421	113 437	37,5
2112	Chimistes	100,0	86 600	111 456	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	95 797	121 022	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	122 104	148 732	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	92 064	122 436	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	92 000	122 575	37,5
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	95 098	115 834	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	113 671	133 345	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpente	100,0	111 604	132 287	37,5
2151	Architectes	100,0	114 626	133 327	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	107 691	130 941	37,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	88 221	109 388	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	100,0	82 680	94 725	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	85 081	101 004	37,5
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	100,0	72 798	123 388	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	91,5	53 598	79 613	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	126 824	187 687	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	80 630	102 669	37,5
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	94 548	108 840	37,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	98 156	119 979	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	85 859	97 005	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	86 868	98 630	37,5
5113	Archivistes	100,0	85 159	95 878	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	77 795	100 530	37,5
Formation collégiale					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	71 026	78 326	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	69 849	75 770	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	79 072	90 129	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	70 210	78 145	37,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	73 037	85 025	37,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	62 173	78 160	37,5

Tableau 1.3.11 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	80 562	101 283	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	100,0	81 679	101 242	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	95,8	90 005	104 804	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	88 246	104 642	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	97 886	113 102	39,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	115 023	133 752	37,5
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	100,0	121 806	135 104	40,0
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	99 949	111 312	40,0
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	100,0	64 580	87 639	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	50 758	57 137	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	72 286	83 279	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	74 493	84 277	37,5
4312	Pompiers et pompières	82,9	87 294	98 605	40,3
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	60 287	70 071	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	75 252	85 639	37,5
Formation de niveau secondaire					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	57 032	61 654	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	69 987	87 842	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.12

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	56 120	95 935	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,9	53 860	92 060	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,9	55 428	92 485	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	50 903	91 615	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	54 630	91 824	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	66 050	106 796	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	81 800	113 285	35,0
2112	Chimistes	100,0	64 909	105 673	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	58 906	103 456	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	57 037	102 052	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	62 454	105 655	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	58 521	104 091	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	90,9	61 876	109 034	36,7
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	54 661	100 282	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpente	100,0	57 454	100 740	35,0
2151	Architectes	100,0	57 894	101 127	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	56 977	100 319	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	71 436	123 599	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	58 769	100 582	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,2	52 758	90 850	37,4
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	54 555	99 676	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	48 000	63 665	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	54 688	104 962	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	51 521	100 085	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	53 493	93 405	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	69,1	65 196	131 284	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	54 171	97 969	35,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	57 520	99 009	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	52 177	86 548	35,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	53 207	91 764	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	53 224	91 449	35,0
5112	Restaureurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	100,0	52 835	98 675	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	48 937	69 954	35,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	100,0	45 365	54 023	35,0
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	100,0	45 402	53 931	35,0

Tableau 1.3.12 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100,0	42 827	60 333	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	48 500	69 638	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	47 308	64 491	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	53 812	92 631	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	52 044	80 864	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	63 472	102 902	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	47 420	66 807	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	100,0	44 545	52 295	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	44 478	52 414	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	44 854	51 739	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	100,0	44 854	51 739	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	47 017	61 046	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	100,0	47 411	61 327	35,0
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	100,0	43 074	58 567	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	57 917	94 846	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	47 321	66 752	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	47 422	66 892	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	98,7	48 623	66 693	36,3
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	44 209	62 297	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	47 292	66 326	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	98,1	52 687	74 666	38,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	100,0	43 898	48 129	35,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	49 586	69 114	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	49 490	68 900	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	79 304	111 442	35,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	83 131	117 172	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	48 083	66 866	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	50 088	72 004	35,7
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	49 570	72 467	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	49 157	69 693	35,1
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	47 263	58 027	35,9
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	49 290	70 789	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	99,6	47 523	63 827	37,3
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	49 595	69 004	36,0

Tableau 1.3.12 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	43 389	60 879	35,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	100,0	51 639	72 772	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	99,9	48 407	68 259	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	100,0	47 213	61 171	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	44 716	59 519	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,8	47 346	60 524	35,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	100,0	46 023	59 895	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	61 411	81 864	35,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	19,1	64 322	89 881	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	50 954	62 378	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	65,9	43 869	47 766	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	43 869	47 766	35,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	100,0	44 062	49 385	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	44 068	49 401	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	43 229	45 073	35,0
1416	Commis des services judiciaires	100,0	41 272	49 465	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	44 616	50 339	35,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	100,0	42 041	55 647	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	97,9	44 212	49 789	35,3
1522	Magasiniers et magasinieres, commis aux pièces	97,4	44 022	47 807	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	44 359	57 508	37,1
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	46 735	58 496	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	8,8	45 995	50 843	36,4
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	23,5	43 771	47 036	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	51,2	51 623	67 543	39,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	83,5	48 685	61 219	40,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	42 026	55 469	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	43 989	48 220	35,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

Tableau 1.3.13

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	63 121	105 897	35,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	68 377	107 767	35,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	71 312	106 379	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	67 363	109 189	35,2
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	69 434	103 131	35,8
2112	Chimistes	x	57 559	103 583	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	63 688	113 886	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	62 069	112 721	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	93 938	122 039	35,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	97 843	125 162	35,6
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	70 414	103 010	35,4
2151	Architectes	x	64 889	102 244	35,2
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	67 049	119 973	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	67 753	109 708	35,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	74 366	110 372	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	61 900	94 890	35,7
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	65 237	99 464	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	69,7	70 981	130 180	36,2
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	69 492	113 410	35,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	55 086	81 798	36,5
5113	Archivistes	x	64 597	98 192	35,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	58 857	92 041	36,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	68 091	117 451	35,7
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	61 322	74 348	35,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	63 941	91 408	36,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	90,5	69 594	89 212	36,7
122	Personnel administratif et de réglementation	98,7	50 588	73 744	35,2
1221	Agents et agentes d'administration	95,1	53 201	72 605	35,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	55 966	83 698	35,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	51 261	72 325	35,5
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	56 521	87 280	35,5
1225	Agents et agentes aux achats	x	67 735	101 506	35,5
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	49 076	77 682	36,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	47 245	61 990	35,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	48 552	64 538	35,2

Tableau 1.3.13 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	43 786	54 866	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	49 671	66 836	35,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	50 861	67 620	35,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	54 400	77 132	35,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	53 124	71 587	35,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	66 769	93 963	35,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	62 588	80 729	35,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	71 379	111 387	36,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	73 069	117 530	35,6
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	x	84 705	105 577	39,7
228	Personnel technique en informatique	96,6	53 019	70 844	35,9
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	54 339	75 578	35,6
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	54 507	75 158	35,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	60 180	77 474	38,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	67 595	89 870	38,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	72 378	90 225	38,8
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	63 816	91 190	35,8
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	78 117	101 318	38,1
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	x	54 484	73 153	38,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	83 276	101 266	39,1
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	85 287	105 962	38,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	9,9 *	63 436	88 456	38,3
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	63 434	80 432	39,3
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	45 354	58 281	34,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	46 023	58 880	34,8
1414	Réceptionnistes	x	39 263	47 172	35,1
1415	Commis des services du personnel	x	44 363	64 896	35,8
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	44 798	57 088	35,1

Tableau 1.3.13 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	42 680	53 287	35,2
1432	Commis à la paye	x	50 006	61 529	35,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	41,0	55 631	70 743	36,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	52,0	50 217	64 031	35,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	46 922	62 130	36,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	62 526	81 751	35,6
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	53 209	71 846	37,6
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	92,3	55 866	75 622	39,0
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	89,7	52 856	68 310	34,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	89,5	52 923	68 428	34,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024*.

2

Les concepts et la méthodologie



Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lectorat, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans le glossaire de ce document.

2.1 Cadre conceptuel

2.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'ISQ comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice du personnel, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées¹.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

$$\begin{array}{rcl} \text{Rémunération} & & \\ \text{globale par} & & \\ \text{heure} & & \\ \text{travaillée} & = & \frac{\text{Rémunération directe} + \text{Rémunération indirecte}}{\text{Heures normales de travail} - \text{Heures chômées payées}} = \frac{\text{Rémunération annuelle}}{\text{Heures de présence au travail}} \end{array}$$

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à la personne employée, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de la personne employée pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures normales correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles normales.

Certains éléments, bien que couverts par le concept, ne sont pas traités dans ce rapport. Les débours liés à la rémunération variable ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération globale par heure travaillée.

2.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'ISQ a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'ISQ utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge du personnel. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des personnes employées pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet exercer une influence sur les frais engagés, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. Institut de recherche et d'information sur la rémunération (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

2.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'ISQ recueille l'information sur le salaire normal, c'est-à-dire le traitement habituel de la personne employée en fonction de ses heures normales hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.) ; de fait, au moyen des heures normales hebdomadaires de travail, l'ISQ est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'une personne employée dépend en partie de variables relatives à cette dernière, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'ISQ ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important ; ce taux, accessible à la personne

dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même organisation, les données relatives aux échelles portent sur un groupe de personnes employées qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les professionnels et professionnelles, les techniciens et techniciennes et le personnel de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. En revanche, le personnel de service, celui de production et les ouvrières et ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale ; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait que les emplois en question ne sont pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris le personnel dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal ; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même organisation qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les personnes employées progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le

pourvoir. Les deux régimes peuvent être présents dans la même organisation. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'ISQ établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des personnes employées dans leur structure salariale.

2.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire que les résultats sont représentatifs du secteur ou de l'organisation qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des organisations aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'ISQ afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les organisations participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail². C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste).

Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Le panier d'emplois repères actuel a été introduit en février 2007³. L'ERG 2024 a porté sur 43 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les emplois professionnels, les emplois techniques, les emplois de bureau, les emplois de service et les emplois ouvriers.

2.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'ISQ collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la Classification nationale des professions (CNP) 2016⁴.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une organisation à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et statisticiennes et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes

2. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale du personnel salarié de l'administration québécoise et de celle des autres salariés et salariées du Québec (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, RLRQ, c. I-13 011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du panier d'emplois repères, consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (statistique.quebec.ca).

4. Voici le lien du site officiel de la CNP 2016 : noc.esdc.gc.ca. La version la plus récente de la CNP sera intégrée dans l'ERG 2026.

intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre fournit de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des « professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique ». Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

2.2 Méthodologie et approche de collecte

2.2.1 Plan d'échantillonnage

► Population visée et base d'échantillonnage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble de l'effectif des organisations comptant au moins 200 personnes employées à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'organisation dont le nombre de personnes employées varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année est incluse dans la population de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule organisation dans le cadre de l'ERG ; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services

sociaux). Dans l'administration municipale, la population estimée est définie sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre de personnes employées. Ce sont les municipalités de 25 000 personnes et plus qui font partie de la population visée par l'enquête, et celles-ci emploient généralement au moins 200 personnes.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture ;
- pêche et piégeage ;
- exploitation forestière et services forestiers ;
- construction ;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de la population de l'enquête est la base de données du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada. La base d'échantillonnage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les organisations classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petite que 200 personnes employées. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Estimation de la population des municipalités* de l'ISQ.

► Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les organisations composant la population de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'organisation.

► Privé/public

La variable de stratification privé/public répartit les organisations de la population visée en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁵. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

5. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de la propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux organisations du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la façon suivante :

- éducation (centres de services scolaires, commissions scolaires anglophones et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des organisations du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la manière suivante⁶ :

- extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);
- autres secteurs de l'industrie des services⁷ (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
 - éducation (centres de services scolaires et cégeps);
 - universités;
 - santé et services sociaux;
 - entreprises publiques.

Taille de l'organisation

La troisième variable de stratification, la taille de l'organisation, est déterminée à partir du nombre de personnes qu'emploie l'organisation. La stratification selon la taille répartit les organisations en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

► Degré d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'organisations. L'étape du profilage permet de découper l'organisation en unités de collecte (p. ex. une institution financière peut être divisée selon les particularités de rémunération et de conditions de travail du personnel de son siège social et de ses divisions : assurances, services financiers/prêts, etc.) pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'organisation en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les organisations plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan d'échantillonnage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'ISQ un fichier complet comportant, pour chaque personne employée par l'organisation, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan d'échantillonnage.

► Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des

6. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022.

7. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques ; gestion de sociétés et d'organisations ; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement ; services d'enseignement (en excluant le secteur public) ; soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public) ; arts, spectacles et loisirs ; hébergement et services de restauration.

ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2024, la taille de l'échantillon est de 406 organisations sélectionnées, dont 338 sont admissibles à l'enquête et 273 qui y ont participé. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction d'échantillonnage est variable d'une strate à l'autre. Les organisations de grande taille sont en général recensées, alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction d'échantillonnage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les organisations échantillonnées admissibles. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une organisation, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a une sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre de personnes employées. Au total, parmi les 273 organisations répondantes des 338 échantillonnées admissibles, 345 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans ; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une organisation est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'organisation sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération ; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau de réponse s'allège dès la deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation⁸). Dans le cas des strates avec recensement, les organisations recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'organisation dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction d'échantillonnage.

Moins la fraction d'échantillonnage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes organisations, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 2.2.1 présente les cycles de collecte selon les groupes de rotation. La procédure de rotation est appliquée à toutes les strates (celles recensées et celles d'échantillonnage). Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, chaque strate de la population visée des organisations a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des organisations selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les organisations du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des organisations du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a un renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2024, le groupe de rotation Q a été remplacé par le groupe R, sélectionné dans le bloc 3.

Selon le plan d'échantillonnage de l'enquête, les résultats reposent sur les données recueillies auprès de trois groupes de rotation. En ce qui concerne l'ERG 2024, les résultats reposent sur les données recueillies auprès des groupes de rotation P, Q et R. Un premier échantillon (groupe de rotation P) a été tiré à l'automne 2021 (pour l'ERG 2022), un deuxième (groupe de rotation Q), à l'automne 2022 (pour l'ERG 2023), et un troisième (groupe de rotation R), à l'automne 2023. Ces trois groupes forment l'échantillon total de l'ERG 2024.

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine Charbonneau (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

2.2.2 Collecte des données

► Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'ISQ résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrés. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec –, et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale du personnel salarié de l'administration québécoise et des autres salariés et salariées du Québec. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les personnes répondantes, les clientèles et les utilisateurs et utilisatrices, l'ISQ désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau de réponse. L'ISQ a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution de la personne répondante et de fournir aux analystes-enquêteurs et

analystes-enquêtrices de l'ISQ les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 2.2.1.

► Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique ou en vidéoconférence avec la personne répondante (p. ex. un ou une spécialiste en ressources humaines ou une personne de l'équipe-conseil en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'ISQ relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'organisation sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une dernière entrevue en vidéoconférence avec la personne répondante est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Tableau 2.2.1

Cycle de collecte et groupes de rotation (blocs) dans chaque strate (recensée et d'échantillonnage), ERG 2018 à 2024

Groupe de rotation	ERG 2018	ERG 2019	ERG 2020	ERG 2021	ERG 2022	ERG 2023	ERG 2024
Groupe K (bloc 2)	Allégé						
Groupe L (bloc 3)	Allégé	Allégé	Allégé				
Groupe M (bloc 1)	Standard	Allégé	Allégé	Allégé			
Groupe N (bloc 2)		Standard	Allégé	Allégé	Allégé		
Groupe O (bloc 3)				Standard	Allégé	Allégé	
Groupe P (bloc 1)					Standard	Allégé	Allégé
Groupe Q (bloc 2)						Standard	Allégé
Groupe R (bloc 3)							Standard

► Première entrevue

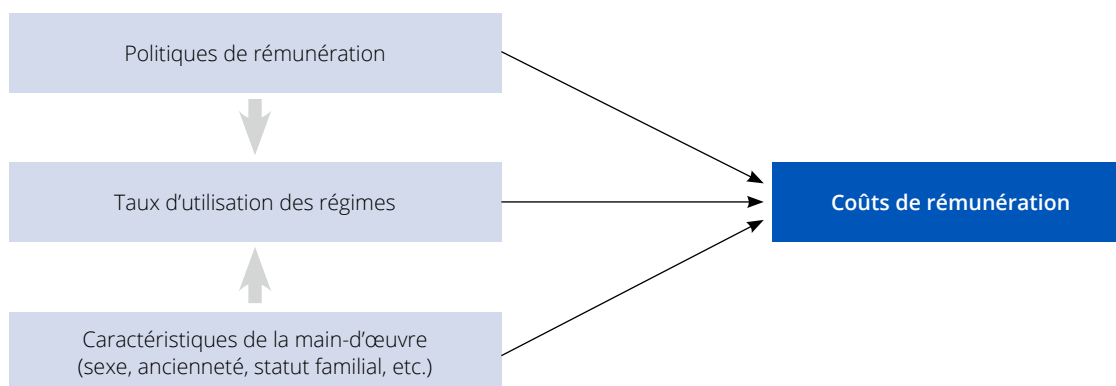
D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes de personnes employées de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir les structures de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies à la personne répondante pour lui permettre de transmettre à l'ISQ un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

► Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'organisation, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures normales de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'organisation répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'organisation (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs et analystes-enquêtrices de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau de réponse.

Figure 2.2.1

Provenance des coûts de rémunération



► Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la Classification nationale des professions (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)⁹. La codification des emplois d'une organisation selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette organisation. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une organisation améliore la qualité du processus d'appariement¹⁰.

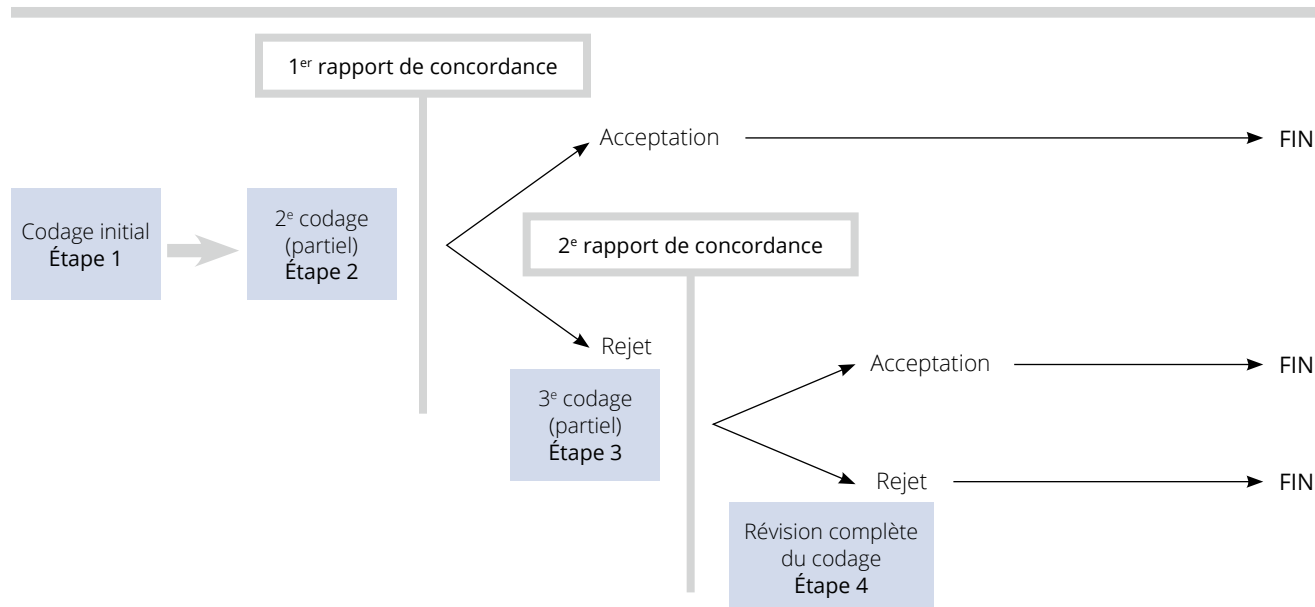
Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 2.2.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée

par l'analyste responsable de l'enquête au dossier de l'organisation. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par une ou un autre analyste responsable de l'enquête, et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante ; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères¹¹.

Figure 2.2.2

Procédure de codification CNP



9. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

10. La relation entre les emplois de la CNP 2016 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

11. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

► Entrevue finale

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue en vidéoconférence avec la personne répondante, dirigée par l'analyste responsable de l'enquête ; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Comme mentionné, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude ; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Dans le cadre de l'ERG 2024, l'information a été colligée pour les avantages suivants :

- congés annuels ;
- congés fériés et mobiles ;
- régimes de retraite ;
- régimes étatiques ;
- congés de maladie utilisés ;
- remboursement de congés de maladie non utilisés ;
- assurance salaire de courte durée ;
- assurance invalidité de longue durée ;
- assurance vie ;
- assurance maladie ;
- assurance soins dentaires ;
- assurance soins optiques.

► Validation et assurance qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs et analystes-enquêtrices en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnelles et professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées ; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste responsable de l'enquête maintient le contact avec la personne répondante pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement ; chaque analyste responsable de l'enquête vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci ; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (p. ex. un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une organisation avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par une ou un analyste responsable de l'enquête chevronné.

Le tableau 2.2.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au

taux de base). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération. Cependant, cette édition du rapport ne contient pas de résultats sur les avantages sociaux et les heures chômées payées.

Tableau 2.2.2

Liste des éléments couverts par l'ERG 2024

Volet rémunération directe	
Salaire • Horaire • Hebdomadaire • Annuel Mode de rémunération • Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite • Échelles salariales minimum/maximum au mérite • Taux au rendement • Taux avec progression • Taux fixes • Taux variables	Remboursement de congés de maladie non utilisés Rémunération variable à court terme • Partage des bénéfices de l'organisation • Boni au mérite • Régime hybride (partage des bénéfices de l'organisation et boni au mérite) • Boni d'équipe • Commission (vendeurs et vendeuses seulement)* • Partage des gains de productivité • Boni discrétionnaire • Autres régimes
Volet rémunération indirecte	
Régimes de retraite • Régime de retraite à cotisations déterminées • Régime de retraite à prestations déterminées • Régime d'épargne à cotisations déterminées Régimes étatiques • Santé et sécurité du travail • Assurance-emploi • RAMQ • RQAP • RRQ	Assurances collectives • Assurance salaire de courte durée • Assurance invalidité de longue durée • Assurance vie • Assurance maladie • Assurance soins dentaires • Assurance soins optiques
Volet heures de travail	
Heures normales hebdomadaires de travail Heures chômées payées • Congés annuels • Congés fériés et mobiles • Périodes de repos et de repas¹ • Congés de maladie • Horaire réduit¹	

* Éléments pour lesquels la collecte n'est pas complète en 2024.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais les débours ne sont pas colligés.

2.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2024 sur les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail portent sur le personnel permanent à temps plein ; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2024.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2021 (civile ou financière) pour les organisations du groupe de rotation P, l'année 2022 pour celles du groupe de rotation Q et l'année 2023 pour celles du groupe R. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2024, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2023 pour les trois groupes de rotation. Pourtant, les coûts des avantages sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2024.

Dans l'administration québécoise, des données ont été recueillies sur les coûts de tous les avantages sociaux lors de l'ERG 2024. La période de référence s'étend du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 pour la fonction publique et le réseau de l'éducation, et du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 pour le réseau de la santé et des services sociaux, sauf en ce qui concerne les régimes étatiques et les régimes de retraite. Pour ces deux types de régimes, ce sont les taux de cotisation de l'employeur de 2023 qui ont été utilisés. Les débours pour les régimes de retraite correspondent au coût du service courant de l'évaluation actuarielle réalisée aux fins de la préparation des états financiers des régimes de retraite. Les coûts retenus sont ceux de l'évaluation actuarielle produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2020 et déposées en octobre 2022. Cette évaluation établit les taux de cotisation pour les années 2023, 2024 et 2025.

Les données relatives à l'effectif concernent le personnel permanent à temps plein et sont celles en vigueur en 2022, en 2023 ou en 2024 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ; c'est également le personnel permanent à temps plein qui est pris en compte, mesuré toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

2.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'organisation ; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les organisations peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours –, ce qui amène l'ISQ à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'organisation.

► Ajustement des données des groupes de rotation P et Q

Les unités de collecte du groupe de rotation Q (deuxième année du cycle de collecte) ainsi que celles du groupe de rotation P (troisième année du cycle de collecte) ont fait l'objet d'une collecte « allégée ». Les données sur les taux d'augmentation des salaires et des échelles salariales ont été recueillies pour chacun des groupes d'emplois présents dans les unités. Pour toutes les unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail n'ont pas été mis à jour.

Par ailleurs, pour toutes les unités de collecte (groupes P, Q et R), la non-réponse totale et la non-réponse partielle ont fait l'objet d'une imputation.

► Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants et non-répondantes peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants et répondantes. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à une personne non répondante la valeur de la personne répondante « la plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de personnes répondantes possédant les mêmes caractéristiques que la personne non répondante.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée lors de la première année du cycle de participation à l'enquête. Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2022, 2023 ou 2024. Les coûts sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2024. Dans toutes les organisations du groupe de rotation R, tous les avantages sociaux ont fait l'objet d'une collecte d'information, dans le cadre de laquelle on souhaitait obtenir des renseignements sur leur présence et sur leur coût. Ainsi, les données colligées en 2024 pour tous les secteurs sont celles qui ont été utilisées pour la production du rapport cette année.

Pour la plupart des organisations du regroupement « autre public » des groupes de rotation P et Q, cinq avantages sociaux, qui depuis l'ERG 2015 faisaient l'objet d'une imputation réalisée à partir de données historiques, ont été réintroduits dans la collecte portant sur les débours en 2022 et en 2023. Il s'agit des congés de maladie utilisés, du remboursement des congés de maladie non utilisés ainsi que des assurances salaire, soins dentaires et soins optiques. Ces avantages ont été sélectionnés selon l'importance de leur contribution à la rémunération globale et en raison du fait que la non-réponse associée à ces avantages n'a pas été élevée dans le passé.

Pour toutes les autres organisations des groupes de rotation P et Q, l'information sur la présence des avantages sociaux a été recueillie. Toutefois, seuls quatre avantages, pour lesquels les coûts sont généralement les plus élevés, ont fait l'objet d'une collecte de données portant sur les débours, soit les congés annuels, les jours fériés et les congés mobiles, les régimes de retraite et les régimes ératiques.

Dans les cas où la personne répondant d'une organisation ne pouvait pas transmettre d'information sur les quatre avantages pour lesquels les coûts sont généralement les plus élevés ou sur les cinq réintroduits dans la collecte portant sur les débours, une imputation de la non-réponse partielle a été effectuée. Les données sur les coûts associés à tous les avantages sociaux couverts par l'ERG ont pu être recueillies la dernière fois auprès des groupes de rotation G, H et I (ERG 2012, 2013 et 2014). L'ISQ a utilisé une méthode basée sur les moyennes observées, dans le secteur privé ou le secteur public, selon le type d'organisation. Ainsi, la valeur manquante a été remplacée par la valeur moyenne associée à un groupe d'organisations répondantes possédant les mêmes caractéristiques que l'organisation non répondante.

Pour tous les avantages sociaux restants (assurances vie, maladie et invalidité de longue durée), une imputation a été effectuée à partir de données historiques. Celle-ci est basée, dans chacun des secteurs, sur les données les plus récentes disponibles. L'imputation a été réalisée à partir des données historiques des ERG 2012, 2013 et 2014 (groupes de rotation G, H et I). Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à une organisation présente dans le groupe de rotation G, H ou I. Les données historiques propres à l'organisation ont alors été retenues. Pour les autres cas, les coûts moyens relatifs au secteur d'appartenance ont été utilisés.

Soulignons qu'en 2024, six avantages ont été retirés de la collecte, tant pour leur présence que pour leur coût. Ce sont les congés sociaux (et libérations syndicales), les congés parentaux (congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse) et les compensations pour congés familiaux (congés de maternité, congés de paternité, congés parentaux et congés d'adoption). Cette décision a été prise à la suite d'une analyse d'impact de leur retrait sur les résultats de plusieurs années d'enquêtes précédentes : ils sont peu coûteux dans l'enveloppe de la rémunération globale, les informations demandées sont souvent difficiles à obtenir auprès des organisations répondantes et leur retrait a peu d'effets sur les résultats de la comparaison. Par conséquent, ces avantages ne sont plus pris en compte dans les résultats.

► Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée par l'enquête. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des personnes répondantes à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan d'échantillonnage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population de l'enquête.

La non-réponse est un problème touchant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des personnes répondantes par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les personnes répondantes et non répondantes afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

► Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan d'échantillonnage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans la population définie de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de la population de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des organisations employant 200 personnes et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux organisations employant moins de 200 personnes.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹² constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

12. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

► Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2024, les taux pondérés d'admissibilité à l'enquête varient de 68,6 % dans le secteur privé à 100,0 % dans les administrations québécoise et fédérale ainsi que dans le secteur universitaire. Les taux de réponse sont semblables aux taux d'admissibilité. En ce qui concerne le volet sur les avantages sociaux, une non-réponse totale de 2,1 % est observée.

Le tableau 2.2.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et les heures normales de travail. En effet, toutes les estimations de salaire et d'heures de travail présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

Tableau 2.2.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
$\leq 5 \%$	Excellente
$5 \% < CV \leq 10 \%$	Très bonne
$10 \% < CV \leq 15 \%$	Bonne
$15 \% < CV \leq 25 \%$	Passable (*)
$> 25 \%$	Faible (**)

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable ($15 \% < CV \leq 25 \%$) et deux, qu'elle est faible ($CV > 25 \%$).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes

pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités ; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus, parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 personnes. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus, puisque 70 % de l'effectif ont le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille de l'organisation où on la trouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

► Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'organisations ;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques organisations contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une organisation à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre de personnes employées (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, centres de services scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

Annexes



Annexe 1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Tableau A1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Gestion			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analystes des procédés administratifs
0121	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	s.o.	
0122	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	s.o.	
0124	Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
0125	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises	s.o.	
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieurs/ingénieures
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206	Professionnels/professionnelles en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.	
0601	Directeurs/directrices des ventes corporatives	s.o.	
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	s.o.
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	s.o.
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.
0731	Directeurs/directrices des transports	s.o.
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	s.o.
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.
Formation universitaire		
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204 Professionnels/professionnelles en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204 Professionnels/professionnelles en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204 Professionnels/professionnelles en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203 Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205 Analystes des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201 Professionnels/professionnelles en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2112	Chimistes	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	s.o.
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209 Professionnels/professionnelles en sciences physiques 211 Biologistes
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207 Ingénieurs/ingénieures
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207 Ingénieurs/ingénieures
2151	Architectes	s.o.
2152	Architectes paysagistes	s.o.
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
21701	Professionnels/professionnelles en informatique, sauf 2173 et 2174	206	Professionnels/professionnelles en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206	Professionnels/professionnelles en informatique
		207	Ingénieurs/ingénieures
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206	Professionnels/professionnelles en informatique
		308	Techniciens/techniciennes en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	s.o.	
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
4011	Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	s.o.	
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	s.o.	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	s.o.	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	s.o.	
4033	Conseillers/conseillères en information scolaire	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocats/avocates et notaires
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	s.o.	
4160	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, sauf 4161	s.o.	
4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/révisseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-révisseuses et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
Formation collégiale			
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303 407	Techniciens/techniciennes en administration Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303 407	Techniciens/techniciennes en administration Personnel de soutien en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407	Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404 407 411	Magasiniers/magasinières Personnel de soutien en administration Préposé aux télécommunications
1221	Agents/agentes d'administration	303	Techniciens/techniciennes en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303	Techniciens/techniciennes en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303 414	Techniciens/techniciennes en administration Acheteurs/acheteuses
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.	
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409	Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.	
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.	
1250	Sténographes judiciaires, transpositeurs/transpositrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, sauf 1253 et 1254	s.o.	
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304	Techniciens/techniciennes en documentation
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.	
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, sauf 1311	s.o.	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303	Techniciens/techniciennes en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305 307	Techniciens/techniciennes de laboratoire Techniciens/techniciennes en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Techniciens/techniciennes en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, sauf 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Techniciens/techniciennes en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Techniciens/techniciennes en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, sauf 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301 311	Pilotes – avion d'affaires Pilotes – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.	
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.	
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.	
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.	
228	Personnel technique en informatique	308	Techniciens/techniciennes en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), sauf 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, sauf 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Techniciens/techniciennes en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
4312	Pompier/pompier	s.o.	
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304	Techniciens/techniciennes en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonces/annonceuses et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, sauf 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309	Techniciens/techniciennes en loisir
6211	Superviseurs/superviseuses des ventes – commerce de détail	s.o.	
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	s.o.	
6310	Superviseurs/superviseuses de services, sauf 6314	s.o.	
6314	Superviseurs/superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
6321	Chefs	505	Cuisiniers/cuisinières
6322	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisiniers/cuisinières
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.	
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.	
7230	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal, sauf 7231 et 7232	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machinistes
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteuses/monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications, sauf 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteuses/monteurs d'installations au gaz	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	512	Menuisiers/menuisières d'entretien
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
7292	Vitriers/vitrières	s.o.	
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/décoratrices d'intérieur)	515	Peintres d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.	
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7302	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	s.o.	
7303	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	s.o.	
7304	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
7305	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun	s.o.	
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), sauf 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7322	Débossseurs/débossseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.	
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.	
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateurs/opératrices de duplicateur offset
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.	
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.	
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.	
Formation de niveau secondaire			
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	403	Préposés/préposées à la photocopie
		407	Personnel de soutien en administration
		409	Personnel de secrétariat
1414	Réceptionnistes	411	Préposés/préposées aux télécommunications
		412	Téléphonistes-réceptionnistes
1415	Commis des services du personnel	s.o.	
1416	Commis des services judiciaires	s.o.	
142	Commis en bureautique et en éditique	s.o.	
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1432	Commis à la paye	407	Personnel de soutien en administration
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	s.o.	
1435	Agents/agentes de recouvrement	407	Personnel de soutien en administration
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	407	Personnel de soutien en administration
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	407	Personnel de soutien en administration
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	407	Personnel de soutien en administration
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1512	Facteurs/factrices	s.o.	
1513	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte	s.o.	
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	s.o.	
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404	Magasiniers/magasinières
1523	Coordonnateurs/coordonnatrices de la logistique de la production	s.o.	
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	407	Personnel de soutien en administration
		414	Acheteurs/acheteuses
1525	Répartiteurs/répartitrices	411	Préposés/préposées aux télécommunications
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	s.o.	
341	Personnel de soutien des services de santé	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	s.o.	
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	s.o.	
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	s.o.	
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	s.o.	
651	Personnel des services des aliments et des boissons	s.o.	
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.	
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507	Gardiens/gardiennes
6551	Représentants/représentantes au service à la clientèle - institutions financières	s.o.	
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
656	Autre personnel des services personnels	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	
7451	Débardeurs/débardeuses	s.o.	
7452	Manutentionnaires	s.o.	
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.	
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, sauf 9471	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2024

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	403	Préposés/préposées à la photocopie
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
Formation en cours d'emploi			
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
6621	Préposés/préposées de stations-service	s.o.	
6622	Garnisseurs/garnisseuses de tablettes, commis et préposés/préposées aux commandes dans les magasins	s.o.	
6623	Autre personnel assimilé des ventes	s.o.	
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	517	Préposés/préposées à la cuisine et à la cafétéria
		520	Opérateurs/opératrices de machine à laver la vaisselle
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	s.o.	
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux légers
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	502	Concierges
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		518	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	501	Préposés/préposées à la buanderie
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	s.o.	
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8611	Manœuvres à la récolte	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	s.o.	
8614	Manœuvres des mines	s.o.	
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	s.o.	
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions de la CNP ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)* ainsi que le code 641 ;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111 ;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement

pas des personnes salariées¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires* ;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé* ;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Cependant, les salaires des médecins résidents et résidentes ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

Retrait de certains résultats

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs et travailleuses autonomes ou des professionnels et professionnelles à leur compte.

Glossaire

Termes généraux

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de la population visée, selon le cas.

Personnel permanent à temps plein

Personnel qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

Secteurs public et privé

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – sauf les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et organisations à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des organisations qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

Secteurs d'activité économique

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2022. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière ; exploitation en carrière ; extraction de pétrole et de gaz ; activités de soutien à l'extraction minière, à l'exploitation en carrière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel ; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac ; usines de textiles ; usines de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues ; fabrication de produits en bois ; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien ; fabrication de produits du pétrole et du charbon ; de produits chimiques ; de produits en caoutchouc et en plastique ; de produits minéraux non métalliques ; première transformation des métaux ; fabrication de produits métalliques ; de machines ; de produits informatiques et électroniques ; de matériel, d'appareils et de composants électriques ; fabrication de matériel de transport ; de meubles et de produits connexes ; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

- Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles ; de produits pétroliers ; de produits alimentaires, de boissons et de tabac ; d'articles personnels et ménagers ; de véhicules automobiles et de leurs pièces ; de matériaux et fournitures de construction ; de machines, de matériel et de fournitures ; de produits divers ; agents et courtiers du commerce de gros.

- Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces ; magasins de meubles et d'accessoires de maison ; magasins d'appareils électroniques et ménagers ; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage ; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels ; stations-service ; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires ; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres ; magasins de fournitures de tout genre ; magasins de détail divers ; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien ; ferroviaire ; par eau ; par camion ; transport en commun et transport terrestre de voyageurs ; transport par pipeline ; transport de tourisme et d'agrément ; activités de soutien au transport ; services postaux ; messageries et services de messagers ; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition ; industries du film et de l'enregistrement sonore ; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications ; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

- Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale ; intermédiation financière et activités connexes ; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes ; sociétés d'assurance et activités connexes ; fonds et autres instruments financiers.
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers ; services de location et de location à bail ; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques ; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paie ; architecture, génie et services connexes ; services spécialisés de design ; conception de systèmes informatiques et services connexes ; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ; services de recherche et de développement scientifiques ; publicité et services connexes ; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien ; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires ; collèges communautaires et cégeps ; universités ; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion ; écoles techniques et écoles de métiers ; autres établissements d'enseignement et de formation ; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires ; hôpitaux ; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes ; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes ; établissements du patrimoine ; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement ; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien ; services personnels et services de blanchissage ; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires ; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale ; administration publique provinciale (québécoise) ; administrations publiques locales, municipales et régionales ; administrations publiques autochtones ; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

Statut de syndicalisation

Personnel syndiqué

Personnel couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Personnel non-syndiqué

Personnel non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

Termes relatifs aux emplois repères¹

Corps d'emploi

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et comprenant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

Catégories d'emplois

Professionnels et professionnelles

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert habituellement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : statistique.quebec.ca.

Niveaux de complexité

Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse, y compris la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)

Chef d'équipe

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches consacrées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent des quantités importantes d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

Termes relatifs à la classification nationale des professions (CNP)

Niveaux de compétence

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes

utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion – niveau A

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs ainsi que les cadres supérieurs et supérieures et intermédiaires. Le ou la titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales pré-universitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la sécurité et de la santé (par exemple les membres du service incendie, les membres du corps policier et les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés).

Formation de niveau secondaire – niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

Termes relatifs au volet salarial

Heures normales de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, notamment ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors norme. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

Mode de rémunération : échelles salariales

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle) ; la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

Rémunération variable à court terme

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée aux membres du personnel ou à un groupe d'employés et employées, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à la personne, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs

Boni d'équipe

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division, etc.).

Régime mixte

Régime hybride

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de la personne et aussi du groupe auquel elle appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

Autres modes de rémunération

Bandes salariales élargies (*broadbanding*)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des structures. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail ; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont

appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple, une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

Termes relatifs au volet des avantages sociaux et des conditions de travail

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé pour les heures normales de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

Rémunération directe

Remboursement des congés de maladie non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

Rémunération indirecte

Assurances collectives

Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un ou une spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé, appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Régimes étatiques

Assurance emploi

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). L'assurance emploi fournit une assistance financière temporaire aux Canadiens et Canadiennes au chômage à la recherche d'un nouvel emploi ou qui améliorent leurs compétences. L'assurance emploi vient également en aide aux travailleurs et travailleuses malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Santé et sécurité du travail (SST)

Le régime de la SST vise à protéger les membres du personnel d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La *Loi sur l'assurance maladie* fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés et employées. L'ERG couvre trois principaux types de régimes de retraite :

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et de l'employée, et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif)

Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat est enregistré pour chaque employé participant et employée participante. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de la personne employée à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de la personne employée sont considérées comme un avantage imposable pour cette dernière.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés et employées. Les cotisations du personnel ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation du personnel aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

REER collectif et RPDB (régime combiné)

Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière du personnel correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par le personnel ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par le personnel dans le régime.

Heures chômées payées

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé et l'employée une partie ou la totalité du salaire régulier ; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé ou l'employée.

Horaire réduit

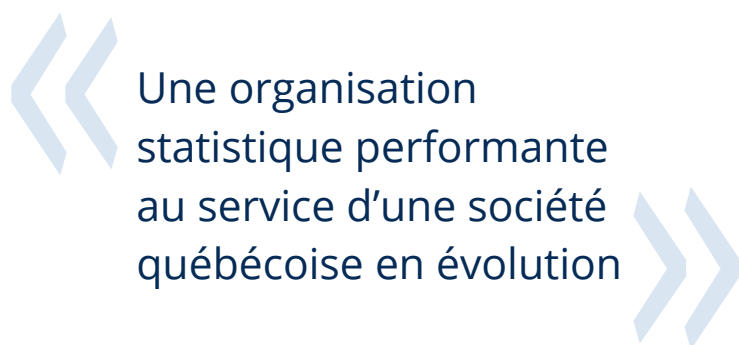
Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'*horaire d'été*.

Jours fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les organisations ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la Classification nationale des professions (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2024* offre des données sur les salaires, les heures normales de travail et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.



statistique.quebec.ca